

CONSTITUTION

Les provinces d'accord pour négociier

LIA LEVESQUE

EDMONTON (PC) — « C'est un grand jour pour le Canada. »

Les premiers ministres Robert Bourassa et David Peterson, de l'Ontario, ont lancé à l'unanimité la même réplique, mardi, après l'annonce officielle que les 10 premiers ministres provinciaux s'étaient entendus pour relancer immédiatement les négociations constitutionnelles, sur la base des revendications du Québec.

Les dix ont émis un communiqué en milieu de journée, mardi, quelques heures avant la fin de la conférence d'Edmonton, pour officialiser l'« accord historique » qui est survenu.

Le communiqué a été lu devant la presse par le premier ministre hôte, M. Donald Getty, après que le Québec eût approuvé la version française.

La « déclaration d'Edmonton » stipule que les premiers ministres ont convenu à l'unanimité que leur première priorité en matière constitutionnelle est d'« engager immédiatement des discussions fédérales-provinciales pour que le Québec puisse accepter de participer pleinement et à part entière à la fédération canadienne, et cela sur la base des cinq propositions mises de l'avant par le Québec. »

Dans les faits, l'accord signifie que les dix s'entendent pour amorcer les discussions sur

la base des exigences du Québec. La déclaration commune ne signifie nullement que les provinces entérinent ces cinq conditions.

Les cinq conditions que Québec pose pour adhérer à la constitution canadienne de 1982

sont :

- la participation à la nomination des juges de la Cour suprême;
- des pouvoirs accrus en matière d'immigration;

- une formule d'amendement comprenant un droit de veto pour le Québec;
- la reconnaissance que le Québec constitue une société distincte;
- la limitation du pouvoir de dépenser du fédéral.

Le premier ministre Bourassa ne cachait pas sa satisfaction, mardi, en rencontrant la presse. « C'est un grand jour pour l'unité canadienne, pour le Canada. »

M. Bourassa refuse de voir dans cette entente unanime une victoire ou une défaite. En homme prudent, il estime qu'« il faut d'abord voir si on a une chance d'arriver à une entente et de réintégrer le Québec dans la constitution ».

Il s'est néanmoins dit confiant « sur la base de la logique canadienne de mes propositions ». Il décrit sa « formule d'amendement améliorée » comme une formule « plus canadienne, protégeant mieux les régions ».

La question qui semble le plus faire obstacle est celle du droit de veto du Québec, que plusieurs provinces se refusent à accorder.

Le sujet sera toutefois discuté à fond, dans les prochains mois.

Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémillard, amorcera une tournée de toutes les provinces « dans les prochaines semaines », a promis le premier ministre Bourassa, en

Pour Ottawa, il s'agit d'un «pas dans la bonne direction»

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — La conclusion d'un accord constitutionnel visant à réintégrer le Québec au sein de la fédération canadienne prendra encore plusieurs mois, mais un « pas dans la bonne direction » a été franchi hier par les premiers ministres des provinces.

Tel a été le commentaire fait hier en fin de journée par le sénateur Lowell Murray, ministre chargé des relations fédérales-provinciales dans le cabinet Mulroney, alors qu'il réagissait aux positions adoptées par les premiers ministres provinciaux à leur conférence d'Edmonton.

Selon le ministre, le gouvernement Mul-

rone y a tout lieu de se réjouir à la suite de cette conférence : d'une part le Québec y a fait preuve de souplesse et de flexibilité et d'autre part les premiers ministres ont entériné l'approche préconisée par le gouvernement fédéral, a-t-il souligné.

La flexibilité du Québec, le sénateur la voit notamment dans la formule proposée par le Québec pour retrouver son droit de veto grâce à une nouvelle formule d'amendement. Selon M. Murray, il y a certes plusieurs formules d'amendement dans le paysage, mais la formule préconisée par M. Bourassa démontre une souplesse qui doit être reconnue.

Cette formule d'amendement que le gouvernement fédéral ne connaissait pas

Voir page 10: Ottawa

AU SOMMAIRE

CANADAIR : BOMBARDIER A UNE LONGUEUR D'AVANCE

Le cabinet fédéral doit accepter aujourd'hui le principe de la revente de l'avionnerie montréalaise Canadair. Le manufacturier québécois de matériel de transport Bombardier jouit d'une bonne longueur d'avance sur ses concurrents. Page 11

FONDS MUTUELS : LA CVMQ MET EN GARDE

La Commission des valeurs mobilières du Québec incite les épargnants qui investissent dans des fonds mutuels à faire preuve de grande prudence. Page 11

Le silencieux

LA MUSIQUE fait de plus en plus de bruit; le bruit, de moins en moins de musique.

Gueule. — Bouche qui couvre tout le visage.

Lavé de tout soupçon, un innocent en sort toujours rétréci.

Dans une dictée, un élève de cégep a écrit curriculum vitae... « qui roucoule vite ».

— ALBERT BRIE

Les réfugiés sri-lankais pourront rester au Canada au moins un an

DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — Les 152 ressortissants du Sri Lanka rescapés au large de Terre-Neuve lundi auront le droit de rester au moins pendant un an au Canada, soit le temps que pourront prendre les fonctionnaires fédéraux pour décider s'ils obtiendront le statut de réfugiés.

Hier en conférence de presse, le ministre responsable de l'Immigration, M. Benoît Bouchard, flanqué du ministre d'État au même portefeuille, M. Gerry Weiner, a annoncé qu'il avait envoyé une équipe de fonctionnaires à Terre-Neuve, pour jeter un peu de lumière sur les circonstances de cette odyssee inusitée.

« Notre première préoccupation a été d'assurer le bien-être de ces personnes », a déclaré M. Bouchard en précisant que ces réfugiés avaient été logés à l'université Memorial de Saint John.

Il est presque certain que ces gens pourront demeurer au Canada. Ottawa a comme politique de ne pas déporter les ressortissants de pays qui, comme le Sri Lanka, sont déchirés par les tensions politiques.

Les réfugiés semblent faire partie de la minorité tamoule (Indhoue) toujours aux

Voir page 10: Réfugiés



Photo CP

Un groupe de réfugiés sri-lankais attend son transfert à bord d'un navire gardécôtier dans un des chalutiers terre-neuviens qui les ont rescapés dans des embarcations de secours au large de Terre-Neuve lundi soir.

La musique country-western à Montréal

1. Une culture aussi solide que discrète

PAULE DES RIVIÈRES ET LOUIS LE GRAND

Il pleut. Il a plu toute la journée. Rue Mont-Royal, la grande salle du Palais du Country est pleine de monde. Imperméable aux modes, la musique country tient le coup. Ses amateurs sont fidèles, de cette fidélité qu'on accorde uniquement aux êtres et aux choses sans lesquels on ne peut vivre.

Ce soir ils sont venus voir et entendre Julie Daraiche, une diva de la musique country au Québec. Elle a fait bien du chemin depuis le jour où elle a pris le train pour Montréal en disant au revoir à sa Gaspésie natale. À 15 ans.

« De Miss Cabaret aux Félix, j'ai eu tous les gros titres », dit-elle en s'asseyant à notre table.

Voir page 10: Country-western



Photo Louise Lemieux

Pour de nombreux Montréalais, un week-end sans musique country est un week-end sans soleil.

Le mur de Berlin a 25 ans

BERLIN A ÉTÉ DÉCHIRÉ PAR LES BARBELÉS

LUC ROSENZWEIG
Le Monde

13 août 1961. Il y a vingt-cinq ans, Berlin était coupé en deux. Au matin du 14, ses habitants se réveillaient dans un monde dont seul le ciel n'était pas partagé. Le « mur », ce jour-là, n'était que symbolique, fait de simples rouleaux de barbelés, mais les forces alliées n'avaient pas bougé : le coup de poker de Khroutchev et d'Ulbricht était réussi. Si depuis 1949 plus de quatre millions de Berlinoises de l'Est, sans coup férir, avaient choisi de gagner le territoire de la République fédérale, il leur serait désormais plus difficile et plus périlleux de franchir la « frontière »...

Certaines histoires ne doivent pas être racontées aux enfants, à moins que l'on ne puisse les commencer par « Il était une fois ». Ce n'est, hélas ! pas le cas de celle du mur de Berlin, dont l'édification n'est rien moins qu'édifiante. Comment expliquer, en effet, à une génération qui est née, a grandi, et parvient à l'âge adulte la logique qui permet de supporter qu'une ville sept fois centenaire, habitée par des hommes et des femmes qui parlent la même langue et qui ne rêvent que de se rencontrer, soit coupée en deux par la plus infranchissable des frontières ?

La muraille de béton livide qui serpente à travers l'ancienne capitale du Reich paraît monstrueuse à l'étranger qui la rencontre pour la première fois.

Le Berlinoise, lui, depuis vingt-cinq ans, a appris à vivre ainsi. Qu'il soit de l'Est ou de l'Ouest, né « avant » ou « après », ce mur fait partie de son paysage familier, de ces choses

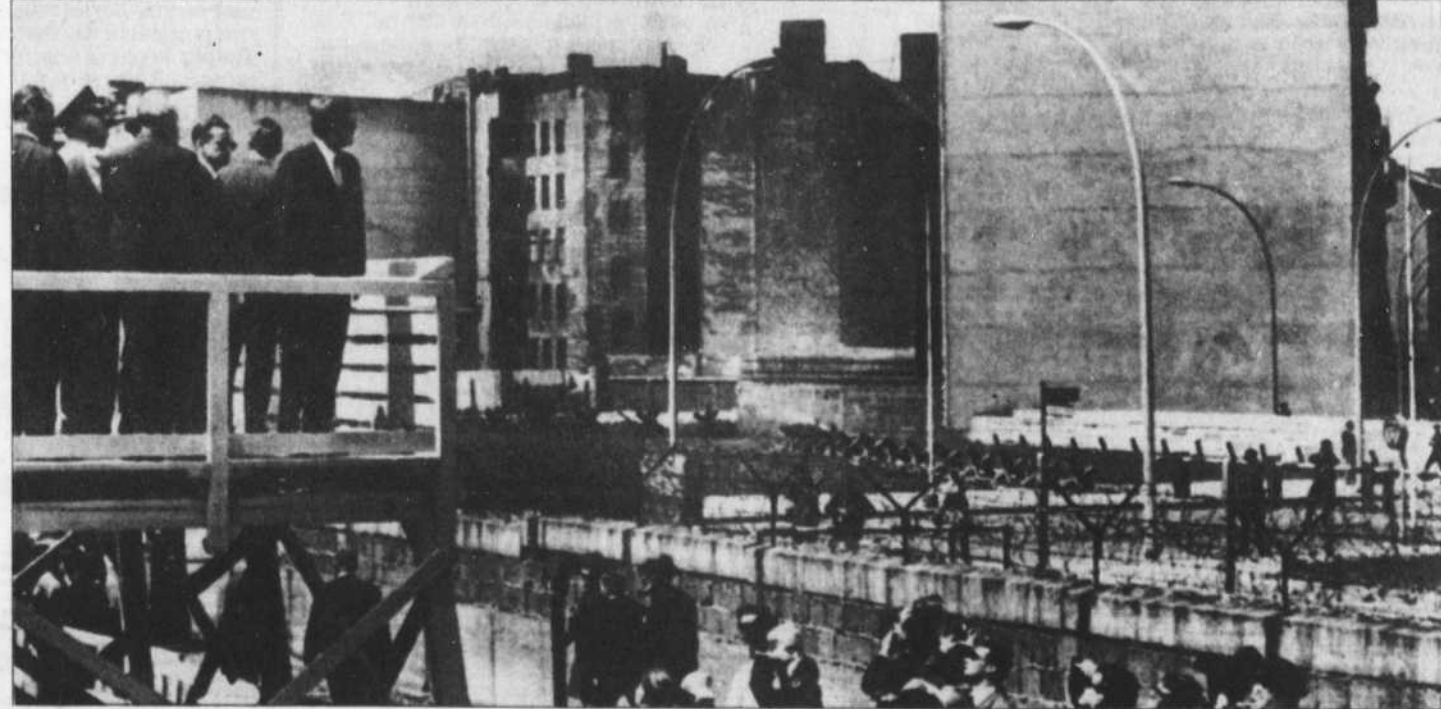


Photo AP

En 1963, deux ans après la construction du mur, le président américain, M. John F. Kennedy, debout sur une plate-forme d'observation, a lui-même constaté la division de la ville en deux.

qu'il ne voit plus tellement elles sont évidentes, et qu'il accepte faute de pouvoir les empêcher...

Qu'existait-il avant le mur ? Était-ce « la douceur des choses » ? Pas tout à fait. Peut-être même pas du tout. Il y avait la dure vie

d'une ville qui émergeait peu à peu du tas de ruines de 1945, il y avait eu la faim, la misère, le blocus de 1948 et le pont aérien des Améri-

Voir page 10: Mur

MEMO
nom à retenir pour les armoires de cuisine
daniel roch
663-7722

MEMO
endroit à retenir pour table sur mesure (stratifié)
daniel roch
663-7722

MEMO
éclairage pour ilot de cuisine voir
daniel roch
galeries papineau

MEMO
cloison pour diviser le salon de la cuisine
daniel roch
663-7722



« De bonnes armes pour les indépendantistes » Léon Dion : « une formule inacceptable »

PAUL MOONEY

QUEBEC (PC) — La formule d'amendement de la Constitution proposée par le premier ministre Robert Bourassa est « inacceptable » pour le Québec parce qu'elle ne lui donne pas un droit de veto permanent, affirme le professeur Léon Dion, de l'université Laval.
M. Dion a expliqué qu'avec la formule proposée par M. Bourassa à la conférence des premiers ministres à Edmonton, le Québec perdrait son droit de veto dans quelques années quand sa population ne représentera plus 25 % de la population totale du Canada.
Il a aussi prédit que la formule Bourassa va donner un bon élan aux indépendantistes.
Le droit de veto, a-t-il expliqué, fait partie de ce qu'on a appelé les demandes historiques du Québec. « Un gouvernement qui céderait cela, comme M. Bourassa semble vouloir le faire, aurait beaucoup de difficultés à s'en sortir. »
« Je ne parle pas en mon nom personnel, mais de la réaction qu'il y aurait dans la population.

Ca donnera de bonnes armes aux indépendantistes, je pense. »

Le professeur Dion qui a été conseiller de la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme ainsi que de la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne, a déclaré qu'il est « absolument nécessaire » que le Québec possède un droit de veto qui lui permette de s'opposer aux changements constitutionnels.

Lundi, au cours du dîner à la conférence des premiers ministres, M. Bourassa a proposé une formule d'amendement qui nécessiterait l'approbation du parlement fédéral et de sept provinces représentant 75 % de la population du Canada.

La formule donnera au Québec un droit de veto aussi longtemps que les Québécois représentent plus de 25 % de la population. Lors du dernier recensement décennal, la population du Québec représentait 25,9 % de celle du Canada.

Mais selon M. Dion, si les présentes tendances démographiques se maintiennent, la popu-

lation du Québec, vers 1995, ne représentera plus 25 % de la population du pays.

« Moi, je propose que nous fassions comme dans l'actuelle constitution de 1982 et que nous disions que la proportion de la population du Québec, au moment où la Constitution entre en vigueur, soit celle qui fasse foi de tout. »

« Alors, quelle que soit l'évolution démographique ultérieure, à ce moment-là, le Québec se trouverait toujours à jouir d'un droit de veto. Autrement, c'est une proposition inacceptable du point de vue du Québec. »

M. Dion a précisé que M. Bourassa n'avait pas demandé cela. « Ça veut dire qu'il va falloir modifier son projet avant de l'accepter. Il va avoir des pressions à ce sujet-là. »

Après que le Parti libéral eut été porté au pouvoir en décembre dernier, M. Dion a été brièvement conseiller du ministre Gil Rémillard, des Affaires intergouvernementales.

Il a démissionné quand le cabinet a décidé de cesser d'exempter les lois du Québec de la Charte canadienne des droits et libertés comme

le faisait le gouvernement du Parti québécois. Il avait alors déclaré que la décision constituait une grave erreur stratégique à un moment où des négociations constitutionnelles se préparaient.

Québec est la seule province qui a refusé de signer l'accord de 1981 menant à la Constitution de 1982. Le texte prévoit que pour amender la Constitution, il faut l'assentiment du parlement fédéral et de sept provinces comprenant 50 % de la population.

M. Bourassa a déclaré lundi que cette formule d'amendement ne protège pas adéquatement les régions du Canada. Il a affirmé que sa formule serait préférable parce qu'elle n'accorde pas un traitement de faveur au Québec.

Le gouvernement provincial demande aussi qu'on reconnaisse dans la Constitution que le Québec est une société distincte, qu'on lui accorde des pouvoirs en immigration, un droit de regard dans la nomination des juges de la Cour suprême et le droit de limiter le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral.

Pour les soins, les Cris vont vers le sud

CHISASIBI (PC) — Les contribuables québécois paient \$1,5 million par année pour le transfert de patients cris vers les grands centres.

Pourtant, depuis quelques années, les Cris de la Baie James ont leur propre hôpital, établissement de 32 lits qui ne fait pas même de chirurgie mineure et dont la vocation est remise en question.

Depuis l'ouverture de leur institution (administrée presque exclusivement par des blancs), les 8,811 Cris de la Baie James semblent préférer se faire soigner ailleurs. A l'hôpital Saint-Sauveur de Val d'Or ou encore à Montréal. Les femmes enceintes accouchent de moins en moins fréquemment dans la région tandis que les transferts de patients par avion demeurent stables.

De 1980 à 1985, l'établissement a subi une mutation semblable à l'évolution de plusieurs centres hospitaliers du reste de la province. Le pourcentage de cas aigus est en chute libre (50 %) alors que le nombre de cas chroniques augmente de 100 %. Le nombre de personnes hospitalisées reste le même tandis que la médecine préventive connaît un essor important. La clinique externe et l'urgence sont tenues occupées.

Mais les Cris du Nouveau-Québec semblent méfiants à l'endroit du personnel professionnel, comme l'indique un sondage effectué dans les huit villages desservis par l'hôpital, à l'été 1983 et de 1984.

Selon l'étude rédigée par Peter M. Foggin, 53 % des personnes interrogées « doutent de ce que les infirmières et les médecins prétendent pouvoir faire et 41 % se réfèrent à d'autres personnes que l'infirmière ou le médecin pour la santé de leurs enfants ». Plus précisément, 42 % de la population pense que les services ne sont pas de très bonne qualité.

La méfiance se traduit par un désir de plus en plus prononcé des femmes enceintes d'accoucher à l'extérieur. En fait, des villages côtiers desservis par l'hôpital, une minorité d'accouchements (41 p.c.) se font à la Baie James, la majorité préfère aller à Val d'Or (59 p.c.).

Dans un rapport produit en mai dernier, le Dr Louise Galarneau confirme le phénomène: « Depuis 1983, les femmes de la côte ont en nombre croissant choisi de donner naissance à Val d'Or plutôt qu'à Moose Factory. Le nombre des naissances à Chisasibi a tendance à diminuer au cours des années. »

Pourtant, il en coûte cher, même très cher, pour transporter les patients dans les hôpitaux du Sud. Environ \$1,6 million par année à raison de \$1,500 par personne. C'est particulièrement le cas des habitants de Mistassini, Waswanipi et Nemiscau, tous villages à l'intérieur des terres qui ont opté naturellement pour Val d'Or plutôt que Chisasibi.

Une autre étude effectuée en 1984 et remise à la Commission d'enquête Rochon sur les services de santé et les services sociaux est en quelque sorte accablante pour les professionnels de la médecine.

Stevens : Des papiers sur ses avoirs personnels dans son bureau de ministre

TORONTO (PC) — Après la démission comme ministre de M. Sinclair Stevens, le 12 mai dernier, on trouva dans son bureau d'Ottawa divers documents relatifs à ses avoirs, placés en fidéicommiss sans droit de regard.

Témoignant mardi devant la commission d'enquête sur des allégations de conflits d'intérêts contre l'ex-ministre, sa collaboratrice Marian Guilfoyle a précisé la nature de deux de ces documents.

Il s'agit d'un rapport du vérificateur, daté de juin 1985 et adressé aux actionnaires de Gill Construction, et un état financier de Georgian Trust and Life Assurance, de mars 1985.

Comme ces deux compagnies sont détenues par des intérêts privés, elles ne sont obligées de fournir des renseignements qu'à leurs actionnaires.

C'est en faisant le ménage dans les affaires de M. Stevens, à l'occasion de la nomination d'un autre ministre pour le remplacer à l'Expansion industrielle régionale, qu'on a trouvé ces documents et qu'on les a fait parvenir à Mme Guilfoyle.

Nommé ministre en septembre 1984, M. Stevens s'est aussitôt départi de ses intérêts dans Gill, société de gestion qui lui permet de contrôler



York Centre et d'autres sociétés familiales.

Sur les documents trouvés dans le bureau de ministre de M. Stevens, on pouvait voir plusieurs annotations que Mme Guilfoyle a reconnues comme ayant été écrites de la main de son ancien patron.

Un autre témoin à l'enquête du

juger William Parker sur les accusations de conflits d'intérêts portées contre l'ex-ministre, mardi, a été M. Roland Wagg, de Toronto, gérant de la succursale de la Banque de commerce canadienne impériale à laquelle des compagnies de M. Stevens devaient de l'argent.

Lorsqu'il assumait la gérance, en juillet 1983, M. Parker réalisa que les compagnies de M. Stevens n'effectuaient pas à temps le remboursement de prêts d'environ \$5,8 millions.

En décembre 1983, il écrivit au bureau régional de la banque pour signaler que « la situation est exacerbée par le statut politique et les contacts de Sinclair Stevens ».

Il nota que M. Stevens siégeait au comité parlementaire des banques, qu'il semblait dans les bonnes grâces de M. Brian Mulroney, alors chef de l'Opposition, et qu'il avait de bonnes chances d'être nommé à un poste important du cabinet (probablement des Finances), si les conservateurs prenaient le pouvoir.

« Il est nécessaire pour la banque de prendre une décision politique maintenant, au sujet des futures relations avec M. Stevens », soulignait-il.

Le CPQ est d'accord avec le plan de formation professionnelle de Ryan

JEAN-PIERRE PROULX

Le Conseil du patronat du Québec est largement d'accord avec le nouveau plan d'action sur la formation professionnelle du ministère de l'Éducation. C'est ce qu'a indiqué hier son président, M. Ghyslain Dufour.

Ce plan, fruit de réflexions et de débats publics amorcés depuis 1982, a été dévoilé à la mi-juin par le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan. Il prévoit en particulier, à compter de septembre 1987, la mise en place de deux « filières » de formation: une première, destinée aux élèves d'au moins 17 ans et ayant obtenu un certain nombre de crédits de troisième secondaire, mènerait à un certificat d'études professionnelles. Elle préparerait à des métiers « manuels ». La seconde, pour les élèves ayant terminé leur Ve secondaire ou âgés de dix-sept ans et ayant complété un secondaire IV, mènerait à un diplôme d'études professionnelles pour des métiers exigeant des connaissances plus théoriques.

Actuellement, la formation professionnelle s'acquiert par la voie du professionnel court à compter de la troisième année du IVe secondaire ou celle du professionnel long à compter de la IVe secondaire. Dans les deux cas, il n'est pas sanctionné par un diplôme spécifique.

Le CPQ souscrit donc au plan d'action en ce qu'il vise à assurer une meilleure formation de base, remet les choix professionnels à un moment où les étudiants sont plus aptes à le faire, rend éventuellement possible la création des écoles de métiers autonomes — système dont le CPQ regrette la disparition —, établit des critères précis d'admission à l'enseignement professionnel et cesse de faire de cet enseignement la « poule » du système, réduit de moitié les 250 programmes existants, enfin, crée des diplômes distincts pour la sanction des études professionnelles.

Certains éléments du plan méritent des éclaircissements, soutient néanmoins le CPQ. Ainsi, on voudrait une évaluation précise du coût du nouveau système. Ces données, nous a-t-on indiqué hier à la direction générale de l'enseignement professionnel sont encore confidentielles compte tenu que toutes les modalités

du plan ne sont pas encore arrêtées. On a toutefois parlé en juin d'un investissement de \$100 million sur trois ans.

Le CPQ s'interroge aussi sur les programmes de recyclage des enseignants et enseignantes. On note les bonnes intentions du ministre mais on le trouve « peu loquace » sur les moyens.

Le CPQ, a dit M. Dufour, est particulièrement préoccupé par le manque de précisions sur les liens avec l'entreprise dont le MEQ reconnaît néanmoins l'importance. M. Dufour regrette le recul du MEQ à ce propos. En 1983 en effet, le MEQ a entrepris de mettre sur pied une vingtaine de tables nationales de concertation pour assurer la révision des programmes de formation et leur adéquation avec les besoins du marché du travail.

La direction de la formation professionnelle du MEQ nous a indiqué que ce projet avait été abandonné sous le mandat de M. François Gendron après que l'on eut conclu à la non-fonctionnalité du modèle envisagé. On craignait en particulier l'inefficacité de ces tables compte tenu

de leur composition et de leur arriéré plus ou moins fonctionnel à l'appareil de l'Etat. On est donc à la recherche d'une nouvelle formule.

Le CPQ voit aussi la nécessité d'assurer la coordination de la formation professionnelle avec l'éducation des adultes. « Les employeurs qui embauchent l'un ou l'autre de ces étudiants, dit-il, s'attendent à ce que leur compétence soit équivalente, quelle que soit la voie qui a mené l'étudiant à ce diplôme. »

Le CPQ regrette par ailleurs que le plan d'action soit silencieux sur une politique de la main-d'œuvre, sur les lacunes des services d'orientation scolaire, sur les critères d'affectation du personnel compte tenu de la réduction des programmes, sur la transmission des valeurs — notamment le goût du travail bien fait et la discipline personnelle — enfin sur la répartition des programmes entre commissions scolaires.

Les organismes avaient jusqu'au 15 août pour faire connaître leur réaction. La CEQ a déjà pour sa part exprimé sa satisfaction d'ensemble avec le plan.

Jean Vanier, conférencier Montréal accueille un millier de Vincentiens

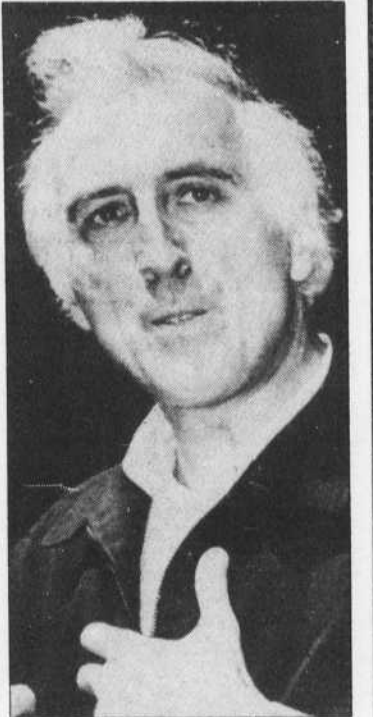
MARIE LAURIER

Mille délégués de 90 pays assisteront ce matin à la messe d'ouverture du congrès international de la Société de Saint-Vincent de Paul (SSVP) à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde. Pour la première fois de son histoire vieille de 153 ans, cet organisme tient cette importante rencontre en Amérique du nord. Elle sera présidée par M. Amin de Tarrazi, de Paris et le philosophe et humaniste canadien Jean Vanier, fondateur de l'Arche, une communauté vouée à la réhabilitation des handicapés, sera l'un des conférenciers.

« Notre ville a été choisie en raison de sa jeunesse, de son dynamisme et de son bilinguisme, précisait hier au DEVOIR M. Roch Gignac, président du Conseil général de Montréal et à ce titre principal maître d'oeuvre de ces assises qui se déroulent jusqu'à dimanche. Je crois que nous avons beaucoup de choses à démontrer à nos amis « vincentiens », notamment l'évolution de notre implication dans des projets de revalorisation de la dignité humaine auprès de malchanceux, mais nous avons également beaucoup à apprendre d'eux. » L'organisme montréalais a en effet su évoluer avec le temps et il ne se contente plus de distribuer des vêtements et de la nourriture aux démunis mais il pourvoit à l'insertion sociale des détenus (Chantier Ozanam), au soutien des itinérants (Accueil Bonneau), à la formation de ses membres en dynamique de groupe et au chant choral.

Cette société d'entraide vouée au soulagement de la souffrance humaine compte 750,000 membres répartis dans 108 pays et regroupés en 40,000 conférences locales. À Montréal, on compte près de 2,000 adultes — 57% de femmes — rassemblés en 108 équipes paroissiales. Selon M. Gignac, les jeunes commencent à s'intéresser à cette forme de bénévolat et récemment on procédait à la fondation d'une conférence chez les étudiants de l'UQAM. Cette place faite aux jeunes sera mise en exergue au cours du congrès alors que le benjamin des présidents de conférences, un Italien de douze ans, témoignera du travail qui se fait à Capri.

Parmi les personnalités internationales qui témoigneront à leur



tour à cette assemblée qui se déroule au pavillon Leacock de l'Université McGill, outre M. Jean Vanier, mentionnons le cardinal Jaime L. Sin, archevêque de Manille qui contribua à l'ascension de Corazon Aquino, Mgr Raymond Marie Ichimbo, ancien archevêque de Conakry (Guinée) qui passa près de neuf ans dans les prisons de Sekou-Touré, le ministre de l'Industrie et du Commerce des Philippines, M. Joe Conception, président national de la SSVP dans son pays.

En plus des réunions délibérantes sur l'avenir de la SSVP, le programme du congrès prévoit une réception du maire Jean Drapeau à l'hôtel de ville suivie d'un concert de l'Orchestre symphonique de Montréal jeudi, un pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré vendredi, une messe célébrée par Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, à l'Oratoire Saint-Joseph dimanche à midi. Le public est invité à ce grand rassemblement.

Rappelons que la Société de Saint-Vincent de Paul a été fondée à Paris en 1833 par Frédéric Ozanam pour venir en aide aux miséreux comme l'avait fait 300 ans auparavant son saint patron.

En 1964, Ottawa a songé à sévir contre Québec Libre

MICHEL ARSENAULT

Le gouvernement du premier ministre Lester Pearson a songé, en 1964, à prendre des mesures contre Québec Libre, le journal du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), en raison du caractère quasi séditionnel de la publication, révèle un document qui était jusqu'à maintenant secret.

Le procès-verbal du conseil des ministres du 10 juillet 1964 laisse entendre que le gouvernement songeait à refuser au RIN le droit d'envoyer sa revue par le courrier de deuxième classe, ce qui aurait

eu pour effet d'augmenter les coûts d'envoi de la publication.

Le document de deux paragraphes indique que le ministre de la Justice avait cependant estimé que Québec Libre était « à la limite de la sédition mais pas tout à fait dans cette catégorie ».

Le procès-verbal de deux paragraphes ajoute que le conseil des ministres a approuvé la décision du ministre des Postes de permettre l'envoi de Québec Libre par le courrier de deuxième classe.

Le DEVOIR a obtenu copie du document du Conseil privé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

raptim-canada
agence de voyages internationale

VOYAGE DE 19 JOURS EN ITALIE EN ISRAËL ET EN ÉGYPTÉ
du 19 septembre au 7 octobre 1986
Voyage accompagné par Soeur Fernande Martin, o.p.

Prix par personne occupation double: **\$2,495. CAD**

- transport aérien aller-retour avec ALITALIA
- transferts
- logement
- tous les repas, sauf à Rome (petit déjeuner seulement)
- toutes les visites et les frais d'entrées
- courte croisière sur le Nil

2055 Peel, suite 270, Montréal
Tél.: 849-5791-8
1-(800)361-5919
Permis du Québec

SPÉCIAL Wardair PARIS
à partir de **435\$**
A/R
AIR-AUTO
Voyages S.E.T.A.
1470 rue Peel, Bureau 721
281-1040

L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP

je m'inscris!

CLAUDE GAGNON
EXPIRATION: 1991
CÉGÉPHONE:
(514) 271-1124

LE DEVOIR PASSEPORT SPÉCIAL
Au Québec cet automne

À ne pas manquer le 23 août

Date de tombée — publicité: 20 août 1986
Contactez Louise Hébert au (514) 842-9645
Commandez vos copies supplémentaires au (514) 844-3361
LE DEVOIR ESSENTIEL!

Dupras doit assumer l'héritage du Parti civique

Doré : Le RCM incarne le véritable changement

ALAIN DUHAMEL

Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), après douze années de présence active dans la vie politique montréalaise, incarne le véritable changement auquel aspirent les Montréalais, affirme Jean Doré.

Reprenant sa campagne électorale hier, après quelques semaines de vacances, le président du RCM a tenu à le rappeler en soulignant qu'il ne laissera pas son adversaire, connu depuis peu, faire campagne en ignorant l'héritage de l'administration municipale.

« Au Parti civique, rien n'a vraiment changé, c'est toujours un club privé », déclarait M. Doré en citant les contradictions de son adversaire.

À son élection, M. Dupras a tenu à se distinguer de la direction précédente du PCM en évoquant sa volonté de consulter et d'ouvrir l'administration municipale à ses citoyens. La semaine dernière, « retour à la case départ » note M. Doré puisque le candidat du PCM parle désormais de commissions permanentes du parti mais exclut ce moyen des procédures du conseil municipal. L'un des principaux fondements du programme du RCM

consiste à favoriser le plus possible l'examen et l'adoption démocratique des règlements municipaux par le travail de commissions permanentes largement ouvertes aux citoyens.

« C'est nettement la preuve que rien n'a changé », en conclut M. Doré.

Le chef de l'opposition au conseil municipal a noté dans les déclarations de son adversaire à propos du mont Royal et du festival de Jazz de Montréal les mêmes accents autoritaires et méprisants à l'égard de l'initiative des Montréalais. Dans le premier cas, M. Dupras propose d'autoriser un moratoire mais ne s'engage guère sur le terrain de la mise en valeur de la montagne; dans le second cas, avant même de prendre connaissance du dossier et de rencon-

trer les promoteurs, M. Dupras refuse d'examiner plus à fond le développement du festival de jazz et traite ses organisateurs de mauvais administrateurs. Le candidat du PCM a donc repris à son compte les propos du président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre sans nuance.

« Non, rien n'a vraiment changé au PCM », affirme encore Jean Doré, d'accord en principe avec le projet d'affronter son adversaire dans un débat public. Le face à face devrait avoir lieu beaucoup plus tard dans la campagne électorale. Pour l'heure, M. Doré estime difficile de débattre du programme du PCM, puisqu'il n'en a pas.

Mais en attendant que le PCM prenne livraison de son programme

actuellement en préparation, M. Dupras pratique la politique du « moi itou » en prenant à son compte des positions que les Montréalais ont adoptées depuis un certain temps malgré l'indifférence et l'ignorance de l'administration municipale. Ainsi, en s'opposant à la construction d'une tour sur le mont Royal, le candidat du PCM se rallie au milieu des affaires qui s'était exprimé à ce propos au sommet économique, en juin, à des groupes de citoyens tels les Amis de la montagne et au RCM qui a pris, dès le printemps dernier, position dans le même sens.

M. Dupras plaide aussi en faveur d'un effort d'accueil des anglophones et des allophones dans l'administration municipale. Le RCM véhicule

des préoccupations semblables depuis plusieurs années et a même proposé au conseil municipal une résolution en ce sens, résolution dument délaissée à l'unanimité des conseillers municipaux du PCM.

Tout au cours de la campagne électorale, Jean Doré compte bien faire porter sur les épaules de l'héritier tout le poids de l'héritage de l'administration municipale actuelle, constituée depuis un quart de siècle des élus du PCM. « Il ne peut revendiquer tous les avantages du PCM, qui consistent en un caisse électorale d'un demi-million de dollars largement pourvue en dons anonymes, et ne pas assumer en même temps le bilan de l'administration municipale. »



Moins de mercure chez les Cris

CHISASIBI (PC) - Fortement élevé après l'ouverture des grands barrages de la Baie James, le taux de mercure chez les autochtones de la région a tendance à diminuer depuis quelques années.

En un an, de 1984 à 1985, les tests effectués sur la population crie indiquent une « baisse substantielle » de la concentration de mercure chez les adultes. Si, en 1984, le taux était de 16,5 %, il était descendu, 12 mois plus tard, à 7,6 %. Même là, il s'agit d'un pourcentage trois fois supérieur à la norme acceptable.

Il reste encore quelques cas extrêmes. A Chisasibi, en 1984, on relevait des concentrations 10 fois supérieures à la norme permise chez 30 autochtones de la communauté.

La présence de quantités élevées de mercure chez les Cris provient directement de l'aménagement des grands travaux hydroélectriques de la Phase I de la Baie James. Les milliers d'acres de forêts qui ont été enfouis sous les eaux a produit, à la suite de la décomposition des matières végétales, d'énormes quantités de mercure qui ont souillé les eaux.

La chaîne alimentaire a été graduellement affectée par cette pollution naturelle. Puis, ce sont les poissons qui ont été intoxiqués avant que les Cris, qui vivent encore partiellement de chasse et de pêche, ne soient à leur tour contaminés.

Les relevés indiquent que les villages côtiers de la Baie James ont été d'abord les plus fortement touchés. C'est également là que la baisse a été récemment la plus marquée. Chisasibi est passé de 27 % à 12 %, Mistassini, de 17 % à 5 %, Waswanipi, de 35 % à 12 %.

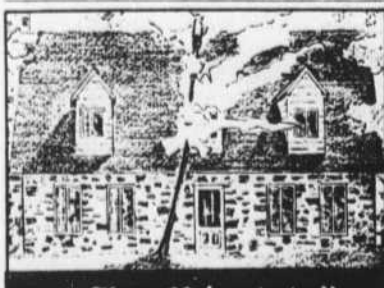
Les mesures préventives prises dans ces communautés se sont donc avérées efficaces. Curieusement, dans les villages situés à l'intérieur des terres, on n'avait pas cru bon de prendre des dispositions spéciales. Résultat, on y remarque une augmentation des concentrations de mercure. De 2 à 4 % à Wemindji et de 0 à 4 % à Rupert House.

Cependant, les résultats obtenus dans les villages fortement contaminés sont encourageants. « Les centres hospitaliers locaux, les infirmières, les médecins et les Conseils de bande devraient être fiers de ces réalisations apparemment substantielles », écrit M. Russell Wilkins dans un court rapport faisant état des résultats du programme de surveillance des concentrations de mercure chez l'homme.

Il propose dans ce document fourni à la Commission itinérante d'enquête Rochon sur les services de santé et les services sociaux d'entreprendre une étude sérieuse sur les répercussions que la présence élevée de mercure pourrait avoir sur le développement des enfants nés de mères contaminées.

Par ailleurs, la santé générale de la population crie s'est améliorée ces dernières années, même si le taux d'hospitalisation est jusqu'à 4,5 fois plus élevé dans cette région que dans le reste de la province.

Autre amélioration, on ne note plus, comme au début des années 1970, un taux de mortalité des nouveaux-nés trois fois plus élevé que dans le reste du Québec. Les principales affections qui touchent la population crie sont les faiblesses cardiaques, les maladies du système circulatoire, les blessures, le système respiratoire et les tumeurs.



« La Métairie »

Chemin Malenfant, Dunham, Québec (514) 295-2141

TOUCHEZ MAINTENANT
UN INTÉRÊT QUOTIDIEN
DE PLACEMENT
SANS IMMOBILISER
VOS FONDS.

NOUVEAU

COMPTE
INVESTISSEMENT
DE LA
BANQUE DE COMMERCE

7,25%*

TOUCHEZ UN INTÉRÊT QUOTIDIEN
DE PLACEMENT.

Voici un instrument de placement souple conçu pour répondre aux besoins présents de l'investisseur. Un solde minimum de 5 000 \$ dans notre compte Investissement vous laisse libre accès à vos fonds tout en vous rapportant un intérêt quotidien de placement (versé mensuellement) à un taux supérieur à celui de nos dépôts à terme à 30 jours. Pour les montants de 25 000 \$ et plus, vous touchez un intérêt quotidien encore plus élevé sur tous vos fonds. (Les soldes inférieurs à 5 000 \$ ne rapportent aucun intérêt.)

VOS FONDS SONT ACCESSIBLES EN
TOUT TEMPS.

Notre compte Investissement est assorti de toute une gamme de services bancaires de premier choix. Vous pouvez par exemple l'utiliser comme compte de chèques et choisir le livret de banque ou le relevé détaillé mensuel pour votre tenue de compte. Vous pouvez aussi effectuer des retraits à la banque ou, jour et nuit,** au guichet Télébanque. Il n'y a aucune limite en ce qui a trait au montant ou à la fréquence des dépôts et aucune pénalité de retrait avant l'échéance, ce qui est un avantage comparativement à la plupart des placements.

Avec le compte Investissement de la Banque de Commerce, vous profitez à fond de vos placements sans immobiliser vos fonds pour une période fixe. Renseignez-vous aujourd'hui à la succursale la plus proche.

*Taux en vigueur en date du 11 août 1986

pour les soldes de 25 000 \$ et plus. Les taux peuvent être modifiés en tout temps sans préavis.

**Certains guichets sont accessibles en fonction des heures d'ouverture et de fermeture de l'édifice.



BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

Le compte Investissement de la Banque de Commerce est offert par La Société d'Hypothèques CIBC et garanti de façon inconditionnelle par la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Pour fins non commerciales seulement.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Des miliciens chiïtes et les troupes françaises de la FINUL s'affrontent durement au Liban

BEYROUTH (AFP, Reuter) — Les miliciens chiïtes et les troupes françaises de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) ont convenu lundi de cesser leurs combats au cours desquels trois miliciens ont été tués, a-t-on annoncé dans les deux camps.

Selon Timur Goskel, porte parole de la FINUL, 13 soldats français blessés ont pu être hospitalisés après l'acceptation d'un cessez-le-feu par les Chiïtes qui assiégeaient les positions des Nations unies.

Les services de sécurité ont néanmoins indiqué que la milice chiïte amal maintenait des barrages près du village d'Abassiyeh et que les rues de Tyr étaient désertées et les commerces fermés.

Selon Amal des tireurs non-identifiés auraient attaqué trois soldats français qui se rendaient à l'hôpital

sous l'escorte de l'armée libanaise et de la milice. Les trois hommes sont néanmoins arrivés sains et saufs à l'hôpital. Cette nouvelle n'a pas été confirmée.

Les combats avaient commencé la nuit dernière après que deux dirigeants d'Amal, Haïdar Ali Khalil et Hassan Duhaini eurent été abattus à un poste de contrôle des Nations unies par des soldats français qui souhaitaient inspecter leur véhicule. Un troisième milicien avait péri et des soldats français avaient été blessés lors des combats qui s'en étaient suivis.

Les combats du jour sont parmi les plus sérieux à avoir mis aux prises la FINUL et Amal qui, selon de nombreux experts, jouent un rôle similaire pour maintenir la paix au Sud-Liban.

Amal soutient officiellement la FINUL, force de 5.600 hommes mise en place en 1978 pour superviser le retrait israélien du Liban et renforcer l'autorité de l'État libanais dans le sud.

La Force intérimaire des Nations unies au Liban a toujours été en bute aux attaques des forces locales, li-

banaises pro-israéliennes ou palestiniennes.

Chargée par le Conseil de sécurité des Nations unies, en mars 1978, de superviser le retrait total de l'armée israélienne après sa première invasion et d'aider le gouvernement libanais à rétablir son autorité dans le sud du Liban, la FINUL s'est toujours trouvée depuis entre le marteau et l'enclume. Elle a perdu deux soldats lors 126 hommes, dont 18 Français.

Jusqu'en 1982, les Palestiniens et leurs alliés des partis de gauche poursuivaient leur opérations dans la zone contrôlée par les Casques Bleus. Ils les ont même empêchés de se déployer dans « la bande de Tyr », conservant ainsi un accès direct à la frontière israélienne. Les contingents français et fidjien ont eu les affrontements les plus graves avec les Palestiniens en 1981.

De l'autre côté, les miliciens chrétiens pro-israéliens du commandant Saad Haddad menaient la vie dure aux Casques Bleus. Le 17 mars 1981, quatre soldats nigériens étaient tués à Kantara, dans un bombardement de la milice du commandant Had-

dad. Celui-ci a même encerclé et bombardé à plusieurs reprises le quartier général de la FINUL à Nakoura, à la frontière israélo-libanaise.

Équipés d'armes légères et ayant l'ordre de n'ouvrir le feu que pour riposter, les Casques Bleus ont dû laisser passer les colonnes de chars et de camions israéliens qui envahissaient le Liban en 1982.

Sous l'occupation, la FINUL était mal vue de l'armée israélienne, dont elle gênait les opérations de représailles lorsque la résistance est devenue active dans sa zone, en 1985. De même, le fait qu'elle interceptait des commandos de résistants armés, ou désamorçait leurs bombes, créait des tensions avec la population locale. Mais ses rapports avec le mouvement chiïte Amal, qui tient notamment la région de Tyr (80 km au sud de Beyrouth), restaient bons. En revanche, l'Armée du Sud-Liban du général Antoine Lahad, successeur du commandant Haddad, harcelait les Casques Bleus. En juin 1985, lors de l'incident le plus spectaculaire, elle a pris en otage pendant 14 jours 24 soldats israéliens.

Le contingent français, particulièrement décidé dans son opposition aux opérations israéliennes, est longtemps resté en bons termes avec la population chiïte. Le 17 avril 1986, Amal organisait une manifestation au Liban du Sud pour demander le maintien du contingent français de la FINUL. Paris avait alors annoncé que la France n'entendait plus assurer seule la logistique de la FINUL.

Pourtant les incidents se succédaient avec les miliciens qui n'entendaient pas obéir à la FINUL ni s'arrêter à ses barrages. Certains, sanglants, sont restés secrets. Mais déjà en novembre 1985, après le « retrait final » de l'armée israélienne, des Casques Bleus irlandais se heurtèrent à Amal. Fin mars 1986, un soldat ghanéen et un soldat fidjien étaient tués par des miliciens chiïtes.

Le 25 mai, une patrouille française essayait des coups de feu à Abassiyeh. Le lendemain, cheikh Mohammed Hussein Fadlallah, guide du Parti intégriste chiïte pro-iranien Hezbollah, déclarait que le maximum que pouvait faire la FINUL était « de protéger les Israéliens et les pousser à frapper la résistance ».

Chili Militaire jugé

SANTIAGO (AFP) — Le lieutenant Pedro Fernandez Dittus, soupçonné d'avoir brûlé deux opposants lors de la grève nationale en juillet à Santiago, passera en jugement devant la Cour Martiale, a-t-on appris hier de source judiciaire.

Le militaire est passible d'une peine de 10 à 20 ans de prison.

Durant la grève nationale de 48 heures du début juillet, des témoins avaient rapporté que deux jeunes gens avaient été aspergés d'essence par des militaires puis transformés en torche vivante.

Le photographe Rodrigo Rojas de Negri, 19 ans, est mort des suites de ses brûlures tandis que Mlle Carmen Quintana, 18 ans, brûlée à 60 %, se trouve toujours dans un état grave.

Lundi, la revue d'opposition APSI a publié le procès-verbal d'audition des deux opposants qui déclaraient avoir été transformés en torche vivante par des militaires.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645

AVIS PUBLICS

STEVEN TERRY MENDELSON
Prenez avis que Steven Terry Mendelson, domicilié au 169 chemin Harland, Hampstead, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Steven Terry Gold. Montréal, le 30 juillet 1986. Les procureurs du requérant: RAPPAPOORT, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-153862-861
PRÉSENT, Protonotaire-adjoint FREDÉRIQUE JEANTY.
Partie demanderesse C.
ANITE CHANLATTE.
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à ANITE CHANLATTE de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le quotidien "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANITE CHANLATTE. Montréal, le 28 juillet 1986. DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS DONNÉ QUE JOSEPH ELPEHRE ROMUALD DUBUC, directeur, résident et domicilié au 4110 Duroie, dans les cités et districts de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de JOSEPH RONALD DUBUC. Montréal, le 1er août 1986. R.A. COHEN & ASSOCIÉS, procureurs du requérant.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS DONNÉ QUE LE CONTRAT DE VENTE EN DATE DU 8 JUILLET 1982 À LA BANQUE TORONTO-DOMINION DE TOUTES DETTES, PRÉSENTES OU FUTURES, PAYABLES À HEALTHCARE MARKETING SERVICES (H.M.R.) INC. / RESOURCE DE MARKETING DES SOINS MÉDICAUX (H.M.R.) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24ème jour de juillet 1986, sous le numéro 3754906. Ce Bième jour d'août, 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS DONNÉ QUE LE CONTRAT DE VENTE EN DATE DU 7 JANVIER 1981 À LA BANQUE TORONTO-DOMINION DE TOUTES DETTES, PRÉSENTES OU FUTURES, PAYABLES À T.O. TRADE LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de janvier 1981, sous le numéro 3141617. Ce 24ème jour de juillet, 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS DONNÉ QUE LE CONTRAT DE VENTE EN DATE DU 30 MARS 1986 À LA BANQUE TORONTO-DOMINION DE TOUTES DETTES, PRÉSENTES OU FUTURES, PAYABLES À HEALTHCARE MARKETING SERVICES (H.M.R.) INC. / RESOURCE DE MARKETING DES SOINS MÉDICAUX (H.M.R.) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24ème jour de juillet 1986, sous le numéro 3754906. Ce Bième jour d'août, 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS DONNÉ QUE LE CONTRAT DE VENTE EN DATE DU 7 JANVIER 1981 À LA BANQUE TORONTO-DOMINION DE TOUTES DETTES, PRÉSENTES OU FUTURES, PAYABLES À T.O. TRADE LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de janvier 1981, sous le numéro 3141617. Ce 24ème jour de juillet, 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS QUE ELPEHGINA ALLAIRE BERNIER, professeur à la Commission Scolaire Jérôme Le Royer, domiciliée et résidant au 5120, 18ème Avenue, Rosemont, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat de changement de nom de ELPEHGINA ALLAIRE BERNIER en celui de GINETTE ALLAIRE BERNIER. NICOLE LEPINE, JUDICIERE LEPINE, PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

AVIS DE SIGNIFICATION D'UNE REQUÊTE POUR JUGEMENT IRREVOCABLE DE DIVORCE.
dossier: 500-12-134107-840
Yolande Pierre-Louis
-VS-
Jacques Lubersse
N° dossier: 84-1703
Monsieur Jacques Lubersse: Prenez avis qu'une requête pour jugement irrévocable de divorce sera présentée devant la Cour Supérieure (Division des Divorces), dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR à la salle 2.173 à 14.15 heures de l'après-midi, au Palais de Justice de Montréal, et veuillez agir en conséquence. Une copie de ladite requête sera déposée au dossier de la Cour à votre attention. Montréal, le 7 août 1986. Me Diane Guillet-Tranquille, Procureur de la requérante

AVIS EST DONNÉ QUE: ROGER BOURCHARD, 597, Jeanne-Mance, Valleyfield, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M504955-001A, région 06, à Claude Hébert, 370 Chartrand, Blainville, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution. Parutions: 1ère le 13 août 1986 - 2ème le 14 août 1986. S.P.T.Q. L.T.E.E.

AVIS EST DONNÉ QUE: MICHEL LEBLANC (TRANSPORT MICHEL LEBLANC ENR) 107, Bourgas, St-Denis sur Richelieu, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M71115-001, région 06, à Gérard Cournoyer (SERVICE SANITAIRE G. COURNOYER ENR.) 528, Chemin des Patriotes, St-Denis sur Richelieu, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution. Parutions: 1ère le 13 août 1986 - 2ème le 14 août 1986. S.P.T.Q. L.T.E.E.

AVIS EST DONNÉ QUE: NOSJA INC. 1121, Dargenson, Montréal, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M506443-01A région 10, à Camille Paradis, 1873, Dumas, Vimont, Laval, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution. Parutions: 1ère le 13 août 1986 - 2ème le 14 août 1986. S.P.T.Q. L.T.E.E.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS DONNÉ QUE LE CONTRAT DE VENTE EN DATE DU 17 JUILLET 1986 À LA BANQUE TORONTO-DOMINION DE TOUTES DETTES, PRÉSENTES OU FUTURES, PAYABLES À VIMAR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 31ème jour de juillet 1986, sous le numéro 3753796. Ce Bième jour d'août, 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-04-003188-860
PRÉSENT, LE PROTONOTAIRE MARIA ANGELICA MARTINEZ.
Partie demanderesse C.
NESTOR HERNAN TOLEDO.
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, est, Notre-Dame à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la demande en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse. Montréal, le 7 août 1986. DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

LORNE MITCHELL MENDELSON-GOLD
Prenez avis que Lorne Mitchell Mendelson-Gold, domicilié au 169 chemin Harland, Hampstead, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lorne Mitchell Gold. Montréal, le 30 juillet 1986. Les procureurs du requérant: RAPPAPOORT, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS.

PRENEZ AVIS QUE M. MARCEL HOUDÉ, route 112, Distré, Québec, détenteur du permis de camionnage en sac M-50781-001 pour la région 05, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin que ledit permis soit transféré en faveur d'ÉRIC CAVATTON 1313 INC. 326, rue Daniel Johnson, Danville, Québec, le tout conformément aux dispositions de l'article 26 du règlement numéro 3 et de l'article 30 des Règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec. De plus, les requérants demanderont que la décision à intervenir prenne effet dès le moment où elle sera rendue, conformément aux dispositions de l'article 85 des Règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec. Toute partie intéressée peut faire opposition ou intervention à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq jours suivant la deuxième parution du présent avis. Me Jocelyn Leclerc, MARTINEAU, WALKER, Procureurs des requérants. Première parution: 12 août 1986. Deuxième parution: 13 août 1986.

AVIS EST DONNÉ QUE: LUIGI FICOCCELLI, 10515, rue Jurendes, Montréal-Nord, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M509900-001A, région 10, à TRANSPORT ANDRÉ SANTERRE INC., 637, Curé Clouet, Terrebonne, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution. Parutions: 1ère le 13 août 1986 - 2ème le 14 août 1986. S.P.T.Q. L.T.E.E.

AVIS EST DONNÉ QUE: ENTREPRISES J.C. GRAVEL L.T.E.E., 104, Emile Despins, Champlain, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507438-008A, région 06, à LEO COUPLAN INC., 1776, Bellevue, Carignan, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution. Parutions: 1ère le 13 août 1986 - 2ème le 14 août 1986. S.P.T.Q. L.T.E.E.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO. 500-02-025341-863
COMM. DES NORMES DU TRAVAIL.
Partie demanderesse -VS-
NICOLE BLUQUIN.
Partie défenderesse
La défenderesse, Nicole Blouin, d'adresse inconnue, est par la présente requête de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention. Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande. Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire. Montréal, ce 11 août 1986. RONALD CHASSE, Protonotaire adjoint

Me Daniel Pélouin
Mes Parent & Ass.
2 Complexe Desjardins, 24ème étage, Montréal

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No. 500-02-03432-863, IMBINATION LOUISBOURG, demanderesse, -VS- DANIEL DORINBAUM, défenderesse. Le 22-08-86 à 12.00 heures au 280 Alexis Nihon, 2011 Ville St-Laurent, District de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DANIEL DORINBAUM, savoir: 1 TV couleur Zenith, 1 vidéo JVC VHS, 1 système d'inson, meubles et articles de maison. Conditions: ART. CEMPTANT OU CHÉRIQUÉ, VISE, MARK "N" L'ESTAGIER, 266-2175, Montréal, le 7 août 1986.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO. 500-02-008371-861
PRÉSENT, JOHN PRAKASH & AL., Partie demanderesse C.
ANDRÉ GAGNON, Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à ANDRÉ GAGNON de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie du bref et de la déclaration amendée a été remise au greffe à l'intention de André Gagnon. Montréal, le 8 août 1986. RONALD CHASSE

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No. 700-02-1307-866, EQUIPEMENT DE BUREAU ROBERT LÉGARÉ L.T.E.E., demanderesse, -VS- DENIS GAUSSEAN, défendeur. Le 28 août 1986, à 11.35 heures au domicile du défendeur au No 984 rue Daniel en la cité Bellefleur, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, sans exception de cette cause, consistant en: 1. ÉQUIPEMENT DE BUREAU, Conditions: ART. CEMPTANT OU CHÉRIQUÉ, VISE, JACQUES PHILIPPE, 43, Pie XII, St-Eustache, Que J7R 4X2, huissier, 472-4762, St-Eustache, le 8 août 1986.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO. 705-05-00084-866
LES ENTREPRISES TRANS-NORM L.T.E.E., demanderesse-défenderesse reconventionnelle/requérante -VS- I.C. INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION L.T.E.E., défenderesse-demanderesse reconventionnelle/miemande
et
LA COMPAGNIE D'ASS. HALIFAX défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse reconventionnelle/miemande, I.C. Infrastructure Construction Ltée, est par les présents requête de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente. Une copie d'une mise en demeure de comparaître personnellement ou de se constituer un nouveau procureur a été laissée à la Cour Supérieure de Joliette à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse-défenderesse reconventionnelle/requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les conclusions qu'elle sollicite contre vous. Joliette, ce 7 août 1986. P.C.A.S.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-153825-868
PRÉSENT, LE PROTONOTAIRE ADJOINT ELGABRY ABDEL.
Partie demanderesse C.
LOIS MARY HELPERLY.
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à Lois Mary Helperly de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, est, Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie a été remise au greffe à l'intention de Lois Mary Helperly. Montréal, 4 août 1986. RONALD CHASSE, P.A.

PRENEZ AVIS QUE: SURGENON NATIONAL LEASING LIMITED, détenteur du permis M-601688, actuellement autorisé en vertu de la décision M.34-02774 à faire la location à court terme et à long terme de petits camions dont la masse totale en charge n'exécède pas 3500 kilogrammes, au 309 boulevard St-Joseph, Hull, Québec, J8Y 3Y6, demande à la Commission des Transports du Québec que cette adresse soit changée, comme place d'affaires, pour: 24 rue St-Raymond, Hull, Québec, J8Y 1R4 (PERMIS SPÉCIAL - 364 JOURS). La même demande s'applique pour Location de Camions Surgenon Ltée, détenteur du permis M-601110, autorisée à louer à court et à long terme en vertu du règlement 9, des camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, actuellement au 309 boulevard St-Joseph, Hull, Québec, J8Y 3Y6, (PERMIS SPÉCIAL - 364 jours). Les requérants invoquent l'article 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2. Première publication: le 13 août 1986. Deuxième publication: le 14 août 1986. ADRIEN R. PAQUETTE, Procureur. PAQUETTE, PERRAULT, RIVET, TRUDEAU & ASSOCIÉS

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-05-00655-868
PRÉSENT, Protonotaire-adjoint LONDON LIEU, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE.
Partie demanderesse C.
MARIO GASCON et DAME DIANE GALLAGHER.
Partie défenderesse
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL.
Mis-en-cause
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MARIO GASCON défendeur et DAME DIANE GALLAGHER, défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie du bref et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de MARIO GASCON et DAME DIANE GALLAGHER. Montréal, le 7 août 1986. DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE
COUR PROVINCIALE
NO. 700-02-1881-862
LA CORPORATION MUNICIPALE DE STE-MARGUERITE DU LAC MASON.
Demanderesse
VS
J.R. MALENFANT
Défendeur
ORDONNANCE
Il est ordonné à la partie défenderesse, J.R. MALENFANT de comparaître au Greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Prenez avis qu'une requête pour obtenir des lettres de fiduciation concernant la succession de feu Alphonse Kahn sera présentée pour adjudication à l'un des Honorables Juges de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le district de Montréal, Chambre de Pratique, au palais de justice de Montréal, chambre 2.16, le seize (16) septembre mil neuf cent quatre-vingt-six (1986), à neuf et demi heures. Montréal, le 7 août 1986. SIDNEY ROSENBERG, Notaire. Notaire et procureur du requérant

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
NO. 505-43-00058-865
ORDONNANCE DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC
ART. 138 C.P.C. et 21 L.O.I. 42
A. ANDRÉ CREVIER
Considérant la demande formulée par requête en date du 29 juillet 1986, le Tribunal ordonne à l'intime ANDRÉ CREVIER de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, de Longueuil, situé au 201 place Charles Lemoyne, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance et l'avis qu'une copie de la demande en déclaration d'adoption concernant Marie-Monique Isabelle Crevier née le 14 décembre 1977, a été déposée à son intention au greffe de l'adoption dudit Tribunal. Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux, il pourra être obtenu contre vous un jugement par défaut. Longueuil le 4 août 1986. Hélène Desjarlais, Greffier-adjoint GAGNON, Procureurs du demandeur

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

NPU 60032 F pour 10 h 30 heure de Montréal. Mardi, le 9 septembre 1986

FABRICATION ET FOURNITURE D'UNE UNITÉ MOBILE DE REFOUILLISSEMENT D'AIR AU FREON

Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec

Garantie de soumission: 10 000 \$

Prix du document: Gratuit

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu, à partir de lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC FINANCES ET RESSOURCES
Direction Services Administratifs Service Approvisionnement et Services 75 boul. Dorchester ouest, 7e étage Montréal (Québec) H2Z 1A4

Pour renseignements: (514) 289-2525

Si le document n'est pas gratuit, le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque visé ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Approvisionnement et Services, Guy McSween

Office municipal d'habitation de Montréal

AVIS AUX GROUPES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE MONTRÉAL

Les lettres patentes de l'Office municipal d'habitation de Montréal prévoient que deux (2) membres du conseil d'administration qui compte neuf (9) membres soient nommés par le gouvernement du Québec à partir d'une liste de recommandations fournie par des groupes socio-économiques.

Tout groupe socio-économique peut proposer un (1) ou deux (2) candidats en vue de ces nominations, avant le 12 septembre 1986.

Les formulaires nécessaires sont présentement disponibles au Secrétariat général de l'Office municipal d'habitation de Montréal, 152, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 3R4, téléphone: 872-2104.

Normand Daoust
Directeur général

Canada Museums Société de construction des Musées du Canada
Construction Corporation

LE NOUVEAU MUSÉE DES BEAUX ARTS
DEMANDE DE SOUSMISSION

Des soumissions cachetées pour la soumission mentionnée ci-dessus, seront reçues jusqu'à 14:00 heures de la date de fermeture spécifiée. Vous pouvez obtenir les documents de soumission chez Ellis-Don Limited, 541, Sussex Drive, 2ième étage, Ottawa, Ontario K1N 6Z6 (613) 230-8694 contre paiement du dépôt requis. Vous pouvez également consulter les documents de soumission aux bureaux de l'Association de la Construction à Ottawa, Toronto et Montréal.

CAISSONS FORÉS LD-001
Date de fermeture: jeudi, 14 août, 1986
Dépôt: Non requis

INSTRUCTIONS
Le dépôt pour les documents de soumission, sous forme de chèque certifié, payable à «Canada Museums Construction Corporation Inc» est remboursable contre la remise en bon état des documents. La Société s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni aucune soumission.

AVIS PUBLIC D'ADoption DU RÈGLEMENT 832-45 ET AVIS DE DÉPÔT DE L'ANNEXE DES LOCATAIRES À LA LISTE ÉLECTORALE

Avis est par les présents donné que le règlement 832-45 modifiant le règlement de zonage 832, tel qu'amendé, de façon à incorporer dans une zone RG (habitation multifamiliale de trois étages et plus) le lot 153-59 (partie du lot 153 et partie du lot 153-44) situé au nord du boulevard Anse-au-Loup et adjointement zone multifamiliale isolée ou jumelée et trifamiliale de 2 étages, a été adopté à la séance régulière du Conseil de la Ville de Pierrefonds tenue le 11 août 1986 et est déposé à mon bureau pour l'information de toutes les personnes intéressées.

Prenez également avis que l'annexe à la liste électorale mentionnant toutes les personnes physiques et morales, sociétés commerciales et associations qui sont locataires d'immeubles dans la Ville de Pierrefonds est maintenant déposée au bureau de la municipalité ou toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Prenez également avis que les demandes en inscription ou en radiation doivent être faites par écrit et transmises au bureau de la municipalité au 13665 boulevard Pierrefonds, au plus tard le 19 août 1986.

Prenez également avis que la séance du bureau de révision de l'annexe aura lieu à la Cour municipale de Pierrefonds à la même adresse, le mardi 26 août 1986 à 18 heures, s'il y a lieu.

DONNÉ À PIERREFONDS ce douzième jour du mois d'août, mil neuf cent quatre-vingt-six.

Louise Dusault
Assistant-Greffier

AVIS PUBLIC

Revenue Canada
Douanes et Accise

Revenue Canada
Custom and Excise

AVIS PUBLIC

Entrepôt d'attente routier de douane
Secteur est de l'île de Montréal

Le ministère du Revenu national, Douanes et Accise, invite les parties intéressées à soumettre leur candidature pour l'établissement d'un entrepôt d'attente routier de douane dans le secteur Est de l'île de Montréal. Seules seront considérées les propositions pour des installations situées à l'est du boulevard Saint-Laurent.

Le candidat choisi devra faire la preuve que ses installations sont conformes au Règlement sur les entrepôts d'attente de douane et devra pouvoir exploiter son entrepôt pour le stockage de marchandises en douane.

Le nouvel entrepôt n'inclura pas de salles des comptoirs pour la présentation des déclarations douanières et des documents de mainlevée des marchandises. Ces documents seront traités au bureau de douane à Place Youville et les avis de mainlevée seront transmis à l'entrepôt par télex.

Les exploitants potentiels d'un tel entrepôt sont informés que la douane canadienne procède actuellement à une révision majeure de ses systèmes et procédures d'inspection et de mainlevée des importations. Cette révision pourrait avoir des répercussions importantes sur la façon d'opérer les entrepôts d'attente de douane. Tout candidat devrait donc prévoir tous les risques relatifs à son investissement avant de poser sa candidature.

Le formulaire de candidature E400 et le Mémoire D4-1-4, lequel définit le Règlement sur les entrepôts d'attente de douane, sont disponibles aux Services opérationnels de douane, 2e étage, 105, rue McGill, Montréal, Québec (tél.: 514-283-5991).

Les candidatures doivent être reçues au bureau du Receveur régional, Douanes et Accise, 105, rue McGill, Montréal, Québec, H2Y 2E7, avant le 15 septembre 1986.

la fierté à une ville

montréa

SECRETARIAT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL
2e AVIS

Avis en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville. A sa séance du 16 juin 1986, le Comité exécutif a approuvé la description de la rue suivante, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte:

«ruelle est-ouest située à l'est de la 57e Avenue, au sud de la rue Duane dans le quartier Rivière-des-Prairies, étant le lot 94-164 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies».

Le droit à une indemnité égale à celle acquiescée doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le deuxième que la Ville est tenue de publier.

Hôtel de Ville Montréal, le 7 août 1986
Maurice Brunet Greffier de la Ville

REVENU CANADA
Douanes et Accise

AVIS PUBLIC

Entrepôt d'attente routier de douane
Secteur est de l'île de Montréal

Le ministère du Revenu national, Douanes et Accise, invite les parties intéressées à soumettre leur candidature pour l'établissement d'un entrepôt d'attente routier de douane dans le secteur Est de l'île de Montréal. Seules seront considérées les propositions pour des installations situées à l'est du boulevard Saint-Laurent.

Le candidat choisi devra faire la preuve que ses installations sont conformes au Règlement sur les entrepôts d'attente de douane et devra pouvoir exploiter son entrepôt pour le stockage de marchandises en douane.

Le nouvel entrepôt n'inclura pas de salles des comptoirs pour la présentation des déclarations douanières et des documents de mainlevée des marchandises. Ces documents seront traités au bureau de douane à Place Youville et les avis de mainlevée seront transmis à l'entrepôt par télex.

Les exploitants potentiels d'un tel entrepôt sont informés que la douane canadienne procède actuellement à une révision majeure de ses systèmes et procédures d'inspection et de mainlevée des importations. Cette révision pourrait avoir des répercussions importantes sur la façon d'opérer les entrepôts d'attente de douane. Tout candidat devrait donc prévoir tous les risques relatifs à son investissement avant de poser sa candidature.

Le formulaire de candidature E400 et le Mémoire D4-1-4, lequel définit le Règlement sur les entrepôts d'attente de douane, sont disponibles aux Services opérationnels de douane, 2e étage, 105, rue McGill, Montréal, Québec (tél.: 514-283-5991).

Les candidatures doivent être reçues au bureau du Receveur régional, Douanes et Accise, 105, rue McGill, Montréal, Québec, H2Y 2E7, avant le 15 septembre 1986.

PIERREFONDS

AVIS PUBLIC D'ADoption DU RÈGLEMENT 832-45 ET AVIS DE DÉPÔT DE L'ANNEXE DES LOCATAIRES À LA LISTE ÉLECTORALE

Avis est par les présents donné que le règlement 832-45 modifiant le règlement de zonage 832, tel qu'amendé, de façon à incorporer dans une zone RG (habitation multifamiliale de trois étages et plus) le lot 153-59 (partie du lot 153 et partie du lot 153-44) situé au nord du boulevard Anse-au-Loup et adjointement zone multifamiliale isolée ou jumelée et trifamiliale de 2 étages, a été adopté à la séance régulière du Conseil de la Ville de Pierrefonds tenue le 11 août 1986 et est déposé à mon bureau pour l'information de toutes les personnes intéressées.

Prenez également avis que l'annexe à la liste électorale mentionnant toutes les personnes physiques et morales, sociétés commerciales et associations qui sont locataires d'immeubles dans la Ville de Pierrefonds est maintenant déposée au bureau de la municipalité ou toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Prenez également avis que les demandes en inscription ou en radiation doivent être faites par écrit et transmises au bureau de la municipalité au 13665 boulevard Pierrefonds, au plus tard le 19 août 1986.

Prenez également avis que la séance du bureau de révision de l'annexe aura lieu à la Cour municipale de Pierrefonds à la même adresse, le mardi 26 août 1986 à 18 heures, s'il y a lieu.

DONNÉ À PIERREFONDS ce douzième jour du mois d'août, mil neuf cent quatre-vingt-six.

Louise Dusault
Assistant-Greffier

Canada

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Bourguiba écarte sa femme du pouvoir

TUNIS (AFP) — Le divorce du président tunisien Habib Bourguiba, 83 ans, de sa deuxième femme Wassila, 73 ans, met officiellement fin à l'influence grandissante que la première femme de Tunisie exerçait dans la vie politique du pays, mais il ne devrait pas avoir de conséquence sur les orientations politiques et économiques du pays.

Le communiqué officiel annonçant lundi le divorce, précisait que la séparation a été prononcée par le tribunal de Tunis au tort de Mme Bourguiba, née Ben Amar, en raison « de déclarations et de prise de position en violation de la Constitution, à l'insu du président et sans son autorisation ».

Il s'agirait d'une référence à une déclaration faite en 1983 par Mme Bourguiba qui critiquait le fonctionnement du gouvernement de l'époque et les dispositions constitutionnelles en vigueur faisant du premier ministre le successeur automatique du président Bourguiba en cas de vacance du pouvoir. Elle estimait qu'il fallait plutôt recourir à un système plus démocratique en élitant le successeur au suffrage universel.

Bien que n'ayant pas de fonction officielle, Mme Bourguiba, depuis son mariage avec le « combattant suprême » en avril 1961, a toujours été au centre de la vie politique du pays, y jouant un rôle important notamment dans le choix des hommes aux postes de responsabilité.

L'influence notoire de Mme Wassila Bourguiba s'exerçait également en politique étrangère. Ce divorce, soulignent les observateurs, apporte une nouvelle preuve de la reprise en mains par le président Bourguiba, à l'exclusion de tout autre responsable, des affaires du pays, même si cela devait mener à désavouer ses parents les plus proches.

Le « combattant suprême » a en effet multiplié ces dernières décisions spectaculaires, comme s'il voulait montrer qu'il était résolu à mettre de l'ordre partout.

La dernière en date de ses décisions a été le limogage brutal début juillet de M. Mohamed Mzali de son poste de premier ministre.

La dernière tension remonte à la fin de 1985, poussant Mme Bourguiba à quitter le palais de Carthage pour vivre chez ses parents. Une brouille que le président avait essayé de dissiper, en rendant visite à son épouse, hospitalisée en janvier dans une clinique de Tunis pour un diabète.

Cette réconciliation fut de courte durée, Mme Bourguiba dédant subitement en février de quitter la Tunisie pour les États-Unis où elle séjourne encore, alors que certains de ses proches étaient l'objet de procès à Tunis pour « mauvaise gestion » d'entreprises étatiques.

Dans le même temps, M. Habib Bourguiba Junior, fils unique que le président tunisien a eu en 1927 de sa première femme française, Mme Mathilde Lorrain, était démis de son poste de conseiller du chef de l'État pour avoir essayé à l'époque de dissuader son père de divorcer, selon des indications concordantes qui circulaient à Tunis.

Les pourparlers de Moscou sur le contrôle des armements

Les négociateurs se reverront bientôt

MOSCOU (Reuter) — Au terme des entretiens américano-soviétiques dans une « datcha » des environs de Moscou, un haut responsable soviétique a déclaré que les conversations sur le contrôle des armements avaient été sérieuses, et que les deux pays se retrouveraient bientôt pour discuter d'autres sujets.

Un déjeuner de travail hier midi à l'ambassade américaine a mis fin à deux jours de discussions entre experts américains et soviétiques.

M. Gemadi Gerasimov, porte-parole du ministère soviétique des Affaires étrangères, a refusé de préciser le contenu des entretiens, mais a déclaré que l'Union soviétique espérait « qu'ils ne se terminaient pas sans résultats ».

La délégation américaine était conduite par M. Paul Nitze, conseiller spécial du président Reagan en matière d'armements, tandis que la délégation soviétique était dirigée par M. Victor Karpov, expert du Kremlin pour les questions stratégiques et chef de la délégation soviétique aux négociations de Genève.

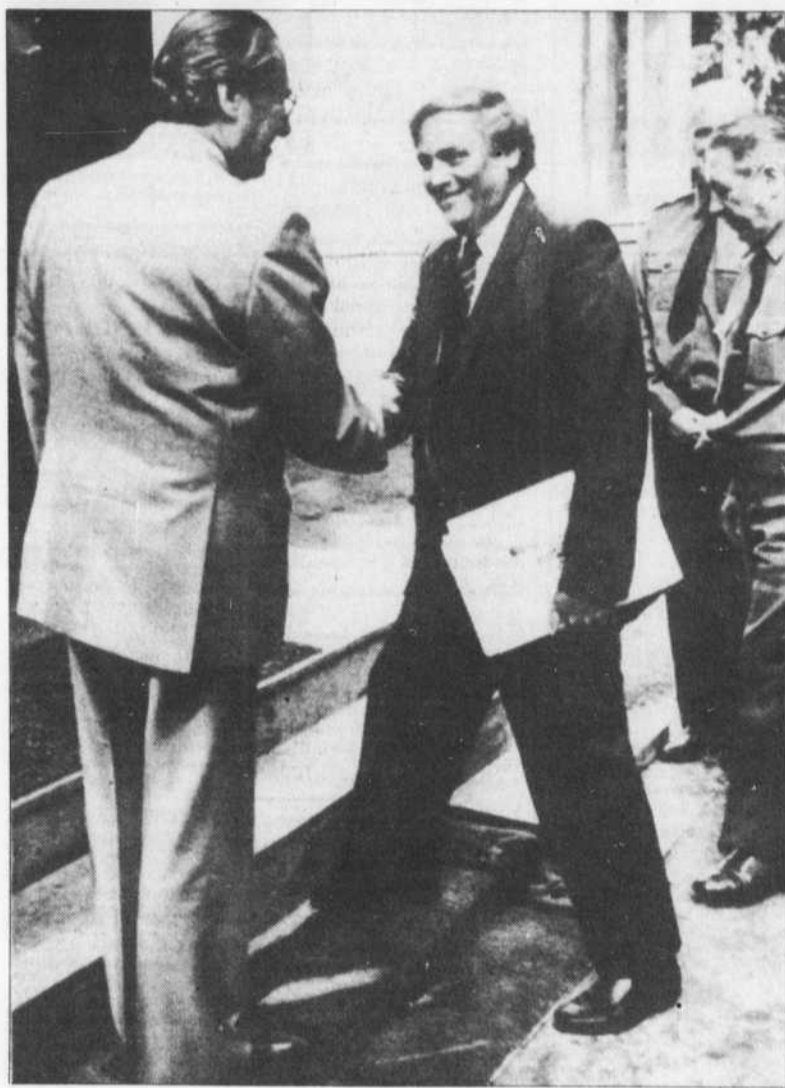
Auparavant, M. Nitze avait qualifié les discussions de « sérieuses ».

M. Gerasimov a indiqué que d'autres entretiens bilatéraux étaient prévus pour préparer la rencontre entre le secrétaire d'État américain George Shultz et le ministre soviétique des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze, qui doit avoir lieu en septembre prochain à Washington.

Une délégation soviétique, conduite par M. Vitali Mikolchak, de la section USA-Canada du ministère des Affaires étrangères, a déjà quitté Moscou pour Washington, afin de discuter de « questions bilatérales », a affirmé M. Gerasimov.

Ces nouveaux entretiens prévus pourraient porter sur les conflits régionaux et les armes chimiques, a-t-il indiqué.

La rencontre entre MM. Shultz et Chevardnadze doit normalement ouvrir la voie à un prochain sommet entre le président Reagan et le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev. Lors de leur première rencon-



Le secrétaire adjoint à la Défense, M. Richard Perle, serre la main du négociateur soviétique, M. Viktor Karpov, lors de leur rencontre, hier, en banlieue de Moscou.

tre, en novembre dernier à Genève, les deux hommes étaient convenus de se revoir cette année aux États-Unis.

Mais, depuis, l'Union soviétique a

lié la tenue d'un nouveau sommet à la question du contrôle des armements, affirmant qu'une rencontre serait inutile si elle ne débouchait pas sur des accords concrets. Les en-

tretiens de Moscou visaient précisément à donner une nouvelle impulsion aux négociations de Genève sur le contrôle des armements stratégiques.

Un des négociateurs américains a estimé que le sommet Reagan-Gorbatchev aurait lieu comme prévu cette année.

Selon des diplomates occidentaux, un accord sur les missiles à moyenne portée en Europe pourrait avoir été conclu par les deux délégations mais il ne serait signé à l'occasion du sommet, comme le souhaite Moscou.

En revanche, de solides divergences demeurent sur la question des armes spatiales.

Selon M. Gerasimov, certains à Washington considèrent le projet de bouclier spatial du président Reagan, baptisé Initiative de défense stratégique (IDS), comme « une vache sacrée que le cow-boy ne doit pas perdre ».

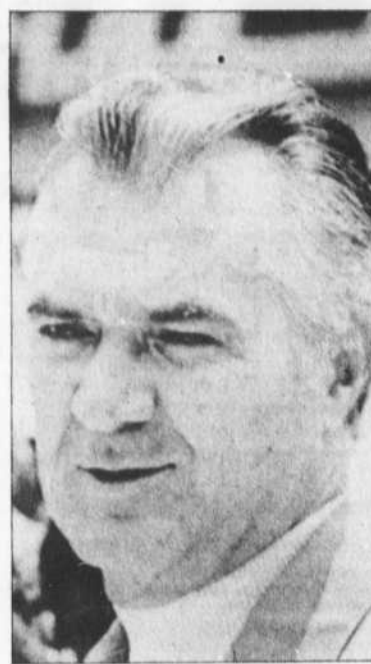
Des déclarations officielles à Washington ont clairement laissé entendre que l'administration Reagan ne ferait aucune concession sur le déploiement de l'IDS, plus connue sous le nom de « guerre des étoiles ».

En juin, M. Gorbatchev avait proposé une réduction de 30 % des missiles nucléaires en échange de la promesse américaine de respecter pendant 15 ans encore le traité sur les missiles anti-balistiques (abm). Or, l'application par Washington du traité ABM empêcherait le déploiement de l'IDS.

Par ailleurs, interrogé sur une éventuelle reconduction du moratoire soviétique sur les essais nucléaires, qui a expiré le 6 août, M. Gerasimov a indiqué que le Kremlin « étudiait avec tout le sérieux nécessaire » la question.

D'un côté, a-t-il affirmé, Moscou prend en compte l'aspiration de nombreux peuples à ce que le moratoire soit reconduit, comme le demandait récemment le groupe des six réuni à Mexico.

Mais d'un autre côté, les États-Unis, par leurs agissements, invitent littéralement Moscou à reprendre ses essais nucléaires, a-t-il déclaré.



M. De la Madrid

De la Madrid arrive à Washington

WASHINGTON (AFP) — Le président mexicain, Miguel De la Madrid, est arrivé hier à Washington pour deux jours d'entretiens avec les dirigeants américains dominés par les problèmes économiques du Mexique et la lutte contre le trafic de drogue.

M. De la Madrid, qui doit être reçu aujourd'hui à la Maison Blanche, a souligné dans une interview au *New York Times* son intention de demander au président Ronald Reagan de trouver des moyens pour faciliter les prêts des banques américaines au Mexique et aider ainsi son pays à rembourser sa dette extérieure.

Les États-Unis estiment que le Mexique est sur la bonne voie économiquement et financièrement, en dépit d'une dette extérieure de 98 milliards. Un haut fonctionnaire a souligné que le gouvernement américain souhaitait profiter de la visite de M. De la Madrid « pour manifester sa confiance envers les responsables de l'économie mexicaine et les réformes qu'ils sont en train d'entreprendre, ainsi que pour donner un élan à la campagne anti-drogue dans les deux pays ».

Les États-Unis souhaitent à cet égard que le gouvernement mexicain lance un programme plus important d'éradication de la culture de marijuana et de pavot ainsi qu'une action plus énergique contre les trafiquants, a indiqué ce haut responsable.

M. De la Madrid a indiqué, qui doit quitter Washington demain, a souligné dans son interview que les questions internationales, et notamment le problème de l'Amérique centrale, ne devraient pas être au centre des discussions.

« Je préférerais profiter du peu de temps que je passerai à Washington pour parler à M. Reagan de questions bilatérales », a déclaré le président mexicain.

L'ANZUS continue d'exister confirment Washington et Wellington

WASHINGTON (AFP) — Les gouvernements américain et néo-zélandais ont affirmé hier que l'ANZUS, le pacte de défense liant l'Australie, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, « continuait d'exister » malgré la décision de Washington de « suspendre ses obligations de sécurité » envers Wellington.

Le porte-parole du département d'État, M. Charles Redman, a expliqué que la décision américaine était due au fait que la Nouvelle-Zélande n'avait pas rétabli le droit d'accès à ses ports des bâtiments américains.

L'accès aux ports néo-zélandais est interdit aux bâtiments à propulsion nucléaire ou porteurs d'armes nucléaires, et le Pentagone ayant pour politique de ne jamais révéler le type d'armes que possèdent ses navires, aucun bâtiment militaire américain ne peut faire escale en Nouvelle-Zélande.

Le porte-parole a ajouté que les gouvernements australien et américain avaient procédé à des échanges de lettre « réaffirmant la poursuite de leur obligations et de leur coopé-

ration mutuelle aux termes du traité ANZUS ». Les deux pays « prennent des mesures pour davantage renforcer leur coopération bilatérale et renforcer leur alliance », a ajouté M. Redman.

Pour sa part, le premier ministre néo-zélandais, M. David Lange, a déclaré à Wellington que l'ANZUS, existait toujours même si les relations de défense entre Wellington et Washington avaient changé.

M. Lange réagissait à l'annonce faite à San Francisco par des officiels américains et néo-zélandais que l'adhésion de la Nouvelle-Zélande à l'ANZUS était suspendue en raison

de sa politique anti-nucléaire.

Lors d'une conférence de presse, M. Lange a déclaré : « Comme je l'avais prédit, l'ANZUS est en place. Il y aura une entente entre les États-Unis et l'Australie comme c'est le cas depuis des années et il y aura toujours l'ANZAC (Corps d'armée australien et néo-zélandais) comme il en existe depuis plusieurs années ».

L'ANZAC a été créé au cours de la Première Guerre mondiale et symbolise l'alliance traditionnelle militaire entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

« La seule différence aujourd'hui, a poursuivi M. Lange, est que les

États-Unis disent qu'ils ne sont plus désormais disposés à garantir la sécurité de la Nouvelle-Zélande ».

Il a souligné à ce propos que l'ANZUS, en tout état de cause, n'assurait pas une garantie de sécurité automatique à la Nouvelle-Zélande et que Wellington « se devait de se préparer, en collaboration avec l'Australie à défendre ses intérêts dans la région ».

M. Lange a enfin démenti que la Nouvelle-Zélande ait interdit l'accès de ses aéroports militaires aux avions américains. « Soyons clairs et fermes. Il n'y a jamais eu de problème » de ce genre, a-t-il dit.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

Voir aussi en page 6

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
- 200-299 Immobilier — Commercial
- 300-399 Marchandises diverses
- 400-499 Offres d'emploi
- 500-599 Services
- 600-699 Véhicules automobiles
- 900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, MUI, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA M.C. INTERAC

PAR TÉLÉPHONE 286-1200

■ Condos à vendre 122 ■ Condos à vendre 122

Le Clos Saint-Urbain

Ensemble exceptionnel de duplex centenaires 14 condos entièrement rénovés lumineux, climatisés, foyer, stationnement terrasses sur vaste cour intérieure, ensoleillée Coin Saint-Urbain/Saint-Cuthbert. \$86,000, à \$98,000.

Une réalisation de qualité

Chantal Raymond ou Pierre Saine. Tél.: 277-3034

18-08-86

■ Propriétés à louer 105 ■ Chalets à louer 125

ORLANDO townhouse, 6 lits, complètement équipé, 23 au 30 août. 1/2 mille de l'entrée principale de Disneyworld. 934-4543.

POINTE-CLAIRE Maison, 3 c.c., abri d'auto. \$750/mois. Libre septembre. 631-0588 (anglais).

MAISONS DE CAMPAGNE À VENDRE 141

ENTRE St-Cuthbert et St-Gabriel, maison hiversaise 4 1/2 pièces, semi-meublée, bord lac, plage, 150 x 240, commercial, possibilité de débarras restaurant, terrain camping, \$18 000, 477-6049

TERRES, FERMES À VENDRE 145

A NOTRE-DAME DU BON CONSEIL, près Drummondville, jolie ferme, 85 acres, garage, maison 7 pièces, tranquille et paysage. \$65 000. (514) 649-2588

■ Propriétés à vendre 101 ■ Propriétés à vendre 101

DEUX MONTAGNES. Très belle maison de style canadien (1973). Cuisine complètement rénovée. 3 chambres à coucher, 2 salles de bain, système bi-énergie. Terrain 100 x 100. \$88,000. 472-1378.

DOMAINE MARCELLIN WILSON, grand 4 1/2, bien éclairé, plusieurs extra. Prix \$73,000. 332-0576.

LAVAL SUR LE LAC, luxueuse propriété, style ranch, 27,000 p.c.a., garage double, piscine, 4 chambres, 5 salles de bain, foyer, air climatisé. Prix \$242,000. 627-6376.

LAVAL-SUR-LE-LAC grande maison bord de l'eau, piscine, terrain 53,000 p.c., mur de retenue, cottage 55 x 38. Après 19h. 627-0504.

MONTREAL-NORD, maison de ville, 2 chambres, foyer, cuisine avec serre, sous-sol fini, plusieurs extra. Taxes \$1,200. Prix \$87,000. 322-7459.

OU A LOUER, MONT ST-HILAIRE, bord de l'eau, cottage 2 chambres, près tous services, cuisine, lave-vaisselle inclus. \$575/mois. Libre 1er sept. 454-4031.

OUTREMONT adj. près Université, 2 x 7 pièces, 2 b., b., boiserie, foyer, jardin, garage 3 voitures. A voir E. Brodeur ou R. Trudeau 735-6433 Trust Général courtier.

R.D.P., bungalow, 54e avenue, semi-détaché, 2 - 1 c.c., fini avec foyer, lave-vaisselle, porte patio. \$72,000. 719-Avril 18h. 648-9125.

RESIDENCE principale ou secondaire. Splendide maison ancestrale, excellente condition, 75 km. sud de Montréal, curieux s'abstenir. Tél. soir: 461-2829.

ST-HYACINTHE, bord de la Rivière Yamaska, maison canadienne 150 ans, pierres des champs, restaurée comme autrefois, idéal pour théâtre d'été ou restaurant. Le soir après 19h. 774-9802.

■ Propriétés à vendre 101 ■ Propriétés à vendre 101

ST-LAMBERT, NOUVEAU SUR LE MARCHE! Bungalow complètement rénové, jardin clôture, \$127,500. A voir June McGarr. 672-1731. Immeubles Stuart Inc.

ST-LAURENT OUEST: grande unifamiliale, 3 c.c., très grand terrain de coin, cuisine moderne, près commod., tapis neufs à la grandeur. Prête à emménager. Vente privée. Prix intéressant 748-5601.

WESTMOUNT maison attachée, 3 chambres, foyers, boiserie, jardin, stationnement, à voir \$245,000.00 sans agent. Soir: 935-8595.

WESTMOUNT ADJACENT CEDAR-CRESCENT, duplex luxueux, complètement rénové, local superbe. Près Marie-France, U de M. Occupation double. \$385,000. Tél. 738-8643.

WESTMOUNT, Ave. Roslyn, Mignonne maison semi-détachée, avec jardin clôture, 4 chambres, 2 grandes salles de bain, salon avec foyer, salle à manger, grande cuisine, spacieuse armoire de cèdre dans très grande cave. \$275,000. Vente privée. 932-8640.

■ Propriétés à louer 105 ■ Propriétés à louer 105

BAS de duplex, 8 1/2 genre split, grande terrasse à l'arrière chauffage central à l'huile sépar., 119, 73ème avenue, Chomedey. \$600/mois. 272-1471.

D.D.O. 25, rue Vicking Cottage 7 pièces, 3 chambres à coucher, foyer, garage, salle de jeu finie. Pour sept. \$850. 735-4591, soir. 731-5757.

METRO LAURIER, maison de style, 2 étages, 2 chambres, foyer, meublé, équipée. 1er sept au 1er juillet \$800. 849-8956.

■ Propriétés demandées 109

ACHETERAIS jusqu'à 100 logements ou petit centre d'achats, sans intermédiaire. 842-3105-06.

■ Condos à vendre 122

3419 PEELE PRÈS SHERBROOKE: Luxueux Vacances-voyages. Achetez aubaines, louez ou échangez semaines-vacances parmi 1,100 sites (resorts) dans 40 pays. Consultant. 327-2323.

PIERREFONDS, condo 4 1/2, comprenant laveuse/sècheuse, poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, piscine, sauna etc. \$54 000., 685-2422

Multi propriété 123

TIME SHARING: Condos et chalets luxueux Vacances-voyages. Achetez aubaines, louez ou échangez semaines-vacances parmi 1,100 sites (resorts) dans 40 pays. Consultant. 327-2323

■ Chalets demandés 133

CHERCHE CHALET pour un couple, 2 semaines début octobre, Cantons de l'Est, bord de lac, foyer, piscine, ayant un certain cachet. Appeler Marc Benoit (jour) 849-7976 (soir) 677-5033.

■ Terrains à vendre 149

MONT-ROLLAND, 236 000 pi. car., arpenté, boisé, entrée dégagée. \$16 000, 387-3282.

50% d'escompte*

J'ai perdu 62 lbs au Centre de Contrôle du Poids

Après

«A différentes occasions, j'ai essayé de perdre du poids avec des diètes fastidieuses qui ont tôt fait de m'épuiser. Sans la gentillesse et la compréhension du personnel du Centre de Contrôle du Poids, je n'y serais jamais arrivé. Merci à tous, encore une fois. Je demeure votre toute dévouée.»

Avant

Téléphonez-nous dès aujourd'hui pour une consultation gratuite. Du lundi au vendredi de 8h à 19h.

centre de contrôle du poids

*Pour nos programmes d'introduction seulement!

Nos infirmières vous donnent des résultats... pas des promesses.

MONTREAL

2020 Université Suite 1624 845-9141

6070 est, Sherbrooke Suite 203 252-1101

5180 Chemin Reine-Marie Suite 340 489-6891

LAVAL

Les Galeries Papineau 1950 De La Concorde 663-4302

DOLLARD

3639 boul. des Sources 683-0320

BROSSARD

1680 boul. Provencher 671-3730

• HAMILTON • GUELPH • BURLINGTON • KITCHENER • STONEY CREEK • THUNDER BAY

• MONTREAL • LAVAIL • BROSSARD • DOLLARD • STE-FOY • HALIFAX

• DARTMOUTH • ST-JEAN, T.-N.

LES ANNONCES CLASSEES 286 1200

Voir aussi en page 5

App. et log. à louer 160

RUE JEAN-BRILLANT - Près Université de Montréal - Près Marie de France et Hôpitaux - Luxueux bas de duplex, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, sous-sol fini avec foyer, plus bachelor in-cu, avec salle de bain. - Prix: \$1,700/mois. - Références exigées. 731-4377 271-4820

App. et log. à louer 160

PORT-ROYAL Appartements à louer 1 1/2 - 2 1/2 - 3 1/2 Ultra modernes, air conditionné, piscine, sauna, garage intérieur, portier. - Immédiatement - Août 1300 du Fort Inf.: Mme Gachet 932-3866

App. et log. à louer 160

1 1/2 A 10%, Meublés ou non 7210 St-Denis LOGE-INFO 495-2458 (VISA) 6% FACE AHUNTSIC superbe logement dans maison bicentenaire, rénovation, 2 étages avec terrain bord de rivière. Boul. Des Prairies. Laval des Rapides 5 minutes du métro, 2 c.c., cuisine, salle à manger, foyer, salon, grande pièce de séjour, 2 salles de bain, libre immédiatement. \$725.00 par mois 667-9802 de 9h à 17h

App. et log. à louer 160

N.O.G. DUPLEX 6 1/2, rue Melrose, foyer, bosseries, 2 balcons, \$600.00 par mois. Charles Desjardins 342-4268 ou 288-1189

App. et log. à louer 160

A SOUS-LOUER, 1er octobre, Westmount. Appartement 5 1/2, grand et spacieux, vieux building, planchers bois, plafonds hauts, face au parc de Westmount, \$689/mois. Stephen, 932-7758, jour. 879-9639

App. et log. à louer 160

NOUVEAU DEVELOPPEMENT, Gémilajoe, 8 1/2, 3 salles de bain, garage double, foyer, \$242-9313

App. et log. à louer 160

C.D.N. Impeccable bas et haut de duplex, 4-5 ch., renové, près de l'université. Occupation 1er septembre. Faut voir! M. CODERRE 731-4377, 271-4820. Royal Rayne, Courtier

App. et log. à louer 160

OUTREMONT, 50 Willodale, 2 1/2, 3 1/2, penthouse 2 1/2, penthouse 7 1/2, ascenseurs, concierge. 849-7061

App. et log. à louer 160

CARTIER, près Boul. Rosemont, 4 1/2, renové, sous-sol système électrique, cuisinière frigo. Libre \$300. 272-7191

App. et log. à louer 160

OUTREMONT, QUÉBÉES, 7 1/2 (1 800 p.c.), renové - boiseries - équilibre - éclairé - Fin sept. \$895. 495-3947

App. et log. à louer 160

CENTRE-VILLE, rue St-Christophe, grand 5 1/2 sur 2 étages, plus de 2 000 pi. de place Dupuis et de l'UQAM. Complettement renové, \$600/mois. Chauffage non compris. Tel. après 5h P.M., 521-2787

App. et log. à louer 160

OUTREMONT, QUÉBÉES, 7 1/2 (1 800 p.c.), renové - boiseries - équilibre - éclairé - Fin sept. \$895. 495-3947

App. et log. à louer 160

HAUT DUPLEX, 7 1/2, tranchement peint, de Sossions, chauffé, près moyens de transport. 342-3731

App. et log. à louer 160

OUTREMONT, QUÉBÉES, 7 1/2 (1 800 p.c.), renové - boiseries - équilibre - éclairé - Fin sept. \$895. 495-3947

App. et log. à louer 160

MAISON DE PIERRE du 18e siècle, restaurée. 4 grandes pièces meublées d'antiquités, foyer, etc. En plus un atelier d'artiste très bien éclairé. Immense terrain boisé, bord de eau, 20 min. centre-ville. C'est un lieu exceptionnel que je quitte pour aller travailler à l'étranger 2 ans ou plus \$700-/mois. 622-5136

App. et log. à louer 160

OUTREMONT, QUÉBÉES, 7 1/2 (1 800 p.c.), renové - boiseries - équilibre - éclairé - Fin sept. \$895. 495-3947

App. et log. à louer 160

MEUBLE, luxueux, split-level, une chambre spacieuse, salon, salle à manger, portier 24h, \$1,100. 933-4693

App. et log. à louer 160

OUTREMONT, QUÉBÉES, 7 1/2 (1 800 p.c.), renové - boiseries - équilibre - éclairé - Fin sept. \$895. 495-3947

App. et log. à louer 160

MONTREAL-NORD, avenue Laurentide près de Fleury Haut de duplex, 5 1/2 chambre, libre 1er septembre. 325-3098 après 5h

App. et log. à louer 160

OUTREMONT, QUÉBÉES, 7 1/2 (1 800 p.c.), renové - boiseries - équilibre - éclairé - Fin sept. \$895. 495-3947

App. et log. à louer 160

MONTREAL-NORD, local commercial dans une plaza, stationnement idéal. Listeur, disques, vidéo, dépanneur. 323-6403

App. et log. à louer 160

OUTREMONT, QUÉBÉES, 7 1/2 (1 800 p.c.), renové - boiseries - équilibre - éclairé - Fin sept. \$895. 495-3947

App. et log. à louer 160

ENSENILEILLÉ avec passages nageux. Max. 25. Jeudi: beau. LEVER DU SOLEIL. 5 h 53 COUCHER. 20 h 07

App. et log. à louer 160

OUTREMONT, QUÉBÉES, 7 1/2 (1 800 p.c.), renové - boiseries - équilibre - éclairé - Fin sept. \$895. 495-3947

Bureaux à louer 251

Office municipal d'habitation de Montréal

Bureaux à louer 1710 rue Amherst Rez-de-chaussée: 4,966 p.c. Sous-sol: 3,425 p.c. Idéal pour professionnel, clinique médicale, etc... Occupation immédiate Renseignements 872-4641

Bureaux à louer 251

ORDINATEURS 371 ORDINATEUR Télévidéo, TVS, 1605-H, prix à discuter, 738-4246, Daniel Trotter.

Bureaux à louer 251

REPARATION D'ORDINATEURS CSD, 555 Orly, Dorval, 636-8740

Maisons repos/retraite 173

FOYER pour personnes 3e âge, visite médecin, climat familial. Prix à discuter. Lachine, 637-6629

Commerces à vendre 283

EDIFICE commercial, centre-ville Ste-Agathe-des-Monts, 28 pièces, piscine extérieure. \$260,000. 919-326-0755

Bureaux à louer 251

CENTRE-VILLE 800 Dorchester ouvert 200 à 2 000 p.c., chauffé, climatisé, tapis, salle de conférences. Base annuelle et prix raisonnable. Contactez Gisèle Léveillé. 878-2566

Commerces à louer 287

RESTAURANT - CENTRE-VILLE Sur Président-Kennedy à l'ouest de Bleury, capacité de 180, tout équipé, bon emplacement, redécoré, nouvelle façade, devanure de 45, 842-2966

Bureaux à louer 251

BOULEVARD PIE IX, 1 ou 2 bureaux, face centre d'achat, salle d'attente, créature, facilité de stationnement. Maître Goubray, 383-7640, 278-0909

Commerces à louer 287

RESTAURANT/BAR à vendre avec domaine Plage, mini-zoo, club de tir à l'arc, etc. Inf. 477-6311 ou 222-3777

Bureaux à louer 251

PLAZA SAINT-HUBERT édifice à bureaux neuf pour professionnels, ascenseur, air, idéal, raisonnable. Mr. Bruce 273-5438

Commerces à louer 287

RESTAURANT/BAR à vendre avec domaine Plage, mini-zoo, club de tir à l'arc, etc. Inf. 477-6311 ou 222-3777

Espaces commerciaux à louer 259

AHUNTSIC, magasin et deux bureaux, 1 100 pi. car, 2494 Henri Bourassa est, 384-3400, ENNA COURTOUR

Commerces à louer 287

RESTAURANT/BAR à vendre avec domaine Plage, mini-zoo, club de tir à l'arc, etc. Inf. 477-6311 ou 222-3777

Espaces commerciaux à louer 259

BEAUBIEN et Avenue du Parc, 7 000 pi. car, espace de MFG, \$1,75 par pi. car, occupation immédiate, 271-3516

Commerces à louer 287

RESTAURANT/BAR à vendre avec domaine Plage, mini-zoo, club de tir à l'arc, etc. Inf. 477-6311 ou 222-3777

Espaces commerciaux à louer 259

BÂTISSE industrielle à vendre au 11,919 Belleville, Montréal-Nord, 13,000 pi. car, stationnement pour 14 autos. Pas d'agent. Prix demandé: \$350,000. 325-5891

Commerces à louer 287

RESTAURANT/BAR à vendre avec domaine Plage, mini-zoo, club de tir à l'arc, etc. Inf. 477-6311 ou 222-3777

Espaces commerciaux à louer 259

MONTREAL-NORD, local commercial dans une plaza, stationnement idéal. Listeur, disques, vidéo, dépanneur. 323-6403

Commerces à louer 287

RESTAURANT/BAR à vendre avec domaine Plage, mini-zoo, club de tir à l'arc, etc. Inf. 477-6311 ou 222-3777

Espaces commerciaux à louer 259

ATELIER Gros et détail, meubles, armatures de cuisine. Franchise pour 5 à 375,000 discutable. Lionel 656-1027

Commerces à louer 287

RESTAURANT/BAR à vendre avec domaine Plage, mini-zoo, club de tir à l'arc, etc. Inf. 477-6311 ou 222-3777

Services domestiques 487

AURAI BESOIN femme de ménage, pour entretien général et faire les repas du soir. Logée, nourrie. 284-9354, Mme Lagacé

Services domestiques 487

CHERCHONS JEUNE FILLE, honnête, préférablement vénétrienne, pour travailler dans maison privée. Demandes bonnes références. Entre 9h et 5h. 933-9993

Services domestiques 487

CAUSE décès. Bibliothèque d'ingénieur conseil, 1500 livres anglais. 353-4875

Services domestiques 487

CHERCHONS JEUNE FILLE, honnête, préférablement vénétrienne, pour travailler dans maison privée. Demandes bonnes références. Entre 9h et 5h. 933-9993

Services domestiques 487

CAUSE décès. Bibliothèque d'ingénieur conseil, 1500 livres anglais. 353-4875

Services domestiques 487

CHERCHONS JEUNE FILLE, honnête, préférablement vénétrienne, pour travailler dans maison privée. Demandes bonnes références. Entre 9h et 5h. 933-9993

Services domestiques 487

CAUSE décès. Bibliothèque d'ingénieur conseil, 1500 livres anglais. 353-4875

Services domestiques 487

CHERCHONS JEUNE FILLE, honnête, préférablement vénétrienne, pour travailler dans maison privée. Demandes bonnes références. Entre 9h et 5h. 933-9993

Services domestiques 487

CAUSE décès. Bibliothèque d'ingénieur conseil, 1500 livres anglais. 353-4875

Services domestiques 487

CHERCHONS JEUNE FILLE, honnête, préférablement vénétrienne, pour travailler dans maison privée. Demandes bonnes références. Entre 9h et 5h. 933-9993

Services domestiques 487

CAUSE décès. Bibliothèque d'ingénieur conseil, 1500 livres anglais. 353-4875

Services domestiques 487

CHERCHONS JEUNE FILLE, honnête, préférablement vénétrienne, pour travailler dans maison privée. Demandes bonnes références. Entre 9h et 5h. 933-9993

Services domestiques 487

CAUSE décès. Bibliothèque d'ingénieur conseil, 1500 livres anglais. 353-4875

Services domestiques 487

CHERCHONS JEUNE FILLE, honnête, préférablement vénétrienne, pour travailler dans maison privée. Demandes bonnes références. Entre 9h et 5h. 933-9993

Services domestiques 487

CAUSE décès. Bibliothèque d'ingénieur conseil, 1500 livres anglais. 353-4875

Services domestiques 487

CHERCHONS JEUNE FILLE, honnête, préférablement vénétrienne, pour travailler dans maison privée. Demandes bonnes références. Entre 9h et 5h. 933-9993

Services domestiques 487

CAUSE décès. Bibliothèque d'ingénieur conseil, 1500 livres anglais. 353-4875

Services domestiques 487

CHERCHONS JEUNE FILLE, honnête, préférablement vénétrienne, pour travailler dans maison privée. Demandes bonnes références. Entre 9h et 5h. 933-9993

Services domestiques 487

CAUSE décès. Bibliothèque d'ingénieur conseil, 1500 livres anglais. 353-4875

Services domestiques 487

CHERCHONS JEUNE FILLE, honnête, préférablement vénétrienne, pour travailler dans maison privée. Demandes bonnes références. Entre 9h et 5h. 933-9993

Services domestiques 487

CAUSE décès. Bibliothèque d'ingénieur conseil, 1500 livres anglais. 353-4875

Services domestiques 487

CHERCHONS JEUNE FILLE, honnête, préférablement vénétrienne, pour travailler dans maison privée. Demandes bonnes références. Entre 9h et 5h. 933-9993

Entretien, réparations, rénovations 559

JACQUES DUMONT ENR rénovations tous genres, sous-sol, salle de bain, etc. 279-0559

Occasions d'affaires 591

OCASION unique au Motel Borden associé, actif ou passif, avec capital \$100,000 ou moins, possibilité \$1,000,000 profit en 3 ans. Projet touristique. International, Région 514 sans frais, 1-800-363-2501, (1)227-6472

Automobiles à vendre 695

DATSUN 260 ZE, 1974, manuelle, carrosserie et mécanique en bon état. \$4,300, négociable. 626-0087

Entretien, réparations, rénovations 559

JACQUES DUMONT ENR rénovations tous genres, sous-sol, salle de bain, etc. 279-0559

Occasions d'affaires 591

OCASION unique au Motel Borden associé, actif ou passif, avec capital \$100,000 ou moins, possibilité \$1,000,000 profit en 3 ans. Projet touristique. International, Région 514 sans frais, 1-800-363-2501, (1)227-6472

Automobiles à vendre 695

DATSUN 260 ZE, 1974, manuelle, carrosserie et mécanique en bon état. \$4,300, négociable. 626-0087

Entretien, réparations, rénovations 559

JACQUES DUMONT ENR rénovations tous genres, sous-sol, salle de bain, etc. 279-0559

Occasions d'affaires 591

OCASION unique au Motel Borden associé, actif ou passif, avec capital \$100,000 ou moins, possibilité \$1,000,000 profit en 3 ans. Projet touristique. International, Région 514 sans frais, 1-800-363-2501, (1)227-6472

Automobiles à vendre 695

DATSUN 260 ZE, 1974, manuelle, carrosserie et mécanique en bon état. \$4,300, négociable. 626-0087

Entretien, réparations, rénovations 559

JACQUES DUMONT ENR rénovations tous genres, sous-sol, salle de bain, etc. 279-0559

Occasions d'affaires 591

OCASION unique au Motel Borden associé, actif ou passif, avec capital \$100,000 ou moins, possibilité \$1,000,000 profit en 3 ans. Projet touristique. International, Région 514 sans frais, 1-800-363-2501, (1)227-6472

Automobiles à vendre 695

DATSUN 260 ZE, 1974, manuelle, carrosserie et mécanique en bon état. \$4,300, négociable. 626-0087

Entretien, réparations, rénovations 559

JACQUES DUMONT ENR rénovations tous genres, sous-sol, salle de bain, etc. 279-0559

Occasions d'affaires 591

OCASION unique au Motel Borden associé, actif ou passif, avec capital \$100,000 ou moins, possibilité \$1,000,000 profit en 3 ans. Projet touristique. International, Région 514 sans frais, 1-800-363-2501, (1)227-6472

Automobiles à vendre 695

DATSUN 260 ZE, 1974, manuelle, carrosserie et mécanique en bon état. \$4,300, négociable. 626-0087

Entretien, réparations, rénovations 559

JACQUES DUMONT ENR rénovations tous genres, sous-sol, salle de bain, etc. 279-0559

Occasions d'affaires 591

OCASION unique au Motel Borden associé, actif ou passif, avec capital \$100,000 ou moins, possibilité \$1,000,000 profit en 3 ans. Projet touristique. International, Région 514 sans frais, 1-800-363-2501, (1)227-6472

Automobiles à vendre 695

DATSUN 260 ZE, 1974, manuelle, carrosserie et mécanique en bon état. \$4,300, négociable. 626-0087

Entretien, réparations, rénovations 559

JACQUES DUMONT ENR rénovations tous genres, sous-sol, salle de bain, etc. 279-0559

Occasions d'affaires 591

OCASION unique au Motel Borden associé, actif ou passif, avec capital \$100,000 ou moins, possibilité \$1,000,000 profit en 3 ans. Projet touristique. International, Région 514 sans frais, 1-800-363-2501, (1)227-6472

Automobiles à vendre 695

DATSUN 260 ZE, 1974, manuelle, carrosserie et mécanique en bon état. \$4,300, négociable. 626-0087

Entretien, réparations, rénovations 559

JACQUES DUMONT ENR rénovations tous genres, sous-sol, salle de bain, etc. 279-0559

Occasions d'affaires 591

OCASION unique au Motel Borden associé, actif ou passif, avec capital \$100,000 ou moins, possibilité \$1,000,000 profit en 3 ans. Projet touristique. International, Région 514 sans frais, 1-800-363-2501, (1)227-6472

Automobiles à vendre 695

DATSUN 260 ZE, 1974, manuelle, carrosserie et mécanique en bon état. \$4,300, négociable. 626-0087

Entretien, réparations, rénovations 559

JACQUES DUMONT ENR rénovations tous genres, sous-sol, salle de bain, etc. 279-0559

Occasions d'affaires 591

OCASION unique au Motel Borden associé, actif ou passif, avec capital \$100,000 ou moins, possibilité \$1,000,000 profit en 3 ans. Projet touristique. International, Région 514 sans frais, 1-800-363-2501, (1)227-6472

Automobiles à vendre 695

DATSUN 260 ZE, 1974, manuelle, carrosserie et mécanique en bon état. \$4,300

ARTS ET SPECTACLES

À Joliette, demain et samedi Faust bis, ou le diable à la cathédrale

MUSIQUE
MARC MORIN

Alors que la fréquentation du 9e Festival de Lanaudière approche les 100.000 spectateurs, on a dû prévoir une représentation supplémentaire de l'opéra *Faust* de Gounod, dont la première a lieu demain soir à 20 h 30 à la cathédrale de Joliette.

Les vedettes de ce *Faust*, version concert, sont le soprano **Wilhelmenia Fernandez**, le ténor **André Jobin** dans le rôle-titre, la basse **Pierre Charbonneau**, le bariton **Andrew Smith** et le soprano **Gail Desmarais**, accompagnés des Choeurs de Lanaudière et de l'Orchestre métropolitain sous la direction de **José-André Gendille**.

La supplémentaire de *Faust* sera donnée samedi prochain (16 août) à 20 h 30, toujours à la cathédrale de Joliette.

Ce soir à 20 h 30, au camp musical de Lanaudière (Saint-Côme), on pourra entendre le **Grand Ensemble de saxophones de Montréal**, dirigé par Louis Lavigneur.

Fugue à l'Oratoire. L'organiste et musicologue **Lucien Poirier** consacrera la deuxième partie de son concert de ce soir, à l'Oratoire Saint-Joseph, aux compositeurs canadiens **Samuel Prowse Warren** (*Prélude et fugue en la bémol majeur*), **Benoît Poirier** (*Basso ostinato*) et **Amédée Tremblay** (*Suite de quatre pièces*).

Lucien Poirier a commencé ses études musicales au séminaire de Joliette. Il a étudié au Conservatoire de Montréal avec **Bernard Lagacé** et **Kenneth Gilbert**, obtenant un premier prix d'orgue en 1969. Il a poursuivi sa formation auprès d'**Eduard Müller** à Bâle et de **Gaston Litaize** à Paris. Il a obtenu une maîtrise puis un doctorat en musicologie de l'Université de Strasbourg (1980).

Professeur à l'école de musique de l'Université Laval, il dirige le projet « Histoire de la musique au Québec de la Conquête à la fin de la Première Guerre mondiale d'après la presse de l'époque ». Comme interprète, il s'est produit des deux côtés de l'Atlantique de même qu'au réseau FM de Radio-Canada. Il a consacré un microfilm aux oeuvres du compositeur français contemporain **Georges Migot**.

En première partie du récital de ce soir, **Lucien Poirier** donnera des oeuvres de **Widor**, **Messiaen**, **Boëly** et **J. S. Bach**. Les billets pour ce « concert spirituel » à l'Oratoire, ce soir à 20 h, sont en vente à l'entrée dès 19 h.



Wilhelmenia Fernandez.

Orford en chambre. Mozart et Beethoven sont au programme du concert de musique de chambre du Centre d'arts d'Orford, demain soir. Les interprètes : le violoniste **Erno Sebastyén**, l'altiste **Hatto Beyerle** et le violoncelliste **Martin Ostertag**.

Vendredi (15 août), dans la série « Piano cinq étoiles », **France de Guise** donnera des oeuvres de Beethoven, Liszt, Debussy et Prokofiev. Samedi, le violoniste anglais **Rodney Friend**, accompagné au piano par **Janina Fialkowska**, a inscrit au programme des oeuvres de Schubert, Brahms et Elgar.

Ces concerts ont lieu à 20 h, à la salle Gilles-Lefebvre du Centre d'arts Orford.

Dutoit à Lucerne. Charles Dutoit dirigera le *Junge Deutsche Philharmonie* dans des oeuvres de Brahms, Mahler et Henze, au 11e concert symphonique des **Semaines internationales de musique** de Lucerne, en Suisse, le vendredi 5 septembre.

Le chef attitré de l'Orchestre symphonique de Montréal est d'ailleurs le seul nom québécois ou canadien à l'affiche de ce festival qui débute ce samedi (16 août) et se poursuivra jusqu'au 10 septembre avec trois thèmes dominants : le bicentenaire de la naissance de Carl Maria von Weber, le centenaire de la mort de Franz Liszt et le centenaire de la naissance d'Othmar Schoeck.

Les voix du Gesù. La Chorale du Gesù, un chœur à voix égales dirigé par **Patricia Abbott**, accepte de nouveaux membres pour la saison 1986-87. Les répétitions ont lieu le lundi soir. On souhaite « un peu d'expérience musicale ». Pour les auditions, on communique avec **Mme Drapeau**, entre 10 h et 16 h, au 387-3254.

MAYNARD GERTLER

Le dur métier d'éditeur anglophone au Québec

CLÉMENT TRUDEL

Ce sont les bons livres qui font un bon *business* et non l'inverse, dit, avec une part d'amertume, **Maynard Gertler**, directeur de *Harvest House*, une maison d'édition implantée à Montréal depuis 27 ans.

Cet éditeur s'inquiète des primes accordées au *marketing*, au détriment de la solidité du contenu : « Nous ne pouvons pas concurrencer en quantité », comme éditeurs anglophones, mais s'il est un point où nous pourrions nous entendre, c'est celui de la qualité avant tout. En général, le financement ne va pas aux « meilleurs livres » mais aux boîtes qui étalent le plus favorablement leur dynamisme en affaires.

M. Gertler n'est généralement pas d'accord avec la répartition des subventions faite au Conseil des arts du Canada. Il regrette surtout que soit dissoute une association qu'il avait aidé à mettre sur pied : la *Montreal English-Language Publishers* a vécu deux ans, rassemblant de façon informelle une dizaine d'éditeurs anglophones tenant des tables rondes et se mesurant, périodiquement, à des critiques avertis, à des auteurs prestigieux, à des spécialistes de la mise en marché ou à des théoriciens à l'affût de synthèses les plus accessibles à un monde aux frontières de plus en plus ténues.

Ce n'est pas le *vacuum*, toutefois, puisque l'*Association of Canadian Publishers*, dont le siège est à Toronto, a formé un chapitre québécois. L'ACP-Québec répond bien à ceux qui ont besoin de rendre plus efficace leur *lobbying* auprès des sources de subventions. L'aspect moins goûté par M. Gertler, c'est le « *power play* » qu'il croit déceler à l'ACP, très anti-américaine dans ses déclarations mais peu apte dans les faits, selon lui, à défendre la spécificité culturelle des éditeurs canadiens.

« Nous sommes dans la mauvaise voie », dit M. Gertler qui persiste à croire que, si on le voulait bien, on pourrait oeuvrer ici même à favoriser l'éclosion d'un type d'êtres aux fibres culturelles les plus étendues possibles : « Je suis de la race humaine. » Jeune Montréalais, M. Gertler avait ressenti le besoin d'aller à la conquête de l'univers. Il note aujourd'hui, un peu chagrin, qu'il ne semble pas que parmi les jeunes vivant à Montréal, cette même soif existe pour contrebalancer l'attachement aux « racines les plus étroites ». Comprenez-moi bien, ajoute-t-il, il est bon de connaître à fond l'histoire nationale, les traditions, mais nous ferions fausse route en nous confinant à cet enclos culturel. « Je me porte volontaire pour rédiger un manuel d'histoire universelle », s'il le faut.

Cet éditeur, depuis 40 ans, n'a jamais négligé de s'occuper d'une ferme, par souci d'équilibre, par conviction écologique également, même lorsqu'il était économiste-conseil au *State Department* — de là date son affection pour les noués papillons ! On peut croire que la proximité de la nature le prédisposait à ouvrir un rayon écologique dans son catalogue. Deux titres importants sortent bientôt chez *Harvest House* dans cette veine : le rapport du Club de Rome sur l'avenir des océans, *The Future of the Oceans*, rédigé par la fille de **Thomas Mann** qui enseigne à Halifax, **Elisabeth Mann-Borgese**; et *Parks for Profit*, de **Leslie Bella**, qui fait le bilan d'un siècle de tâtonnements depuis la création du premier parc national à Banff, en 1885.

Et quant aux chances de survie des humains : « Avez-vous noté que Tchernobyl a paru menacer les réserves de nourriture ? Et s'il n'était pas agi d'un simple accident ? S'il y avait eu 10 bombes A lâchées autour de Kiev ? » se demande-t-il. (Claude Sarraute, dans *Le Monde*,

parlait à ce propos du « nuage d'escampette » qui, comme par miracle, aurait fait le saute-mouton, épargnant la France agricole !)

Harvest House a édité plus de trente titres dans sa série « *French Writers of Canada* » — dont la toute première traduction complète des poèmes de **Nelligan**, mais il y a eu aussi **Jacques Ferron**, **Yves Thériault**, **Claire Martin**, etc.

L'autre filon habilement exploité par l'éditeur Gertler a trait à l'historiographie. L'ancien titulaire de cours sur les gouvernements et l'économie, à **York University**, aime bien que l'on aborde l'histoire sans œillères. Après nous avoir donné *Racial Myth in English History*, de **Hugh MacDougall**, il a voulu savoir si **Carl Berger**, de Toronto, serait disponible pour faire le survol des historiens les plus marquants au Canada français (M. Berger avait produit une étude sur l'historiographie au Canada anglais). À défaut de remplir la commande, M. Berger référerait *Harvest House* à un professeur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, **Serge Gagnon**.

Harvest House acquit tout d'abord les droits des Presses de l'Université Laval et, trois livres plus tard, **Serge Gagnon** aura finalement accès à un éditeur montréalais francophone. On a là un indice du talent d'éclaircir et de guider de M. Gertler, qui a même accéléré la mise en ordre de notes que M. Gagnon réservait à une étude sur l'oeuvre de **Fernand Ouellet**.

L'historien, qu'il se nomme **Groulx**, **Sulte**, **Brunet**, **Garneau**, **Lancôt** ou **Marcel Trudel**, est bien de son temps et le choix de telle tranche de vie, à telle époque, n'est jamais innocent. On s'en serait douté mais M. Gagnon a l'art de débusquer les silences volontaires, voire les distorsions d'historiens ultramontains qui minimisèrent, par exemple, le part de **Louis-Joseph Papineau** (en



Maynard Gertler : « Quand les racines s'approchent trop de la surface, l'arbre meurt. »

mauvais termes avec l'Église). Les historiens les plus connus, depuis la « révolution tranquille », ont tendance, eux, à scruter davantage l'histoire économique et l'évolution des mouvements sociaux ; à croire que l'ancien régime (français) est tombé en désuétude ! *Harvest House* a publié, de M. Gagnon, un court essai : *Man and his Past*, et, en deux tomes, *Québec and its Historians*, de 1840 à aujourd'hui.

Cet éditeur, qui a publié un peu d'humour (*The Devil Is Innocent*, de **H. Gordon Green**) et quelques titres collés à l'actualité (*From Bourassa to Bourassa*, de **Ian MacDonald**), revoit présentement le manuscrit de **Hans Blumenfeld**, une sorte d'auto-biographie pas tellement candide d'un *drifter* — ou as de la dérive. À 94 ans, M. Blumenfeld, ancien consultant du service d'urbanisme de Montréal, ne tient pas à renier ses racines de juif né en Allemagne pour le simple fait qu'un *bum* comme **Hilary** est entré dans le décor. M. Blumenfeld a cette réflexion que M. Gertler fait sienne et qu'il me prie de transmettre à tous ceux qui chérissent leur lignée immédiate et qui s'inquiètent des projections démographiques : « Quand les racines s'approchent trop de la surface, l'arbre meurt. »

cet été, au théâtre

<p>montréal</p> <p>ARTHUR CAFÉ BAROQUE: «Irma La Douce» de Marguerite Mouron, comédie musicale avec orchestre. Mise en scène Philippe Grenier, chorégraphie Dominique Giraldeau. Mer. au vend. 21h. Sam. 19h30 et 22h30, dim. 20h. Billets 12\$, sam. 15\$. Forfait (din.-spec.) à partir de 39,75\$. Hôtel Reine Elizabeth, 861-3511 poste 2237. Prod. Les Productions de Café-Concert Inc.</p>	<p>côteau-du-lac</p> <p>THEATRE PONT-CHATEAU inc. présente</p> <p>FAUT DIVORCER, une comédie de Bertrand B. Leblanc avec Lucile Papineau, Claude Préfontaine et Yvon Canuel. Rés. (514) 456-3224. Billets en vente à la Librairie Boyer Valleyfield. Transcanadienne vers l'ouest ou autoroute 20 ouest, sortie 17 (panneaux indicateurs) Prix de groupe: 25 personnes et plus sauf le samedi. Possibilité de FORFAIT Croisière-Souper-Théâtre 25\$ par personne</p>
<p>rive-sud</p> <p>LA BELLE ÉPOQUE DE ST-TIMOTHÉE: «Nuits libertines et Porte-Jarretelles» de Feydeau et Courteline, mise en scène: Philippe Grenier, chorégraphie Dominique Giraldeau. Mer. au vend. 21h, sam. 19h30 et 22h30, dim. 20h. Billets: 10\$, sam. 12\$. Forfaits (din.-spec.) à partir de 22\$, sam. 24\$. Les mardis et dimanches spectacle deux pour un. La Belle Époque, route 132 entre Beauharnois et Valleyfield, 1-373-3262. Prod. Les Productions de Café Concert Inc. Avec Hélène Mondoux, Carol Jones, Patrice Bissonnette et Pierre-Carlès Trudeau.</p>	<p>victoriaville</p> <p>ST-FORTUNAT (819) 344-2402</p> <p>Une comédie de Marie-Thérèse Quinton avec AUBERT PALLASCIO, FRANCE ARBOUR, JEAN-CLAUDE SAPRE, JEAN-GUY VIAL, MARISE ISABELLE</p>
<p>L'estival du Monologue</p> <p>L'Auberge Nationale présente</p> <p>Marcel, tu m'harcèles de Denise Guénette.</p> <p>En première partie, un monologue différent chaque soir. Prix de groupe et possibilité de forfait dîner-théâtre. 185, Jacques Cartier Nord, St-Jean sur Richelieu, du 28 juin au 30 août 1986. (du jeudi au samedi) à 20h30.</p> <p>RÉSERVATIONS: (514) 346-6819</p>	<p>LA RELÈVE AU COEUR DU QUÉBEC: 17 spectacles présentés par 80 artistes listes semi-professionnels, dans des styles de musique variés. Tous les jeudi et vendredi à 21h, du 26 juin au 22 août. Lieu: dans les jardins du Musée Laurier, 16 rue Laurier Ouest, Arthabaska. De Montréal, route 20, sortie 210. De Québec, route 20, sortie 162. On peut aussi visiter les expositions présentées à l'intérieur de Musée Laurier. Prix spéciaux pour groupes. Rés.: (819) 357-9894.</p>
<p>Ne manquez pas la nouvelle comédie de MARCEL DUBÉ «L'AMÉRIQUE À SEC» Au Théâtre D'ÉTÉ DE l'Écluse</p> <p>à St-Jean-sur-Richelieu (Autoroute des Cantons de l'Est, Sortie 22) Rte 35 sud, Boul. Séminaire Sud. St-Jacques, à gauche. Laurier à droite. (Stationnement rue Mercier)</p> <p>Billets en vente ARCHAMBAULT-Mtl. 849-6201 Rés. et rens.: (514) 348-5312 Forfait: Croisière-Souper-Théâtre. "Les Croisières Richelieu" (514) 346-2446</p> <p>SALLE CLIMATISÉE</p>	<p>estrie</p> <p>THÉÂTRE DE MARJOLAINE: "LA TRAVERSÉE SURPRISE" comédie de Louis-Georges Carrier et André Dubois avec Patricia Nolin, Daniel Gadouas, Serge Turgeon, Jean Fontaine, Robert Toupin, Marie-Andrée Corneille et Jean-Louis Millette. Du mar. au ven. 20h30, sam. 19h et 22h30, dim. 20h. Eastman, aut. (10) Cantons de l'Est, sortie 106. Rés. Mtl 845-0917, Eastman (514) 297-2860 ou 297-2862.</p>
<p>THÉÂTRE de la DAME DE COEUR présente «L'ÎLE DE RES». Spectacle de marionnettes géantes à l'extérieur pour adultes, accessibles aux enfants.</p> <p>«Rien de semblable... en Amérique du Nord». — R. Bernatchez, <i>La Presse</i>.</p> <p>«Il faut courir à Upton». — M. Laurier, <i>Le Devoir</i>.</p> <p>«Absolument renversant... incroyable». — F. Grimaldi.</p> <p>Les 4-5 juin et du 11 juin au 31 août, à 21:30 heures. Réservation (514) 549-5828. Upton, sortie 147 Autoroute 20. (Autobus nolisé: Montréal-Upton, vendredis-samedis, départ 7:45 heures et retour à Montréal 00:15 heures. Du Palais du Commerce, 1650 rue Berri, rés.: 521-4989.)</p>	<p>basses laurentides</p> <p>Le Cabaret Théâtre "Les Femmes Collin" présente: Faut placer pépère, une comédie de Bertrand B. Leblanc (auteur de "Faut divorcer"). Avec: Yvon Leroux, Mireille Thibault, André Cartier et Isabelle Lajeunesse. Du 27 juin au 30 août. Forfait souper-théâtre disponible. Rés. (514) 839-6105 (MTL) 589-4552 248 Rang des Continuations, St-Esprit.</p>
<p>BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE présente</p> <p>L'AMOUR À L'AGENDA</p> <p>Création québécoise de Michel-Marc Bouchard. Mise en scène: Gilbert Lepage.</p> <p>Mettant en vedette: Béatrice Picard, Rita Lafontaine, Hubert Loiselle, Claude Laroche, Jean Maheux. Du 17 juin au 31 août. Mardi au vendredi 21h00 et samedi 19h00 et 22h00. Saint-Marc-sur-Richelieu, JOL 2E0, Sortie 112, route 20, (514) 584-2271.</p>	<p>laurentides</p> <p>Manoir du Lac Lucerne</p> <p>Les Productions Louis Lalande présentent: Je t'aime clé en main</p> <p>comédie adaptée par Guy Fournier avec Christine Lamer, Louis Lalande, François Trotter du mardi au vendredi à 20h30 et le samedi à 19h00 et 22h30 du 15 juin au 30 août</p> <p>Réservations: (514) 228-2511 Ligne directe: 1-800-363-3620 Ste-Marguerite — Autoroute des Laurentides — Sortie 69</p>
<p>THEÂTRE D'ÉTÉ Le Saint-Laurent présente</p> <p>Le Retour du Colonel</p> <p>Une comédie de BRICAIRE et LASAYGUES</p> <p>mettant en vedette: Réjean Lefrançois, Guilda et Françoise Lemieux</p> <p>2405 lie Charron Informations: (514) 651-5250</p>	<p>drummondville</p> <p>Le THÉÂTRE D'ÉTÉ LES ANCÊTRES présentent</p> <p>"LES VOISINS", comédie de Claude Meunier, Louis Saia, 8 comédiens sur scène. Du 25 juin au 23 août. RTE 20, sortie 170. Réservations: (819)395-2253; après théâtre-chansonniers.</p>
<p>POUR RÉSERVER VOTRE ESPACE: CONTACTEZ FRANCINE CÔTÉ (514) 842-9645</p>	

LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE

Association nationale de la critique

Los Angeles, 1986

La Couleur Pourpre

UN FILM DE STEVEN SPIELBERG

D'après le roman d'Alice Walker (Prix Pulitzer)

Une victoire de l'homme. 2e prix.

une élévation de l'âme.

EN EXCLUSIVITÉ AU: **st-denis 2** 12.10 - 15.10 19.10 - 22.10 **VALLEYFIELD**

LE BIENNALE

4e Biennale de tapisserie de Montréal, 1986.

Galerie de l'UQAM, 1400 Berri, Pavillon Judith-Jasmin JR-120

7 août au 7 septembre 1986.

Entrée libre.

Société québécoise de la tapisserie contemporaine

Offrez-vous une vraie sortie **Cinéma Unis**

METTEZ-VOUS-EN PLEIN LA VUE...

HUPPERT **BALASKO**

SAC DE NOEUDS

UN FILM DE JOSIANE BALASKO

CAPITOL 12:45-2:35-4:25-6:15-8:05-9:55

Par le réalisateur du BAL DES VAMPIRES et de PIRATES. Voici son premier film, qui le révéla.

POLANSKI: LE COUTEAU DANS L'EAU

V.O. POLONAISE avec ZYGMUNT MALANOWICZ, JOLANTA UMECKA et LEON NIEMCZYK

ÉLYSÉE Sem 7:20-9:20 Sam Dim 1:20-3:20-5:20-7:20-9:20

Les trottoirs de Pigalle sa faune, ses copains et sa "neige"

un film de JULIET BERTO et JEAN-HENRI ROGER avec JULIET BERTO

NEIGE

PRIX DU CINÉMA CONTEMPORAIN

Selection officielle Cannes

ÉLYSÉE Sem 7:15-9:15 Sam Dim 1:15-3:15-5:15-7:15-9:15

HABILE MAIS RISQUÉ

LES premiers ministres des provinces du Canada ont donc accepté de rouvrir le dossier constitutionnel à la faveur de leur session de travail à Edmonton. Au cœur de ce dialogue sur l'un des thèmes lancinants de l'histoire de ce pays depuis plus de 50 ans : les propositions soumises par le gouvernement du Québec et dévoilées en mai dernier.

Le Premier ministre du Québec rentre donc dans sa capitale fort d'un accord de principe qui n'avait rien d'évident, il y a quelques heures encore. Personne n'ose cependant pavoiser, même si certains participants de la session d'Edmonton s'aventurent déjà à parler d'*accord historique*. Dans l'entourage de M. Robert Bourassa, on peut vraisemblablement afficher une certaine satisfaction. Entre la réouverture du dossier constitutionnel et l'éventuelle adhésion du Québec à la Loi de 1982, des années vont sans doute s'écouler.

L'unanimité de principe des premiers ministres des États constitutifs de la fédération canadienne sera inévitablement soumise à rude épreuve, dans l'hypothèse où cette même unanimité suppose plus qu'un geste de courtoisie envers un Québec redevenu libéral et fédéraliste. L'histoire des tractations, des palabres constitutionnels des dernières décennies justifie cette affirmation qui n'a rien de prophétique.

M. Bourassa a peut-être écrit le premier paragraphe d'un nouveau chapitre de cette histoire-feuilleton en engageant le débat sur la technique d'amendement de la constitution canadienne. La chose, sans le mot. C'est le tour de prestidigitateur qu'a imaginé le chef du gouvernement du Québec pour présenter à ses homologues et à la population canadienne une conception bien particulière du *droit de veto* inscrit au cœur de revendications traditionnelles du Québec.

Manoeuvre habile, M. Bourassa s'appuie sur une conception régionaliste du Canada pour tenter de conférer implicitement au Québec un droit de veto. Ce droit de veto dont la Cour suprême a nié l'existence juridique à la suite d'une intervention du gouvernement du Parti québécois, au lendemain de l'humiliation constitutionnelle de 1981. Avec la caution d'un fédéralisme authentique, le Premier ministre a entraîné ses interlocuteurs sur des sentiers pourtant bien balisés.

De tous les homologues de M. Bourassa, seul le Premier ministre du Nouveau Brunswick a pu immédiatement saisir la très étroite parenté entre la proposition de M. Bourassa et certains aspects de la Charte de Victoria. M. Richard Hatfield est en effet, avec M. Bourassa, le seul des premiers ministres actuels à avoir participé aux sessions de Victoria. À la suite d'un débat houleux et amer, où LE DEVOIR avait joué un rôle de premier plan, M. Bourassa avait dû rejeter la formule d'amendement élaborée à Victoria. Toute pro-

vince qui comptait 25 % de la population canadienne y recevait un droit de veto. On retrouve exactement, dans la formule d'Edmonton, le même pourcentage, présenté sous un éclairage différent, dans l'espoir non avoué d'aboutir au même résultat.

Démarche habile, mais l'astuce a vite été percée par plusieurs des autres premiers ministres pour qui la seule évocation du mot veto paraît désormais inacceptable. Inutile d'insister sur les réticences des provinces de l'Ouest du Canada devant la possibilité de voir couler dans le béton des pouvoirs différents pour le Québec, tout comme pour l'Ontario, d'ailleurs. L'opposition ne se situe pas au seul niveau de la tactique de négociations, elle relève d'une conception du Canada où l'Ontario et le Québec occuperaient un rôle quasi tyranique.

Démarche habile, mais dont la fragilité et les dangers ont rapidement été dénoncés par certains observateurs, à commencer par le Professeur Léon Dion, de l'Université Laval. Établir à 25 % le seul qui conférerait au Québec un droit de veto effectif en cas de tentative d'amender la constitution fédérale, c'est en effet tenter un pari que récusent toutes les projections démographiques.

Depuis le tournant du siècle, la part du Québec dans l'ensemble fédéral n'a cessé de chuter en termes relatifs. Si le dernier recensement établit à un peu plus de 26 % le poids du Québec au sein du Canada, cette proportion glissera plus ou moins rapidement sous la barrière des 25 % qu'entérinerait la formule d'Edmonton. Le droit de veto du Québec s'envolerait avec l'inévitable progression démographique des neuf autres provinces canadiennes. La présentation est habile, certes, mais elle n'assure pas la sauvegarde en longue période — ou plus précisément : de façon permanente — des droits et des intérêts fondamentaux des Québécois. Tout comme en 1971, on peut dès maintenant s'attendre à une levée de boucliers dans certains milieux. C'est le risque que doit avoir mesuré M. Bourassa avant de s'engager dans cette voie.

Au delà des problèmes et des menaces que pourrait représenter pour le Québec l'adoption de pareille formule d'amendement, la démarche même de M. Bourassa soulève des questions tout aussi précises. À ce stade-ci d'une négociation qui n'a pas encore démarré, était-il de bonne guerre de lancer dans la mêlée une formule aussi précise ? N'aurait-il pas été préférable de jouer sur la seule corde sensible de l'unité canadienne en misant sur le capital de culpabilité qu'a consolidé la magouille constitutionnelle de 1981 ?

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Les vieilles ornières

ON A SALUÉ l'accord de principe intervenu dimanche entre les entrepreneurs et les syndicats de la construction comme une « première » depuis mai 1980.

L'observation n'est pas fautive, à quelques nuances près. Lorsqu'en 1982 le gouvernement imposait un décret dont l'irréalisme a été sévèrement jugé (deux hausses de 10 pour cent, en pleine récession !), il donnait suite à un accord intervenu à la table de négociation, mais rejeté bruyamment par une assemblée tumultueuse de l'association patronale.

De même en 1984, lorsque M. Raymond Fréchette a dû se substituer aux parties, il s'est contenté d'appliquer un quasi-accord qui avait échoué *in extremis* faute de la majorité syndicale requise.

Ce qui frappe aussi dans l'entente actuelle, c'est l'extrême minceur du contenu : deux hausses de salaire de 3 pour cent (moins que les augmentations négociées au Québec ces derniers mois, mais plus que la moyenne canadienne dans la construction qui s'établit à 2,3 pour cent) ; s'y ajoutent trois ajustements au chapitre des avantages sociaux et des indemnités.

Mais le décret lui-même — plusieurs centaines d'articles formant un document de 125 pages — reste inentamé. Inutile de le réimprimer. Il suffira de coller sur une page de garde quelques *errata* modifiant le

corps du texte ! On l'a fait il y a deux ans, on l'a fait il y a quatre ans, on le referra...

Nous sommes loin des larges perspectives ouvertes par les projets d'amendements que l'association patronale et la coalition syndicale avaient échangés en avril.

Les entrepreneurs avaient déposé un programme ambitieux : simplification de la convention, élimination d'un grand nombre de « frais improductifs », établissement de conditions spéciales pour le secteur résidentiel, modification des horaires... De son côté, la coalition syndicale (liée par un pacte dont le bras entrainait une pénalité de \$ 100.000) avait procédé en deux temps. Un premier dépôt rassemblait les demandes dites générales dont la « modération » avait agréablement étonné les employeurs. Puis, ce fut la douce écosaise. Les syndicats avaient choisi en effet de miser sur les revendications particulières de chacun des métiers qui firent l'objet d'un second dépôt. La rupture fut immédiate.

Les négociateurs, qui de toute façon sont incapables de se regarder même en peinture, ont soigneusement évité par la suite de se retrouver face à face. Il a fallu les bons offices d'un conciliateur d'abord, puis d'un médiateur spécial désigné par le ministre.

À la fin du processus, les parties avaient encore le choix de se laisser

imposer un règlement sans y souscrire. Elles ont choisi d'apposer leur signature à une entente qui évacue la presque totalité de leurs objectifs fondamentaux. Pourquoi ?

La réponse, de toute évidence, est d'ordre politique. Et les uns et les autres ont jugé qu'ils n'avaient rien à gagner — ou qu'ils risquaient de perdre — en obligeant le gouvernement à trancher dans le vif. Le message, cette fois, était plus clair. Sans doute.

En revanche, un communiqué syndical souligne que les porte-parole de la coalition « ont obtenu l'assurance que la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction serait revue prochainement afin de corriger les difficultés qu'elle provoque au chapitre des négociations, du champ d'application, de l'artisan et du travail au noir ». (À noter que le programme libéral comporte à cet égard plusieurs propositions importantes — même en ignorant le rapport Scowen sur la déréglementation.) Pas un mot pourtant, dans ce même communiqué, sur le règlement de placement, ni sur le régime de formation et de qualification de la main-d'œuvre qui sont au cœur de la révision déjà entreprise au ministère du Travail.

Faut-il s'en inquiéter ? Il serait dommage que l'opération retombe dans les vieilles ornières du maquignonage traditionnel !

— JEAN FRANCOEUR

Pas de carnaval le dimanche

LA COUR supérieure, par jugement rendu le 6 août, a donné tort aux commerçants de la Ferme Carnaval qui prétendaient que Québec et leurs concurrents, dont Métro-Richelieu et Steinberg, violaient leurs droits fondamentaux en leur contestant la liberté d'ouvrir leurs portes le dimanche. Le juge Charles Gonthier n'a guère eu de difficulté à conclure que la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux n'empiète en rien sur la liberté de religion, sur l'égalité de tous devant la loi, et sur la liberté tout court.

Dans une lointaine Espagne d'avant l'intolérance catholique, on raconte que des industriels juifs et musulmans, associés dans une mine d'argent, avaient fort habilement résolu leur problème de conscience : les musulmans collectaient le samedi, jour du sabbat, et les juifs le vendredi, jour de repos sous le Coran. De cette époque date la liberté d'esprit et une tolérance qui devaient prendre des siècles à prévaloir en Occident.

Nos tribunaux, dont la Cour suprême, ne s'y sont pas trompés, cependant. Le dimanche, de fête religieuse chrétienne et obligatoire qu'il était, est devenu jour de repos civique, le plus commun dans notre société. Marchands, employés et consommateurs ont intérêt à réglementer les heures d'ouverture des établissements. Mais c'est affaire de

commodité et d'argent, non de religion. L'époque attachante des marchés à ciel ouvert et aux kiosques bigarrés est révolue, du moins chez nous. De la planification des vacances au contrôle de la circulation automobile, tout impose un système qui fasse l'équilibre entre les intérêts des uns et des autres.

Pourtant, cet équilibre est loin d'être parfait. Les marchands Carnaval et leurs avocats s'amusaient en parlant de droits fondamentaux. Mais tout en respectant les chartes, le législateur pourrait encore trouver un régime plus satisfaisant. Une bonne partie des consommateurs ne trouve pas son compte dans les heures d'ouvertures actuelles, conçues pour l'époque où les « ménagères » faisaient les épiceries.

De même, les commerces qui ont droit à des exceptions les jours de fête, les dimanches et lors d'événements spéciaux ne trouvent-ils à leurs employés occasionnels un traitement équivalent à celui des employés réguliers ? La question vaut sûrement d'être posée, si tous ont droit au « jour de repos ».

Après avoir improvisé leur mouvement de désobéissance civile, les marchands Carnaval devraient étoffer un dossier sur les besoins de la clientèle et présenter au gouvernement une réforme qui, peut-être, satisfierait tout le monde et son dépan-

neur. Tout en respectant le minimum de quiétude auquel les voisins ont droit une fois la semaine !

Entre-temps, la contestation judiciaire n'aura pas été inutile. La Cour a fait progresser l'interprétation des droits fondamentaux (au moins au Québec, car le débat continue en Ontario). Le juge Gonthier a décidé qu'une compagnie n'était pas une personne au sens de la charte canadienne, ce qui ne devrait pas passer inaperçu dans les boutiques d'affichage. Il a aussi donné une grande importance à la jurisprudence des États-Unis.

Caveat emptor, disaient les Romains, acceptant que les vendeurs mentent un peu, et imposant à l'acheteur l'obligation de faire attention. Depuis, le commerce n'a pas cessé d'abuser. La culture marchande imprègne toute la vie sociale. Même le dimanche, une publicité tapageuse force l'intimité du foyer. La Cour doit prendre une vue plus équilibrée des libertés fondamentales.

C'est ce qu'a fait le juge Gonthier, citant le juge en chef de la Cour suprême : « J'accepte la justification laïque d'un jour de repos dans le contexte canadien, et les tribunaux des États-Unis d'Amérique ont clairement établi le caractère raisonnable d'un jour de repos (en l'occurrence le dimanche) ».

— JEAN-CLAUDE LECLERC



LETTRES AU DEVOIR

■ La vie commence à 40 ans...

À 40 ANS, la femme en est au « second souffle », rappelle Huguette Poitras dans LE DEVOIR du 18 juillet. On dit parfois aussi « second début », ou « nouveau départ ». Pourtant, quatre jours plus tôt, le même quotidien traitait : « Sous la gouverne ardente du jeune Doucet, la vieille Volcano brille de tous ses feux... » Ce jeune Doucet, c'est Michel Doucet, âgé de 41 ans. Je n'ai pas trouvé, dans mes archives, un seul article qui parlerait d'une jeune femme dans la quarantaine... sinon pour dire « qu'elle fait jeune malgré ses 40 ans ! » Peut-être Albert Brie pourrait-il apporter un grain de sel philosophique à cet état de faits ?

— SUZANNE BLANCHET
L'Assomption, le 18 juillet.

■ Saint Friedman, priez pour nous !

L'HOMO libéral enfin découvert. On aurait pu nous indiquer le lieu de la trouvaille de Pierre Lemieux puisqu'il s'agit d'un écocafé qu'il faudra bien dater et analyser. Lemieux est né au début du 19^e siècle. On pose comme hypothèse du lieu d'origine une petite ville de province française. Chartres peut-être. C'est là qu'à l'ombre des clochers il a appris le vrai français, le français propre. On ignore si ses parents étaient d'honnêtes travailleurs, des bourgeois ou des notables, mais on sait qu'il a fréquenté l'école privée. C'est là qu'il a découvert les héros de sa jeunesse, qui deviendraient les fétiches de toute une vie, les Locke, Day, Smith et cie. On le soupçonne, au gré des années, d'avoir augmenté la liste de ses égrésies. Je pense particulièrement aux messieurs costumés de brun et de noir, aux bottines bien cirées, qu'on trouve en Europe dans les années 1930.

Mais quelle est la souffrance intellectuelle, la philosophie, la culture, la pédagogie de Lemieux, qu'on ne trouve d'ailleurs qu'à l'Institut économique de Paris à Montréal ? Tel un homme des cavernes, j'ignorais, pauvre de moi, l'existence même de cette montagne. Mais voilà, c'est de là que descend Lemieux pour détruire le veau gras que nous adorions, l'État. Ses deux tables de pierre se lisent : déréglementer (amen) ; alléger les contrôles étatiques (amen).

Et c'est parti. De ceci jaillira, telle la fontaine de jouvence, un monde merveilleux. On se demande seulement lequel. J'ai pensé, à un moment, à celui des économistes. En nous confiant que la révolution industrielle a été rendue possible par un allègement des contrôles étatiques, il se campe bien avec les économistes qui négligent tous ces autres facteurs plus pertinents, notamment le progrès technologique. Pourtant, on a beau chercher plus loin dans ses textes, on a de la difficulté à faire un lien entre la recette magique et le produit bien cuit. Si Lemieux est bon pédagogue, je suis un mauvais élève.

Sa recette, d'ailleurs, nous semble un peu simpliste. Elle relève davantage du pamphlet politique

que d'une analyse des éléments du système et de son fonctionnement. Bref, quatre articles pour nous dire qu'il faut abolir la Régie de l'assurance-maladie, l'école publique et la loi 101 pour redonner à l'individu la liberté perdue. Lemieux veut-il se présenter comme le prochain chef de l'Union nationale ? [...]

Tout compte fait, Lemieux a un côté amusant. Je m'imagine réglant avec lui le sort du monde dans un café sur Saint-Denis. Je l'imagine aussi écrivant pour *Vers demain* des articles encore plus rigolo. Malheureusement, son côté dangereux est que de tels propos éveillent chez d'autres une justification intellectuelle pour éliminer la liberté tout court.

— PIERRE NADON
Québec, le 25 juillet.

■ Chef-d'oeuvre en péril

LE GROUPE Maisonneuve de Philippe Hébert, qui décore la place d'Armes avec Jeanne Mance et trois autres statues, commence à se dégrader. Le climat rude, la pollution corrosive attaquent la dureté du bronze. En présence de ces ennemis, ravageurs de la beauté sculpturale, il faut prendre les mesures dictées par les circonstances et par une politique nécessaire à la sauvegarde des chefs-d'oeuvre. Il ne faut pas penser à attendre ; temporiser, c'est perdre.

À l'instar de ce que l'on a fait pour *La Danse* de Carpeaux, décor monumental de l'Opéra de Paris, la direction des beaux-arts du Québec se doit d'agir avec la même précaution et promptitude. La statue de Carpeaux, abîmée par les intempéries, fut amenée au Louvre, au pavillon de Flore. À la place de l'original, on mit une belle copie, fidèle et toujours attirante. Il est de toute nécessité que l'on procède de même pour le chef-d'oeuvre de la place d'Armes si l'on veut préserver le meilleur de notre patrimoine artistique.

— LOUIS DUSSAULT
Montréal, le 30 juillet.

■ Agréable à vivre

Lettre adressée au restaurant « Québec Hamburger », plaza Saint-Hubert, Montréal.

JE SUIS membre d'une association qui regroupe les francophones de tout le Québec et qui s'appelle « Citoyens et citoyennes pour un Québec français ».

Je suis allé à votre restaurant, l'autre jour, avec mon fils afin de faire des achats sur la plaza Saint-Hubert.

Je vous écris à cause d'un petit événement qui m'a agréablement surpris parce que, trop souvent, cela arrive autrement.

Nous avons indiqué à la serveuse ce que nous voulions et celle-ci s'est approchée du comptoir et a dit à voix haute ce que nous voulions mais elle l'a dit en FRANÇAIS.

Sans doute que, pour vous, cela est peu de chose, mais pour des francophones qui se font retourner souvent par une serveuse qui crie très fort en anglais ce que nous venons de demander en français, cela est très satisfaisant et agréable à vivre. Peut-être n'avez-vous jamais expérimenté la sensation humiliante et dégradante d'entendre répéter en anglais ce que vous avez demandé en français ? Cela veut dire que vous êtes différent mais inacceptable car on vous remet sur le bon

chemin en traduisant en anglais vos désirs les plus simples que vous avez indiqués en français.

Le propriétaire ou responsable du restaurant, à ce moment-là, était un Québécois d'origine grecque ou italienne mais qui comprenait, parlait le français et acceptait que la serveuse lui dise en français les mets choisis. Je vous dis merci de m'avoir permis de goûter cette sensation agréable de vivre en français, ce qui, il faut bien l'avouer, ne m'arrive pas toujours.

— JEAN-GUY PLANTE
Montréal, le 28 juillet.

■ Où sont les femmes ?

À LA LECTURE de l'article de Robert Baril, sociologue, intitulé « Les femmes au foyer et le régime des rentes du Québec », paru le mercredi 16 juillet dernier, et de l'éditorial d'aujourd'hui, de Jean Francoeur : « A malin, malin et demi », je me demande s'il existe déjà une association des FF et où elle loge.

Sinon, qu'attendent les FF pour se grouper et faire connaître leurs opinions, étant donné leur mise en cause ?

— M. PAGÉ
Montréal, 23 juillet

■ Longue vie au DEVOIR !

EN RÉPONSE à la « libre opinion » du Dr Jacques Genest, je réponds ceci : bien que j'avoue ne pas être tout à fait au courant de la situation économique du DEVOIR, je peux toutefois avancer qu'en tant que lecteur, je ne vois pas du tout de « diminution de la qualité » depuis le départ de M. Claude Ryan. En fait, j'estime qu'il y a eu une plus grande ouverture aux idées actuelles, aux nouveaux courants dans la société québécoise. Je trouve LE DEVOIR plus diversifié, donc plus stimulant. S'il y a une « crise » au journal, je ne crois pas qu'elle soit « extrêmement grave et menace son existence même ». Longue vie au DEVOIR !

— BENOIT LE BLANC
Montréal, le 23 juillet.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Bowin, La-Salle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR : = \$3,25 par semaine le samedi seulement = \$1,00
Pour information :
à Montréal : 332-3891
à Québec : (418) 687-2022
Livraison par porteur : 139\$ par année
Édition quotidienne = 75\$ 6 mois
39\$ 3 mois
Livraison par la poste : 145\$ par année
Édition quotidienne = 79\$ 6 mois
42\$ 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Privatisation
Déréglementation
Réorganisation

Les trois rapports des comités consultatifs sur la privatisation, la déréglementation et l'organisation gouvernementale ont suscité de multiples réactions. Voici quelques textes qui abordent diverses propositions mises de l'avant, comme celles concernant les frais de scolarité à l'université, la nécessaire collaboration entre le secteur privé et le secteur public, les répercussions politiques et la composition des comités

Bourassa reste
au centre

PIERRE JALBERT

L'auteur prépare un doctorat en science politique à l'université de Montréal

LES MESURES qui touchent la privatisation d'entreprises publiques ne sont sûrement pas celles qui remettent le plus en question les acquis de la société québécoise. Le gouvernement se gardera bien de brader ces bijoux nationaux à tort et à travers. Il favorisera, sans doute et comme il se doit, le capital québécois et canadien, afin de permettre à une technocratie autochtone et privée de pratiquer l'art du management.

Toutefois, les rapports qui portent sur la déréglementation et l'organisation gouvernementale viennent perturber et poser les problèmes d'une manière qui risque de nous faire perdre les acquis les plus prestigieux des 25 dernières années. En fait, sous prétexte d'efficacité, ces rapports, qui sont les deux faces de la même médaille, proposent de mettre de côté un ensemble réglementaire qui fut souvent proposé et discuté par des organismes consultatifs et géré par des régies et des commissions mises sur pied dans le seul but de faire appliquer la loi.

Dans certains cas, plusieurs organismes consultatifs et de gestion ont joué leur rôle et sont devenus inopérants ou inadaptes aux nouveaux besoins de la population. Mais ce qui étonne le plus, c'est l'attaque en règle que subissent des institutions qui, il n'y a pas si longtemps, ont fait l'unanimité parmi les agents sociaux. Que penser de la proposition de supprimer le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTMO), l'Institut national de la productivité (INP), l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), les Centres régionaux de développement (CRD) et l'Institut de recherche sur la santé et la sécurité au travail (IRSSST). Ces organismes jouent un rôle essentiel qui permet à des agents sociaux qui n'ont pas de raisons formelles, au premier abord, de communiquer communément entre eux, de le faire.

Par cette attitude, le gouvernement libéral place les Québécois devant un choix qu'ils avaient déjà identifié depuis qu'ils avaient appuyé la croissance de l'État et son rôle de moteur dans le développement économique. N'est-ce pas le gouvernement libéral élu en 1970 qui a mis sur pied le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTMO) afin justement de permettre à des agents, qui ne se parlaient pas, d'entrer en communication et d'établir des diagnostics sociaux en fonction d'une information reconnue par tous les participants ?

Il faut s'interroger sur le sérieux de tout cet exercice rhétorique lancé en pleine saison estivale. Le premier ministre n'a-t-il pas signifié que, finalement, l'intérêt public l'emportait sur l'efficacité administrative et que bien des recommandations des rapports en question devraient être l'objet d'études approfondies ?

C'est en se plaçant au-dessus du débat que le premier ministre Bourassa se situe, afin de donner à son leadership un caractère conciliateur. Bourassa ne pratique-t-il pas un leadership axé sur l'opinion publique ? À l'heure où l'État était désigné comme le grand responsable de la santé et du bien-être public, il instaurait l'assurance-maladie. À l'heure du nationalisme florissant, il proclamait le Français langue officielle. À l'heure où l'entreprise privée redevient dans le discours dominant le moteur central du développement, il propose, par l'entremise de son gouvernement, de déstructurer l'organisation de l'État pour laisser aux agents de la société civile le rôle qui devrait être le leur, soit de négocier et de concerner le développement économique.

Toutefois, ce dernier parti pris semble placer dos à dos les grands gestionnaires du développement économique, alors que le gouvernement s'attendait de leur part à une implication plus grande. Aussi, doit-on s'attendre à ce que le premier ministre, en leader centré qu'il est, fasse un choix technocratique qui assurera la paix sociale et le développement économique.

Les libéraux ont-ils le mandat de faire table rase ?

MARC-ASER DE SÈVE

L'auteur est vice-président de l'exécutif du Parti québécois de Laval-des-Rapides

LE GOUVERNEMENT du Parti libéral en décidant de confier exclusivement à des gens issus du milieu des affaires le soin de faire « l'analyse » des fonctions de l'appareil gouvernemental se prépare des lendemains difficiles.

Mais d'abord, qui sont donc ces hommes d'affaires et de quelle autorité morale se croient-ils investis pour proposer un chambardement si complet et si radical de l'administration publique au Québec ? Comment peuvent-ils avec autant d'arrogance et de désinvolture recommander et proposer, après une analyse bâclée, sommaire et simpliste de la situation (un petit fascicule d'une quarantaine de pages dans le cas du rapport Gobeil) l'abolition pure et simple de la Régie du logement ou de la Commission de protection du territoire agricole et le transfert des responsabilités présentement exercées par ces organismes, aux municipalités ?

Deuxièmement, d'où vient l'idée farfelue de remettre à une petite élite d'affaires le soin de conseiller le gouvernement sur ce que doit être le bien commun ? Que dirait-on si l'on confiait exclusivement à des leaders syndicaux l'analyse des fonctions de l'appareil gouvernemental ?

Leur analyse n'est pas fondée sur des études et des données chiffrées, sur des comparaisons honnêtes au plan économique mais plutôt sur des dogmes du genre : tout ce qui est privé est bon et tout ce qui est public est l'incarnation du mal. De plus, ces analyses reposent sur de faux postulats de base, ce qui, explique en partie les aberrations qu'on y retrouve. C'est un peu comme si l'on essayait de relancer l'économie canadienne à partir de considérations et de préceptes théologiques !

Le rapport Gobeil et l'enseignement supérieur

Introduire le bon d'étude à l'université

HUBERT WALLOT

L'auteur est professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi

LE GROUPE de travail sur la révision des fonctions et des organisations du gouvernement a fait certaines recommandations relatives à l'enseignement universitaire, notamment en ce qui a trait aux frais de scolarité, à la charge des enseignants, à l'existence de certaines structures universitaires et aux organismes de subventions de recherche.

Les frais de scolarité

La recommandation du comité consiste à hausser ces frais à un niveau représentant 20 % et 25 % du coût des études par discipline. Une telle hausse « est complètement justifiée compte tenu des bénéfices personnels que retirent les étudiants des études universitaires » (Rapport, p. 29). Le diplômé universitaire est avantagé au niveau de l'accès à l'emploi et à des emplois bien rémunérés. Cependant, ce qui semble oublier les « rapports », c'est que l'éducation, en dépit de rendements décroissants, constitue un investissement social qui se reflète dans le haut taux de scolarisation des pays les plus productifs, par exemple le Japon.

Le gel des frais de scolarité tend à conduire progressivement à une gratuité scolaire de fait, compte tenu de l'inflation de la vie courante et des coûts de l'éducation universitaire.

On a prétendu, notamment en utilisant l'exemple des autres provinces, que le niveau de frais de scolarité n'était pas en relation directe avec la scolarisation. Plusieurs documents de la Conférence des recteurs et des principaux du Québec font état d'une fréquentation scolaire plus élevée dans le reste du Canada où les frais de scolarité sont plus élevés qu'au Québec. Il est difficile de penser que la gratuité scolaire a un effet dissuasif sur la scolarisation. Par ailleurs, les comparaisons avec les autres provinces doivent être traitées avec nuance. Même au Québec, la scolarisation est plus importante chez les anglophones ; des facteurs particuliers tels les traditions interviennent vraisemblablement dans les attitudes à l'égard de la formation universitaire.



« Pourquoi ne pas ajuster le niveau de taxation générale de manière à permettre non seulement une gratuité scolaire mais même, éventuellement, un revenu garanti aux étudiants à temps plein »

Le groupe de travail prétend qu'il faut distinguer gratuité et accessibilité, et qu'un ajustement du programme d'aide financière aux étudiants pourrait maintenir et même améliorer l'accessibilité, notamment « en permettant une plus grande accessibilité aux prêts pour financer les frais de scolarité et en équilibrant la proportion des prêts-bourses de façon à ce que les étudiants les plus démunis aient un niveau d'endettement qui ne décourage pas la poursuite d'études universitaires » (p. 29). Il est vrai que les frais de scolarité ne représentent qu'une fraction des frais des études, car un étudiant doit aussi subsister.

Mais, on admettra que la gratuité scolaire est une donnée immédiate plus frappante qu'un hypothétique et variable ajustement des programmes de prêts-bourses. Par ailleurs, toute une population travailleuse du Québec, à petits revenus, mériterait, après avoir financé l'éducation à même leurs impôts, de profiter de la gratuité scolaire pour se perfectionner et contribuer autant à la société qu'à eux-mêmes.

Enfin, fonder l'accessibilité sur un

programme de prêts-bourses pour l'étudiant à temps plein, c'est consacrer la dépendance économique d'êtres adultes qui auraient souvent besoin de vivre indépendamment de leur famille, et c'est indirectement taxer les familles à revenus moyens ou élevés. Pourquoi ne pas alors ajuster le niveau de taxation générale de manière à permettre non seulement une gratuité scolaire mais même, éventuellement, un revenu garanti aux étudiants à temps plein. Ça serait mieux que, pour certains, le bien-être social à rabais.

Pour éviter les abus des éternels étudiants qui ne graduent jamais, n'y aurait-il pas lieu d'étendre, *mutatis mutandis*, la proposition de « bon d'étude » au niveau de la formation universitaire, avec une limite quant au nombre de trimestres financés par deux « bons » dont l'un couvrirait les frais de scolarité et l'autre, le support financier à la subsistance (un revenu garanti). Une telle approche permettrait également une plus grande responsabilisation de l'étudiant quant à ses choix et, en contrepartie, les universités, qui pourraient n'être financées qu'à partir du bon

des frais de scolarité, ce qui les amènerait à développer l'excellence.

La charge des professeurs

Le comité propose d'augmenter la charge de travail des professeurs afin de générer des économies. Augmenter la charge de quatre à six cours pour les professeurs qui font de la recherche et de la gestion académique risque d'être dangereux. D'abord, il n'est pas évident qu'il y aurait de si grandes économies. Les universités feraient de plus grandes économies et rapidement si elles rationalisaient leurs banques de cours, si elles augmentaient le nombre d'étudiants par activité, si elles rationalisaient le calendrier de leurs activités afin d'éviter la duplication, et si elles avaient une approche plus systématique des dégrèvements de cours pour les professeurs prenant des responsabilités de gestion académique.

Ainsi, il existe certains secteurs où il y a plus de professeurs que d'étudiants, où la seule façon pour qu'un professeur donne six cours par an serait de diviser des groupes déjà petits d'étudiants. Où serait l'économie ?

Il existe une disparité dans les politiques de dégrèvements de cours pour des activités de gestion académique dans les universités du Québec. Par exemple, pour une direction de programme, certaines universités dégrèvent le responsable d'un cours, d'autres de trois cours. Une standardisation serait bienvenue et possible économiquement dans certains cas.

Afin de tenir compte du cycle de vie des divers programmes, les universités devraient chercher à conserver une certaine fraction, pas trop élevée cependant, de chargés de cours de manière à ne pas se retrouver avec des surplus de professeurs à un moment ou l'autre.

De telles approches n'empêcheraient pas l'existence occasionnelle de « bois mort », c'est-à-dire de professeurs et de programmes non productifs. La structure d'évaluation par les pairs et la structure de nomination des administrateurs universitaires par les pairs, quoique conformes à l'idéologie du professionnalisme universitaire, peuvent s'avérer inefficaces à cet égard. Peut-être y aurait-il lieu que les universités financées par les deniers publics bénéficient, à l'occasion, de « vérification intégrée » effectuée par des entités externes à elles...

Sur l'autoroute de Karl Marx

RICHARD LANTHIER

T RÈS TÔT, un mercredi matin, sur l'autoroute 20 en direction de Montréal, après avoir lu mon DEVOIR quotidien — dans lequel l'on parlait, une fois de plus, de la privatisation — je m'efforçais de répondre à la question : jusqu'où ira le « faire-faire » ; peut-on envisager que l'entreprise privée conçoive, finance, construise et entretienne les routes et ce, sur une vaste échelle et sans l'entremise de l'État ?

Question subsidiaire : une certaine gauche s'est-elle trompée en prétendant qu'une partie toujours plus importante de l'économie passera, par la force des choses, aux mains de l'État, alors même que l'entreprise privée gagne en confiance et en audace ? Car, quel ne fut pas notre étonnement d'apprendre que le plus gros projet d'infrastructure privée au monde, le tunnel sous la Manche (53 milliards de francs), sera réalisé sans aucune aide gouvernementale ! Le « grand oeuvre » de la fin du XXe siècle, le « tube » du centenaire, de quoi nous faire ravalier nos antennes ?

Qu'est-il donc arrivé pour que l'histoire s'enraie, pour que l'évolution s'inverse ? Qu'est-ce qui a échappé à cette gauche et qu'est-ce qui lui échappe encore ? Un simple paradigme, celui de la route, que Marx utilise dans les *Grundrisse*, pour nous faire comprendre la dynamique de la production des biens et des services nécessaires au bon fonctionnement général de la société (routes, écoles, hôpitaux, etc.), et qu'il qualifie de « conditions générales de la production ».

N'est-il pas étrange de lire, sous la plume d'un Marx revisité, que « le capital a atteint son niveau de développement le plus élevé lorsqu'il crée les conditions générales du processus de production social, en agissant en tant que capital, et non en effectuant des prélèvements sur le revenu social, par voie fiscale ». (K. Marx, *Grundrisse*). Dans l'évolution du mode de production capitaliste, il irait donc de soi que le capital assure la relève de l'État dans la production des biens et des services publics. O apostasie !

En fait, une privatisation de plus en plus poussée de la production et surtout des conditions générales de la production pourrait nous donner à penser que le capitalisme moderne, savant amalgame de libre entreprise et d'intervention étatique, a commencé à se transformer en capitalisme « pur », l'État étant appelé de plus en plus à jouer un rôle de second plan. Prisonnière d'un schéma évolutionniste du capitalisme contemporain — passage du capitalisme monopoliste d'État au capitalisme d'État par la seule vertu des réformes — la gauche aurait-elle été incapable de prévoir cette nouvelle phase de développement ? Pour répondre à cette question, venons-en à l'exemple de la route donné par Marx.

L'auteur du *Capital* constate d'a-

bord que plusieurs conditions sont nécessaires « pour que la construction des routes soit entreprise comme une affaire aux frais du capitaliste ».

Premièrement « il faut un capital important et concentré pour que soit possible la valorisation de travaux d'une telle ampleur et d'une rotation si lente. D'où, le plus souvent, le capital par actions [...] ». Deuxièmement « une telle entreprise suppose que la route soit rentable, autrement dit, que le prix réclamé pour son utilisation corresponde à la valeur d'échange touchée par le fabriquant [...] ». Et, troisièmement, il faut que la société accepte qu'une partie des revenus et de la richesse affectée à la jouissance soit transférée à ce moyen de communication ». En un mot, il faut qu'une telle construction soit *avantageuse* et pour le capital et pour la société.

Mais ici surgit un petit problème. Pour que le capital entreprenne la construction de la route, il est impératif que les capitalistes touchent *effectivement* leur profit. Or, les coûts de transport viennent amputer les profits de l'ensemble des autres capitalistes et, dès lors, n'ont pas avantage à voir la construction de routes se transformer en segment de valorisation d'un capital particulier. Cette contradiction ne peut être résolue que par l'intervention de l'État qui, d'une part, doit garantir la valorisation du capital investi dans la construction de routes, et qui, d'autre part, doit garantir à tous les capitalistes et à la société en général des coûts de transport acceptables. Et c'est ainsi que se crée un mode spécifique de production des infrastructures routières : planification étatique de la voirie, système de soumissions et entreprises privées de travaux publics.

Et c'est pourquoi le rôle de l'État est primordial. Car, bien que le capital atteigne son niveau de développement le plus élevé lorsqu'il crée les conditions générales du processus de production social en agissant par lui-même, ce niveau extrême de développement n'est jamais atteint pour l'ensemble de la société. Il s'agit là d'une *tendance* qui se manifeste dans des cas précis. D'une part, il est bien évident que toutes les routes ne sont pas rentables. D'autre part, même lorsque le grand débit d'une voie de circulation permet une rentabilisation rapide, l'État doit assurer la cohérence du système entier.

Privatiser les conditions générales de la production ne signifie donc pas tout laisser (ou presque) à la charge de l'entreprise privée, comme dans le cas du tunnel sous la Manche. Au Québec, par exemple, la construction des routes est en très grande partie privatisée ; et les routes elles-mêmes fonctionnent, par le biais de l'État, comme la propriété collective du capital. L'État et les « services à la collectivité » s'avèrent, inégalement, des composantes essentielles de notre système économique !

Toutefois, l'État ne saurait pren-

dre la place du capital privé. Car plus progresse l'accumulation et la centralisation de ce capital, plus son champ de valorisation doit s'étendre. Le retrait de l'État de la production de biens et de services publics, le « faire-faire » a précisément pour objectif d'assurer l'ouverture de nouveaux segments garantis de valorisation. Et ceci est d'autant plus vrai en période de crise, alors que la masse des profits se contracte et que la concurrence s'exacerbe.

Le paradigme de la route, tel qu'élaboré par Marx, nous permet de comprendre que l'État et l'entreprise privée forment un *système unique*, et que le poids relatif des deux éléments de ce système varie selon la conjoncture. Toutefois, la tendance structurelle, à long terme, du capitalisme moderne va dans le sens du *double renforcement de l'État et de l'entreprise privée*, puisqu'il s'agit

là de deux réalités complémentaires. L'entreprise privée a tendance à se substituer à l'État, lorsque l'accumulation du capital et la concurrence ont atteint un niveau donné ; et l'État a tendance à prendre la place de l'entreprise privée, lorsque cette dernière est incapable d'assurer l'avenir de l'accumulation du capital.

Aussi, plus qu'il nous indique une nouvelle phase de développement du capitalisme, le mouvement de privatisation qui secoue présentement l'économie nord-américaine nous renseigne sur les modalités de fonctionnement du capitalisme contemporain. Celui-ci se développe de façon versatile, en spirale, dans un contexte global qui rend impossible l'élimination de l'entreprise privée ou de l'État, à moins, bien sûr, d'une révolution politique...

LE DEVOIR
CAHIER SPÉCIALLA QUALITÉ DE
L'ÉDUCATION

Un véhicule publicitaire de choix

Un cahier à se procurer absolument

Date de tombée — publicité: 21 août 1986

Contactez Francine Gingras au (514) 842-9645

Date de parution: 28 août 1986

Commandez vos copies supplémentaires au (514) 844-3361

LE DEVOIR ESSENTIEL !

Les premiers ministres se sont aussi intéressés au commerce et à la fiscalité

LIA LEVESQUE

EDMONTON (PC) — La 27e conférence annuelle des premiers ministres provinciaux a pris fin, mardi soir, avec une déclaration générale sur la libéralisation des échanges et sur la réforme des accords fiscaux avec Ottawa.

Mais ce qui aura surtout retenu l'attention des observateurs au cours de ces deux jours de travaux est l'entente intervenue entre les 10 premiers ministres provinciaux concernant la reprise des pourparlers constitutionnels sur la base des cinq conditions du Québec, en vue de faire accepter la Loi constitutionnelle de 1982 par l'unique province qui n'y souscrit pas encore.

En conférence de presse à l'issue de la conférence de quatre jours — deux jours de travaux et deux jours de rencontres sociales — le premier ministre hôte Donald Getty s'est dit particulièrement impressionné de la somme de travail ac-

complé. Les dix ont accouché de communiqués sur l'économie en général, sur la libéralisation des échanges, sur la constitution et sur la réforme fiscale entre Ottawa et les provinces.

Sur la question du libre-échange, les dix ont émis une déclaration commune dans laquelle ils insistent sur la nécessité « de maintenir la pleine participation des provinces aux négociations bilatérales avec les États-Unis et aux négociations multilatérales qui débiteront le mois prochain en Uruguay ».

Le premier ministre Getty a souligné que les compétences provinciales se trouvaient directement touchées par ces négociations. Il n'est donc pas question que les provinces prennent les pourparlers à la légère ou mènent la négociation à l'aveuglette, sans tenir compte de leurs intérêts respectifs.

Les dix aborderont le sujet à fond avec Ottawa dès le 17 septem-

bre, lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale. Les provinces ont encore une fois exprimé le voeu de réduire les barrières au commerce interprovincial.

Le premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson estime que les provinces doivent donner le bon exemple en échangeant librement entre elles, si elles veulent obtenir satisfaction avec les États-Unis. « L'abaissement de ces barrières est important pour tout le Canada », a-t-il commenté à sa sortie de la conférence, mardi soir.

Devant le vent de protectionnisme qui souffle aux États-Unis, les provinces sentent l'urgence de réagir rapidement pour ne pas perdre de terrain au chapitre de la compétitivité. Les premiers ministres ont donc demandé à leurs ministres responsables « d'accélérer les échanges interprovinciaux sur ce sujet, au cours de la prochaine année » et de faire rapport d'ici la fin de 1986.

« Nous nous sommes entendus pour nous tenir en un seul bloc. Nous ne voulons pas permettre que nos industries soient dévastées ou ruinées par des forces provenant de l'extérieur du Canada », a résumé le premier ministre Getty.

Sur le plan des relations fédérales-provinciales, le communiqué final des dix blâme Ottawa pour son manque de collaboration dans le partage des revenus avec les provinces.

Les provinces estiment que des changements unilatéraux aux accords fiscaux, même s'ils sont effectués pour rétablir la santé financière du gouvernement fédéral, contreviennent à l'esprit qui doit animer la fédération canadienne.

Les premiers ministres suggèrent même, pour l'avenir, d'accorder un certain critère de permanence ou d'intégralité à ces accords fiscaux, afin d'éviter que des modifications ne soient apportées unilatéralement.

de l'Ouest qui voudraient nous voir mobiliser les ouvriers du bâtiment de la capitale de la RDA pour construire un mur ? Je n'ai pas eu vent de cette intention. Les ouvriers du bâtiment de notre capitale sont pour la plupart occupés à construire des immeubles et leur capacité de travail est pleinement utilisée à cette fin. Personne n'a l'intention d'ériger un mur (1).

Ces fortes paroles, prononcées le 15 juin 1961 avec l'inimitable accent saxon du secrétaire général du SED, suffirent-elles à calmer les appréhensions occidentales ? Le chancelier Konrad Adenauer à Bonn et Willy Brandt, le bourgmestre régnant dans son hôtel de ville de Schöneberg, ne pensaient pas que quelque chose de décisif puisse se passer durant l'été : tout en critiquant la passivité des alliés devant la dégradation de la situation, ils s'accrochaient à l'idée que rien d'irréversible ne pourrait se produire avant le congrès du PCUS prévu pour le mois d'octobre.

Du 3 au 5 août se tient à Moscou la réunion des chefs de parti des pays membres du pacte de Varsovie. Walter Ulbricht vient chercher là l'approbation du plan qu'il avait élaboré : une fermeture subite et rapide de la frontière entre les deux Berlin.

Plus tard Nikita Khrouchtchev revendiquera la responsabilité pleine et entière de cette décision dans une conversation avec l'ambassadeur de RFA à Moscou, Hans Kroll, que ce dernier a rapportée dans ses Mémoires : « Je ne veux pas vous cacher le fait que c'est moi qui, en dernier ressort, ai donné l'ordre. Certes, M. Ulbricht faisait pression sur moi, depuis quelque temps, et les derniers mois il m'avait prié plus instamment encore d'agir. Je ne veux pas cependant me cacher derrière son dos. Celui-ci est bien trop petit pour moi. »

Une tactique avait même été mise au point pour réagir aux éventuelles contre-mesures des alliés. Selon Jan Sejna, ancien vice-ministre de la Défense tchécoslovaque, réfugié en Occident après le printemps de Prague, il aurait été décidé de mettre tout d'abord en place une barrière de barbelés. Si celle-ci était détruite par les Occidentaux, on en rétablirait une autre 100 mètres en arrière. Les troupes soviétiques placées en observation à proximité n'interviendraient qu'au cas où cette seconde barrière serait elle-même démolie. Ensuite seulement, une fois constatée la passivité des alliés, on ferait entrer en scène les « travailleurs du bâtiment de la capitale de la RDA », qui édifieraient un mur de moellons.

Une fois prises ces bonnes résolutions, Nikita Khrouchtchev partit en vacances à Sotchi, au bord de la mer Noire. Le 13 août 1961, peu après minuit, l'agence de presse est-allemande ADN publiait un long communiqué rendant compte du sommet de Moscou, et portant à la connaissance du public une série de décrets réduisant de 87 à 13 le nombre des points de passage entre les deux parties de la ville, interdisant aux habitants de Berlin-Est d'aller travailler à l'Ouest, réduisant le nombre de lignes de métros intersecteur, etc.

Au même moment, les « Betriebskampfguppen », milices ouvrières d'entreprise, s'activaient à dérouler des kilomètres de barbelés d'un bout à l'autre de la ligne de démarcation. Le 14 août au matin, les Berlinois, hébétés, se réveillaient dans une ville où seul le ciel n'était pas partagé. Walter Ulbricht n'avait pas eu tort de tabler sur l'absence de réactions occidentales. Disséminés dans leurs villégiatures estivales, MM. Kennedy, Macmillan, de Gaulle sont comme frappés de paralysie.

Malgré les supplices du bourgmestre Willy Brandt, les commandants en chef des forces alliées à Berlin, faute d'ordres explicites, décident de ne pas intervenir. Ce n'est qu'à midi que le secrétaire du département d'État américain, Dean Rusk, publie un bref communiqué dans lequel il note : « Les mesures prises jusqu'à présent ne visent que les habitants de Berlin-Est et de la RDA, et non la position des alliés à Berlin-Est ou leur accès à la ville. »

Le coup de poker de Khrouchtchev et Ulbricht avait réussi au-delà de toute espérance. Il ne restait plus qu'à parfaire l'ouvrage, à combler les interstices par lesquels les derniers fuyards parvenaient à se glisser : caves des immeubles frontaliers, fenêtres d'où l'on sautait au risque de se rompre les os, rivières et canaux où l'on longeait en espérant échapper aux balles meurtrières des Vopos...

Cela s'effectuait sous la direction d'un homme appelé à jouer par la suite un rôle important : Erich Honecker, alors responsable de la sécurité au comité central, et futur successeur de Walter Ulbricht au SED. En quelques semaines, l'affaire est réglée : un mur de béton de 1.20

mètre à 1.80 mètre de haut, surmonté de barbelés sur une hauteur équivalente, est construit en un temps record. Projecteurs et miradors ponctuent de loin en loin de faisceaux blafards et de poutrelles d'acier le « Mur de la honte ». Traduction est-allemande : « rempart de protection antifasciste ». La langue de bois, pour l'occasion, devient langue de béton...

Au fil des ans, le mur se « modernisera ». Les barbelés faisant tout de même trop mauvais genre, on remplacera tout cela par des plaques de béton précontraint surmontées d'un élément cylindrique décourageant toute escalade.

Un no man's land de plusieurs centaines de mètres, uniquement parcouru par les hommes de la police des frontières et leurs chiens, empêche tout habitant de l'Est de s'approcher de la « frontière d'État de la RDA ».

Au printemps et en été, des milliers de lapins folâtraient dans cet entre-deux sinistre. L'un des jeux favoris des Vopos consiste à déverser de l'essence dans les terriers, puis à y mettre le feu. Certains nuits, on peut voir, depuis Berlin-Ouest, de petites boules de feu zigzaguer l'espace d'un instant...

(1) Citations extraites de l'excellent ouvrage consacré au mur de Berlin par Anne-Marie Le Gloannec : *Un mur à Berlin*, éditions complexe, collection « La mémoire du siècle ».

◆ Ottawa

avant qu'elle soit présentée à Edmonton lundi donnerait un droit de veto indirect au Québec ainsi qu'à l'Ontario. En effet, tout amendement exigerait l'accord de provinces totalisant 75% de la population canadienne. Il faudra savoir maintenant comment M. Bourassa veut l'application précise de cette formule, l'étendue de son application et la pérennité du droit de veto ainsi obtenu par le Québec en regard aux fluctuations démographiques possibles. Sur ce dernier point, le sénateur convient qu'un problème puisse se poser mais qu'il appartient aux Québécois d'y réfléchir.

Cette souplesse manifestée par le Québec, le ministre s'y attendait, tout comme il espérait que les premiers ministres provinciaux acceptent de limiter la prochaine ronde de négociations constitutionnelles au seul cas du Québec. Cette façon de procéder était essentielle et correspondait entièrement aux vues du premier ministre Brian Mulroney, a-t-il noté. Il a rappelé que le premier ministre fédéral avait écrit à la mi-juillet à ses homologues provinciaux pour les inciter à limiter les discussions constitutionnelles à la réintégration du Québec dans la fédération canadienne. Cela fait, on pourra alors aborder dans un deuxième temps les sujets intéressant l'ensemble des provinces tels la réforme du sénat.

Cette approche préconisée par Ottawa et Québec était l'un des nombreux préalables à la tenue d'une conférence formelle des premiers ministres. Il y a désormais d'autres conditions préalables qui restent à réunir, a soumis le sénateur. Cela se fera au cours des prochains mois par le biais de discussions entre hauts-fonctionnaires et ministres. Avant que l'on convoque une conférence des premiers ministres, il faut s'assurer que toutes les conditions soient réunies, a-t-il dit, soulignant que M. Mulroney ne voulait pas prendre le risque d'un troisième échec constitutionnel en quinze ans.

L'échéancier du gouvernement fédéral demeure vague, compte-tenu de cette volonté de procéder avec prudence. L'objectif du premier ministre Mulroney demeure de régler ce dossier avant les prochaines élections, tel que promis. Selon M. Murray, il est improbable que l'on puisse tenir une conférence constitutionnelle sur le Québec avant avril prochain, ce qui ne manquera pas de poser certaines difficultés au gouvernement Mulroney en vue de la tenue à la mi-avril de la troisième et dernière conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones.

À ces deux dernières conférences, le Québec s'était contenté d'assister en observateur en raison de sa non adhésion à la constitution de 1982, faisant avorter notamment la dernière conférence où il ne manquait que sa voix pour garantir aux autochtones l'inclusion de leurs droits dans la constitution canadienne. Le Québec pourrait à nouveau n'avoir d'autre choix que de se comporter comme il l'a fait les deux dernières années, à moins, de souligner le sénateur Murray, que les discussions soient assez avancées le printemps prochain sur le dossier Québec pour que le gouvernement Bourassa se sente capable de participer à cette conférence.

ment de discuter du contenu des propositions du Québec. Jusqu'à présent, toutes ces formules donnent au Québec un veto. Disons que je suis prêt à discuter de la question.»

Son homologue de la Colombie-Britannique, M. Bill Vander Zalm, a aussi senti « la nécessité d'approfondir les discussions entre ministres et de province à province ».

Il avertit toutefois qu'il s'oppose à ce qu'une seule province jouisse d'un droit de veto. « Non, je n'approuverai pas une province, un veto. Non. »

◆ Réfugiés

prises avec la majorité cinghalaise et bouddhiste du Sri Lanka.

Depuis le début de 1985, plus de 1,900 personnes seraient décédées à cause du conflit qui oppose les cinghalais aux Tamouls dont les éléments radicaux veulent séparer leur territoire du pays.

Ce groupe de 152 personnes, comprenant femmes et enfants, sera bientôt amené à Toronto ou Montréal, où le ministère de l'Immigration a ses principales installations d'accueil des réfugiés. Ces deux villes comptent en outre des communautés sri-lankaises militantes qui se feront fort de prêter assistance à leurs pairs, a prévu le ministre Weiner.

Lundi soir, deux canots de sauvetages, avec à bord 152 personnes étaient rescapés à six milles nautiques au large de Terre-Neuve par des bateaux de pêcheurs canadiens. Tassés sur les deux embarcations, prévues pour 35 personnes, les réfugiés soutenaient être restés pendant cinq jours en mer, après avoir été largués d'un navire qui serait parti de l'Inde le 7 juillet. Les malheureux étaient hagards, affamés et frigorifiés après leur séjour dans un secteur où la mer était très houleuse.

Hier, M. Bouchard a refusé de confirmer quoi que ce soit ; il a prétexté que l'enquête n'était pas terminée. La GRC recherche actuellement le navire susceptible d'avoir amené ces gens dans les eaux canadiennes. « Nous voulons établir comment ils sont arrivés jusqu'ici », a dit M. Bouchard tandis que son collègue Weiner soutenait qu'Ottawa n'hésiterait pas à frapper « de toute la force de la loi canadienne », s'il était prouvé qu'ils avaient été amenés illégalement dans nos eaux territoriales.

Dans des entrevues faites à l'aide d'interprètes, les réfugiés affirmaient avoir payé jusqu'à \$ 5,000 U.S. pour obtenir une place à bord d'un navire les amenant au Canada ou aux États-Unis.

C'est ce qu'un des rescapés parlant anglais a affirmé. Ce dernier, qui est âgé dans la vingtaine, a relaté au capitaine Felix Dobbin, du chalutier Beckford, l'un des trois chalutiers canadiens qui les ont recueillis en mer lundi, qu'ils avaient été jetés à la mer et abandonnés à la merci des vagues par le navire qui les avait amenés jusque-là. Ils n'avaient aucune idée où ils se trouvaient, pas plus qu'ils ne savaient comment atteindre la terre ferme.

Le navire non identifié appartenant à un armateur chinois ou coréen, avait quitté le Sri Lanka il y a 35 jours, selon ce même réfugié. Il a ajouté qu'ils espéraient arriver à Montréal. C'est le lutier Atlantic Reaper qui le premier a découvert les naufragés. Le commandant a aussitôt appelé à la rescousse le Mary Teresa et le Beckford, deux autres navires de pêche terre-neuviens.

C'est au cours de la soirée que les 141 hommes, les quatre femmes et cinq enfants ont été transférés à bord du patrouilleur Leonard J. Cowley, lequel a jeté l'ancre ce matin dans le port de Saint-Jean.

Ottawa n'a pas communiqué avec les représentants du Sri Lanka au Canada, ni même approché le Haut-Commissaire des Indes, le pays d'où serait parti le bateau amenant ces réfugiés.

Selon un fonctionnaire à l'immigration, il est probable que ces personnes n'ont aucune famille au Canada et qu'elles n'ont pu obtenir les visas nécessaires. Leur seule chance de rester ici sera de réclamer le statut de réfugiés.

En 1984, 911 Sri Lankais ont été admis au Canada et 498 autres l'année dernière. Environ 3,500 cas de ressortissants de ce pays qui réclament le statut de réfugiés sont toujours à l'étude au ministère.

Le Sri Lanka (appelé auparavant Ceylan) est divisé par des conflits ethniques, qui ont causé des milliers de morts et obligé des milliers d'autres à fuir le pays.

Les Tamouls, qui représentent

18 % de la population, sont de religion hindoue, tandis que les Cinghalais sont des bouddhistes.

Il y a cinq ans, quelque 1,000 Tamouls se sont enfuis à Berlin-Est, pour passer ensuite à Berlin-Ouest.

L'odyssée du groupe de Sri-Lankais rappelle la tragédie vécue par les « boat-people » vietnamiens depuis plus de 10 ans.

Les réfugiés, recueillis dans des conditions dramatiques au large des côtes de Terre-Neuve, sont issus de la minorité tamoule hindouiste du Sri Lanka qui compte 2.5 millions de personnes sur les 15 millions d'habitants que compte ce pays.

Des dizaines de milliers de Tamouls du Sri Lanka se sont réfugiés en Inde — dont le sud abrite une importante communauté tamoule — mais aussi en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, fuyant les violences ethniques qui les mettent aux prises avec la majorité cinghalaise bouddhiste.

Dans les dernières années, le conflit qui déchire ainsi le Sri Lanka, où les Tamouls les plus radicaux sont séparatistes, s'est intensifié, faisant, selon des chiffres non officiels, au moins 1,900 morts depuis le début de l'année 1985.

◆ Country-western

entre un tour de chant et le concours d'amateurs qu'elle animera tout à l'heure. Pour l'instant, c'est sa fille de 24 ans, la blonde Dani, qui chante « On n'a pas le droit de s'amuser comme ça ».

Julie Daraiche est propriétaire du Club depuis trois ans. Avec son mari Claude Lessard et Denis Desormeaux, également propriétaire d'un autre club à Montréal. Le jeudi, c'est « la soirée des fans de Julie » et la vedette se prête avec plaisir aux demandes : « Quand l'es artiste, tu parles à tout le monde », nous dit-elle, après avoir commandé de la bière à notre table.

Le clou de la soirée sera le concours, que les habitués attendent avec impatience. Souveraine, la salle élira le gagnant par ses applaudissements plus ou moins nourris. Pas le droit de siffler ni de crier. La brochette de candidats est bigarrée ce soir. Pour ouvrir le bal, un garçon qui s'accompagne à la guitare crie son amour blesé : « Je t'aime, reviens ». C'est un sentimental. La salle adore les chansons sentimentales.

Une grosse fille en jean et t-shirt blanc suit. Sa ballade est adressée à « maman chérie ». Son dandinement et sa voix aiguë font oublier son poids.

Suit un homme dans la quarantaine avancée. Cheveux gris et lunettes épaisses, il nous fait sursauter en extirpant de son âme profonde un vibrant « O sole mio ». La musique country n'a décidément pas de frontières.

Un autre candidat prend place sur la scène. Sa spécialité est la tyrolienne mais son numéro réussit quand même à être québécois. Peut-être sont-ce les paroles sentimentales.

Arrive finalement un rouquin pâlot, vêtu d'un jean blanc, qui avait à peine l'âge de raison quand Elvis Presley est mort. Il chante « The wonder of you », du King. Il remporte le concours et se rapproche du \$3,000 qui sera offert au grand gagnant, le 14 décembre prochain.

Elvis, idole de la musique country et western ? Cela n'aurait sûrement pas déplu au chanteur américain, qui a déjà lancé un microsillon intitulé « Elvis country ». « Don't be cruel », qu'Elvis a chanté au *ESullivan Show* en 1957, a fait un malheur chez les amateurs de country. « Love me tender » aussi. Le chanteur québécois bien connu Oscar Tiffault n'a-t-il pas fait une adaptation de « Don't be cruel », qui est devenue « Don't be grouille » ?

Dans plusieurs des boîtes country, l'animation est constante. Les boîtes sont assez grandes, tout comme le public s'assied aux tables en général pour écouter l'orchestre.

Le décor est sombre, baroque, peuplé d'objets et d'images surprenants. D'abord il y a la roue de chariot, en bois, véritable symbole du western. Obligatoire. Éclairages multicolores et murales représentant un coin (ou un trou) de la Gaspésie. Des photos aussi, à condition qu'elles soient encadrées de bois.

On peut aussi imiter la clôture de ranch, comme « Au bout du quai » rue Rachel. Ici la scène est bordée par deux bouts de clôture : un pour chaque guitariste. Le batteur sourit sur fond de cabanes au bord de l'eau. Un morceau de bout du monde rap-

porté à Montréal.

Au Palais du Country, une grande clé en bois est suspendue au dessus de la scène. On peut y voir la photo de Julie Daraiche et l'inscription : Palais du Country, le meilleur ». Cadeau d'un admirateur, clé du succès.

En fait tout est permis. Au Rocher Percé, il y a un crucifix juché entre la scène et le bar. À l'autre bout, un écran géant montre les nouvelles de 23heures, à CTV.

Dans certains endroits, la collation de minuit est offerte. Au Vieux Ranch, les oeufs dans le vinaigre sont à l'honneur. Au Palais du Country, un homme circule entre les tables, avec des petites assiettes en carton sous cellophane. Fromage, biscuits soda, Saucisse, biscuits soda. En saison, des éperlans frits. Frais.

La clientèle des bars country de Montréal est souvent originaire de Gaspésie, du Nouveau-Brunswick ou des Îles-de-la-Madeleine. L'éloignement contribue à la nostalgie ambiante. Flottent aussi des mémoires vagues de bûcherons et de cow-boys. Les amateurs viennent entendre l'homme qui a vu l'homme qui a vu le cheval.

◆ Mur

les doigts. La « fenêtre berlinoise » devenait l'obsession du bureau politique du SED (Parti communiste est-allemand) et de son chef, Walter Ulbricht, qui n'eut de cesse d'obtenir de Nikita Khrouchtchev l'autorisation de « faire quelque chose » pour arrêter cette hémorragie qui mettait en jeu l'existence même du « premier État socialiste en terre allemande ».

Au mois de juin 1961, en effet, le flot des réfugiés avait brusquement grossi : ils arrivaient au rythme d'un millier par jour dans les centres d'accueil de Berlin-Ouest. Plusieurs raisons expliquaient cet afflux : la collectivisation à marche forcée des exploitations agricoles, le renforcement du contrôle idéologique de la population, notamment dans les écoles, et surtout la rumeur grandissante que « quelque chose allait se passer ». Cette *Torschlusspanik*, cette panique devant la fermeture des portes, était nourrie par la tension internationale.

Nikita Khrouchtchev pensait pouvoir profiter de la jeunesse et de l'expérience du nouveau président des États-Unis — John Kennedy, 41 ans, venait de s'installer à la Maison-Blanche en janvier 1961 — pour mettre fin à la « situation anormale » de la présence de troupes occidentales et d'un « flot de capitalisme » en plein cœur d'un État membre du pacte de Varsovie.

Enhardi par les succès obtenus dans l'espace et confiant dans la supériorité militaire de l'armée rouge, l'Ukrainien menace : à défaut d'un traité de paix impliquant le retrait des troupes alliées de Berlin-Ouest — ce qui ne pouvait signifier à terme que l'absorption des secteurs occidentaux de l'ex-capitale par la RDA — il fallait s'attendre au pire : « Je veux la paix, mais si vous voulez la guerre c'est votre affaire », s'était écrié Nikita Khrouchtchev à l'issue de sa rencontre avec John Kennedy, le 4 juin 1961 à Vienne.

Convaincus que l'on se trouve bien devant une crise majeure, les Occidentaux se perdent en conjectures sur la nature des mesures pouvant être prises par l'URSS et la RDA dans la prochaine étape. On pense, bien sûr, à une fermeture des accès terrestres à Berlin-Ouest, comme en 1948.

« Nous pensions que les Allemands de l'Est pourraient empêcher les citoyens de la RDA d'entrer à Berlin-Ouest en érigeant des contrôles très serrés entre la capitale et le reste du pays, raconte Allan Lightner, alors ministre des États-Unis à Berlin-Ouest. Mais il y avait une autre possibilité qui consistait à installer des contrôles en plein milieu de la ville. Nous n'envisageons pas une barrière matérielle comme le mur, mais plutôt un système de contrôle frontalier international, comme il y en a entre l'Allemagne de l'Est et la République fédérale (1)...

Il est toujours difficile, en effet, d'imaginer l'impensable, et celui qui, à cette époque, aurait prophétisé qu'en l'espace d'un mois allait se réaliser l'ouvrage de maçonnerie le plus implacable des temps modernes n'aurait pas été pris au sérieux. D'ailleurs, Walter Ulbricht lui-même n'avait-il pas répondu à un journaliste ouest-allemand qui s'inquiétait d'une éventuelle fermeture de la frontière berlinoise : « Si je veux prendre bien votre question, cela veut dire qu'il y a des gens en Allemagne

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Constitution

entretien peu après la publication du communiqué.

Le ministre Rémiillard a d'ailleurs confié à quelques journalistes, mardi, que Québec comptait aussi discuter d'autres sujets en plus de ces cinq conditions.

Dans le déclaration d'Edmonton, les premiers ministres conviennent, encore une fois à l'unanimité, que ce n'est qu'une fois que le Québec aura réintégré la loi constitutionnelle que les revendications de chacun sur d'éventuels amendements à la constitution pourront être entendues.

Le premier ministre de l'Alberta, M. Donald Getty, a été clair sur ce point : « Je ne veux pas d'un amendement (à la constitution) sans que le Québec en fasse partie. »

M. Getty s'est dit très fier d'une telle entente : « c'est la priorité la plus importante (a top priority) pour nous ».

M. Getty a aussi exprimé la volonté d'en venir « le plus rapidement possible » au rapatriement du Québec dans la constitution canadienne. « Si possible, j'aimerais même (que cela survienne) avant l'élection fédérale. »

Le premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, a aussi proclamé que ce mardi 12 août représentait « un grand jour pour le Canada ».

« M. Bourassa a présenté sa proposition avec force et beaucoup d'intelligence », a commenté le premier ministre ontarien en français.

Le premier ministre de l'Ontario perçoit la présence d'une grande volonté politique de régulariser la situation du Québec.

M. Peterson prévoit que la revendication la plus difficile à faire passer sera celle du droit de veto camouflé dans la nouvelle formule d'amendement proposée.

Il prédit aussi des jours difficiles pour la limitation du pouvoir de dépenser du fédéral dans les domaines de juridiction provinciale. Le fédéral va se défendre sur ce point, a-t-il assuré.

À ceux qui objectent que les provinces pourront difficilement se consacrer à la fois aux questions constitutionnelles et économiques — libéralisation des échanges, énergie, agriculture —, M. Peterson réplique par l'humour : « Vous savez, on peut faire plusieurs choses à la fois. Certains politiciens peuvent mâcher de la gomme et marcher en même temps. On l'a déjà fait ; on le fera. »

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. John Buchanan, a refusé de se prononcer sur un éventuel droit de veto au Québec. Il s'est limité à exprimer sa satisfaction devant le fait que les dix en soient venus à une entente pour relancer le débat.

« Ce serait prématuré pour le mo-

13 août

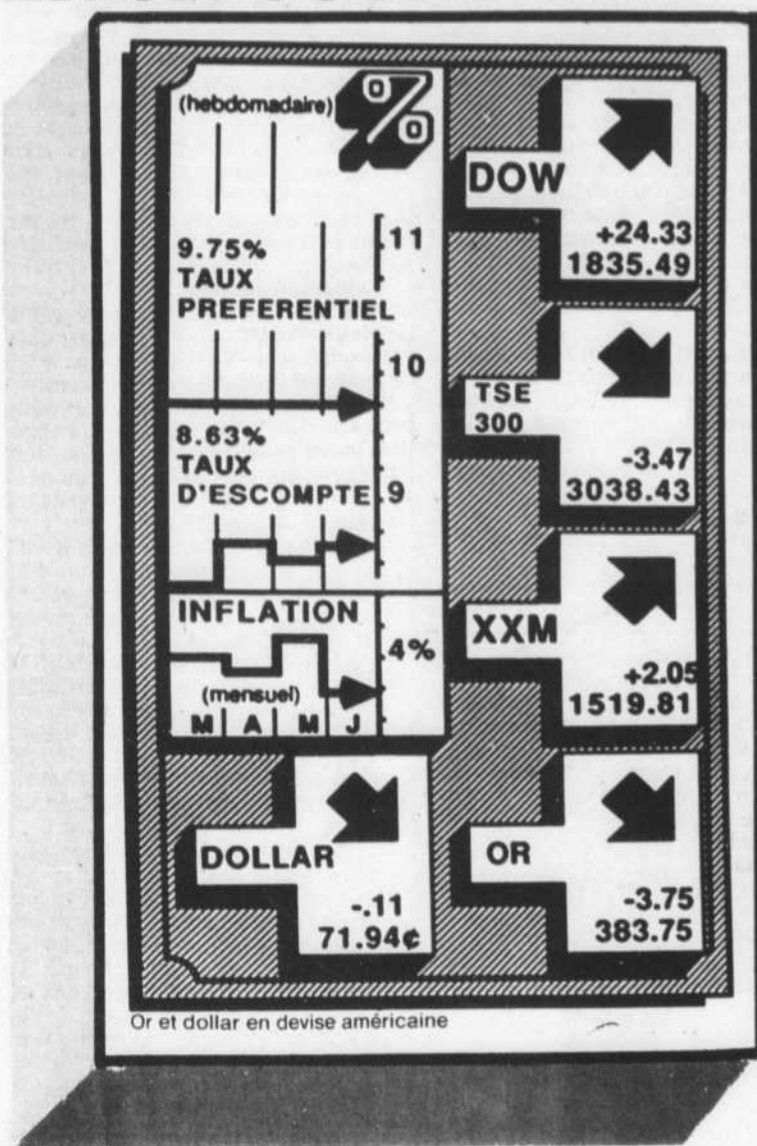
par la PC et l'AP

- 1985: Mikhaïl Gorbatchev déclare que l'arrêt pendant cinq mois des essais nucléaires soviétique est une initiative « honnête et constitue une ouverture » pour des négociations sur la course aux armements.
- 1982: en Pologne, la milice emploie la force pour disperser des manifestations organisées par des sympathisants de Solidarité à l'occasion du huitième mois de loi martiale.
- 1979: grève générale chez Bell Canada.
- 1978: une explosion, dans un immeuble occupé par des Palestiniens à Beyrouth, fait de 150 à 200 morts.
- 1962: deux cabines soviétiques *Vostok*, les numéros trois et quatre de la série, causent avec un cosmonaute à bord, gravité autour de la Terre.
- 1945: le Congrès sioniste mondial réclame l'admission d'un million de juifs en Palestine.
- 1937: les Japonais attaquent Changhaï.
- 1912: décès à l'âge de 70 ans du compositeur Jules Massenet.
- 1826: mort du médecin français René Laënnec, vulgarisateur de l'auscultation, à l'âge de 45 ans.



LE DEVOIR ESSENTIEL!

EN UN COUP D'OEIL



Le cabinet fédéral rend sa décision aujourd'hui

Bombardier a une bonne longueur d'avance dans le dossier de la revente de Canadair

DENIS LESSARD
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le cabinet fédéral doit accepter aujourd'hui le principe de la revente de l'avionnerie mont-réalaïse Canadair au manufacturier québécois de matériel de transport Bombardier.

Selon les informations obtenues par la Presse Canadienne de sources proches de ces négociations, le comité du cabinet chargé de la privatisation des sociétés de la Couronne recommandera aujourd'hui au Conseil des ministres de se départir de l'avionnerie montréalaise et d'accepter la soumission faite par Bombardier.

« Et j'ai bien l'impression que le cabinet approuvera cette recommandation », a-t-on ajouté, précisant toutefois qu'il ne fallait pas pour autant s'attendre à une annonce immédiate d'Ottawa.

« Il reste des points à mettre sur les « i », notamment sur la question des contrats en cours », a-t-on expliqué, précisant qu'il faudrait définir les responsabilités en ce qui concerne les contrats déjà signés par Ottawa et que l'entreprise aurait à terminer une fois privatisée.

Canadair — qu'Ottawa a payée \$ 36 millions en 1976, en l'achetant de la General Dynamics — aura coûté \$ 1.5 milliard au gouvernement fédéral au début des années 1980 en raison des problèmes éprouvés par le Challenger, un réacteur d'affaires qu'elle avait conçu et lancé sur le marché.

Depuis, toutefois, l'entreprise — qui a une valeur comptable de \$ 250 millions — a repris du poil de la bête et affichait l'an dernier un profit de \$ 27.6 millions sur des ventes de \$ 438 millions.

Hier, il fut impossible de faire préciser combien Ottawa demandait pour l'entreprise. D'autres sources signalaient toutefois que Bombardier maintenait comme condition d'achat l'obtention par Canadair du contrat de \$ 1 milliard pour l'entretien des chasseurs F-18 des Forces canadiennes.

Plusieurs personnes au gouvernement ne se cachaient pas pour faire savoir que Bombardier avait une très bonne longueur d'avance sur ses concurrents pour racheter la compagnie de Saint-Laurent, mais on ignorait jusqu'ici quelle était la recommandation du comité du cabinet en charge de la privatisation, un petit groupe de ministres présidé par la torontoise Barbara McDougall.

Il semble que la soumission de Bombardier ait immédiatement obtenu un appui soutenu des représentants québécois au comité, le titulaire du développement industriel régional Michel Côté et le président du Conseil du trésor Robert De Cotret.

C'est ce dernier qui, fin juillet, avait soutenu que la revente de Canadair « était pratiquement réglée » et qu'elle serait discutée à la réunion du cabinet d'aujourd'hui.

Jusqu'ici, les ministres fédéraux avaient insisté pour signaler que le maintien de Canadair à des intérêts canadiens serait un des critères de sélection de l'acquéreur.

Or, le plus proche concurrent de



Canadair aura coûté \$ 1.5 milliard au gouvernement fédéral au début des années 1980 en raison des problèmes éprouvés par le réacteur d'affaires Challenger.

Bombardier, le consortium Canadair Aerospace Technologies Ltd., basé à Montréal, est dirigé par des intérêts étrangers, soit l'industriel ouest-allemand Justus Dornier.

Le maintien des 5,000 emplois de Canadair est aussi un critère de sélection qui favorise Bombardier. Le manufacturier québécois, toutefois, ne s'engagera pas par écrit à maintenir le niveau d'emploi.

« Aucune compagnie n'aurait accepté un tel carcan, mais l'objectif est de continuer à bâtir des avions, à maintenir le Challenger. La revente visera à favoriser l'expansion et n'ira pas dans le sens d'une rationalisation

(réduction du personnel et de la fabrication) », a-t-on précisé.

Une rationalisation, si un autre manufacturier d'avion avait mis la main sur Canadair, aurait permis que la fabrication de certaines parties des appareils échappe à la firme montréalaise.

« Un autre constructeur aérien aurait pu dire on ne veut plus d'administration autonome à Montréal, seulement un gérant. Il aurait pu dire maintenant les empenages seront fait aux États-Unis », a-t-on expliqué.

Autre avantage de Bombardier, qui cherche à diversifier ses activi-

tés ; la compagnie québécoise a les reins suffisamment solides. Plus grosse entreprise industrielle du Québec en dehors du secteur des ressources, elle est la 14e de toutes les compagnies québécoises au chapitre des revenus, encaissant des revenus de \$ 656 millions sur un actif de \$ 419 millions en 1985.

En outre, l'entreprise de Valcourt, qui a débuté dans les véhicules de loisir, est désormais familière avec les transactions d'envergure internationale (les mètres de New York et de Mexico, notamment) et les contrats militaires, un des marchés que l'or-gane Canadair.

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

■ Surenchère pour Premier Gr. Sodeq : Sartigan majore son offre à \$ 11.15

La société Groupe Sartigan Inc., une compagnie contrôlée par M. Pierre-André Pomerleau, vient de porter à \$ 11.15 son offre d'acquisition pour la totalité des actions ordinaires en circulation d'Investissements Capidev Inc., anciennement Premier Groupe Sodeq Inc.

L'offre modifiée de Sartigan excède par 15 cents l'action la proposition du Groupe Horus du 31 juillet dernier, qui recevait lundi l'appui du conseil d'administration de Premier Groupe Sodeq.

Sartigan a par ailleurs prolongé son offre jusqu'au 29 août 1986 à 17 heures.

■ DomTex passe du rouge au noir

La société Dominion Textile Inc. a réussi un revirement presque complet de sa rentabilité au cours de son exercice financier terminé le 30 juin dernier en établissant un nouveau record de ventes.

La plus importante entreprise canadienne dans le domaine du textile a augmenté son chiffre d'affaires de 21 %, qui atteint ainsi \$ 926.5 millions. À l'autre bout de la colonne, le bénéfice d'exploitation s'inscrit à \$ 11.1 millions ou l'équivalent de 56 cents par action ordinaire, à comparer à une perte de \$ 14.4 millions ou \$ 1.18 l'action pour la même période de l'année précédente.

La compagnie a par contre dû absorber une charge extraordinaire de \$ 4.7 millions au cours de son dernier exercice, reflétant en cela la fermeture de certaines de ses usines et la discontinuation d'une entreprise.

■ Lévesque, Beaubien double ses profits

Lévesque, Beaubien et Compagnie Inc., la société ouverte qui chapeaute les activités du courtier du même nom, a pratiquement doublé ses bénéfices au terme du quatrième trimestre de son exercice financier terminé le 31 mai dernier.

L'entreprise, qui procédait en juillet dernier à un premier appel public à l'épargne, a réalisé un revenu net de \$ 2.3 millions, soit une hausse de \$ 1.1 million par rapport au trimestre correspondant de 1985. Le revenu net pour l'exercice entier est en hausse de 78 %, atteignant \$ 8.6 millions. Les données par action ne sont pas encore disponibles.

La direction a attribué cette forte progression à la conjoncture favorable des marchés durant cette période qui a permis de procéder à un plus grand nombre d'émissions publiques tant sur les plans corporatif que gouvernemental.

■ Nouvelle émission RÉA : Auto Point

Les émissions d'actions effectuées dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec se multiplient. Hier, la société Auto Point Inc. annonçait son projet de faire un premier appel public à l'épargne dans le but d'effectuer des acquisitions et de soutenir sa croissance. Le montant de l'émission et le prix unitaire ne sont pas encore connus, mais on sait que l'acquisition des parts donnera droit à une déduction de 100 % dans le cadre du RÉA.

L'entreprise de Drummondville, qui est l'actionnaire et le membre le plus important du groupe Uni-Sélect Inc., distribue des pièces de rechange pour automobiles, camions et véhicules lourds, des équipements, des produits industriels et de l'outillage. Son chiffre d'affaires a été relativement stable ces cinq dernières années, variant de \$ 15.5 millions à \$ 17.9 millions, tandis que le bénéfice net demeura dans une fourchette de \$ 209,000 à \$ 589,000.

■ Canam Manac : \$ 2.9 millions de profit

Les résultats du Groupe Canam Manac et de sa filiale Biltrite Nighthale ont été malencontreusement inversés dans notre rapport de samedi dernier. Nous reproduisons ici les chiffres tels qu'ils auraient dû se lire.

La société Canam Manac a réalisé un bénéfice d'exploitation de \$ 2.9 millions, soit l'équivalent de 14 cents par action ordinaire, sur des revenus de \$ 85.3 millions au cours du dernier trimestre. Les mêmes trois mois de l'année précédente avaient donné lieu à un bénéfice de \$ 3.4 ou 18 cents l'action et à un chiffre d'affaires de \$ 63.4 millions.

Le bénéfice de la filiale Biltrite a diminué quant à lui de \$ 447,000 à comparer à \$ 350,000 pour la période de comparaison malgré une hausse de 132 % du chiffre d'affaires.

■ M. Roger Néron quitte Culinar

Le président du conseil d'administration, M. Guy Bernier, a annoncé hier que M. Roger Néron a remis sa démission comme président et chef de la direction de l'entreprise, et ce, à compter du 1er septembre 1986. M. Néron a par ailleurs accepté de demeurer conseiller spécial auprès du président et chef de la direction.

Réforme fiscale US : ultimes marchandages

WASHINGTON (AFP) — Sénateurs et représentants ont engagé mardi d'ultimes marchandages pour tenter de boucler la réforme fiscale aux États-Unis, projet chéri du président Reagan, avant que les vacances parlementaires n'ouvrent la voie à la campagne électorale.

Le Sénat et la Chambre des représentants ont jusqu'à vendredi pour s'accorder sur ce qui doit être la refonte la plus radicale des impôts depuis un demi-siècle aux États-Unis. Jusqu'à présent, les négociateurs désignés par les deux assemblées se sont contentés d'échanger projets et contre-projets.

Une baisse spectaculaire des taux d'impôt les plus élevés paraît acquise, pour les particuliers — de 50 % actuellement à moins de 30 % — plus que pour les sociétés — de 40 % à quelque 33 %.

Mais deux questions restent en suspens qui pourraient tout remettre en cause, ou prolonger les négociations au-delà du Labour Day (4 septembre) : les contrôles exer-

cés par le fisc sur les particuliers et les impôts sur les entreprises.

Le 4 septembre marque traditionnellement la rentrée politique aux États-Unis. Cette année, il donnera aussi le coup d'envoi à la campagne pour les élections de novembre, qui renouvelleront toute la Chambre et le tiers du Sénat et risquent de reléguer la réforme fiscale, sujet sensible, au second plan.

Les positions des assemblées sont très proches, mais nous sommes perdus si chacun rentre chez lui vendredi et devient la proie des lobbyistes, a affirmé mardi matin le sénateur Daniel Moynihan (Démocrate, New York).

Les négociateurs sont divisés sur le régime à appliquer aux entreprises. Le Sénat, à majorité républicaine, souhaite accroître de \$ 20 milliards US dans les cinq prochaines années le rendement des impôts et taxes sur les entreprises. Il reconduit les avantages fiscaux dont bénéficient des pans entiers de l'économie américaine, comme

l'industrie pétrolière, l'armement ou le secteur du bois.

La Chambre, à majorité démocrate, avance de son côté un chiffre de \$ 140 milliards US et taille dans la plupart des exemptions et exonérations dont bénéficient les sociétés. Elle remet ainsi en cause le mécanisme des provisions pour pertes qui, déductibles, ont permis à la plupart des banques américaines de présenter des bénéfices réduits dans les dernières années.

À l'inverse, le Sénat se montre plus rigoureux avec les particuliers, malgré les fermes réticences de la Chambre. Il propose de renforcer les moyens de contrôle dont dispose l'Administration fiscale (Internal Revenue Service) et compte obtenir ainsi \$ 17.6 milliards US de recettes supplémentaires en cinq ans. Il propose également de suspendre pour plusieurs années l'indexation sur la hausse des prix du nouveau barème de l'impôt.

La Commission des valeurs mobilières met les épargnants en garde

L'effet de levier d'un emprunt consacré au placement se veut une arme à double tranchant

PIERRE CAYOUILLE

De plus en plus d'épargnants empruntent pour souscrire des titres d'organismes de placement collectif. Inquiete du phénomène, la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) incite ceux qui investissent dans des fonds mutuels (fonds communs de placement ou sociétés d'investissement à capital variable) à faire preuve de grande prudence.

« Emprunter pour investir n'est pas un jeu d'enfant », prévient l'organisme dans une mise en garde adressée hier aux épargnants.

Selon un porte-parole de la CVMQ, M. Marc Barrière, deux motifs poussent les épargnants à emprunter pour investir. D'abord la possibilité d'un « effet de levier ». Ensuite, les avantages fiscaux.

Le financement spéculatif permet en effet à l'emprunteur de profiter d'un effet de levier semblable à celui dont jouit le souscripteur d'une hypothèque pour l'achat de sa maison.

À ce chapitre, la Commission donne l'exemple d'une maison de \$ 100,000. Supposons que l'acheteur verse \$ 20,000 en comptant et emprunte \$ 80,000, garanti par hypothèque.

Si le marché résidentiel connaît une hausse de 20 %, la valeur de la maison passera à \$ 120,000 et l'avoire de l'acheteur à \$ 40,000.

En somme, rappelle la note de la CVMQ, l'argent emprunté à transformé une hausse de valeur de 20 % (\$ 20,000 sur un investissement de \$ 100,000) en un profit de 100 % (\$ 20,000 sur une mise de fonds de \$ 20,000).

Par contre, rappelle M. Barrière, l'effet de levier joue dans les deux sens. « Si le marché résidentiel chute de 20 %, l'acheteur subit une perte de 100 %, dit-il. L'effet de levier devient alors... l'effet de levier : la banque montre ses crocs, se met vivement à la poursuite de l'épargnant et insiste pour se faire rembourser. »

Mais le marché résidentiel demeure relativement stable. À preuve, le financement par hypothèque n'est pas considéré comme un financement spéculatif.

Au contraire, la valeur des titres des fonds communs de placement ou des sociétés d'investissement est beaucoup moins stable. La valeur du placement dépend de cycles dont les fluctuations sont plus prononcées que dans le secteur immobilier.

Au cours de la même période de temps donc, rappelle la Commission, le prix des titres d'un fonds d'investissement aura tendance à monter ou à baisser proportionnellement plus que, par exemple, celui d'une maison.

L'autre attrait qui incite les épargnants à emprunter pour investir est d'ordre fiscal. Le régime fiscal canadien permet en effet à l'épargnant de déduire de son revenu imposable l'intérêt sur un emprunt souscrit à des fins de placement. Le budget de mai 1985 a par ailleurs aboli l'impôt sur le revenu pour la première tranche de \$ 500,000 de gains en capital.

Auparavant, les représentants spécialisés en fonds communs de placement ou sociétés d'investissement à capital variable limitaient la portion financée par emprunt à 50 % de la souscription totale. Pour chaque dollar qu'il plaçait au comptant, le souscripteur avait donc droit à un dollar de crédit.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Si la valeur des titres donnés en garantie pour un prêt vient à chuter en deçà de la valeur du prêt, il y a deux moyens de corriger le déséquilibre, rappelle la Commission. L'emprun-

teur peut rembourser une portion de l'emprunt. Ou encore le prêteur peut vendre des titres et appliquer le produit de cette vente au remboursement de la dette.

Si la règle du 50 % est respectée, ces corrections sont rares et faciles à observer. Mais si le prêt représentait à l'origine plus de 50 % de la valeur totale à l'achat, la situation est beaucoup plus dangereuse.

La CVMQ rappelle qu'au cours d'une seule semaine du mois de septembre 1985, l'indice de la Bourse de Toronto a baissé de 4 %. « Quiconque avait souscrit des titres de fonds d'actions canadiennes tout juste avant cette chute et payé des frais d'acquisition normaux de 9 %, devait maintenant attendre un rétablissement de l'ordre de 13 % pour faire ses frais ».

C'est ce genre de situation qui amène la CVMQ à recommander à l'épargnant « d'y penser deux fois avant d'emprunter pour investir ». Qu'il se souvienne que la somme empruntée doit être intégralement remboursée tôt ou tard, que l'intérêt doit être acquitté régulièrement et que le prêteur possède des droits sur les titres qu'il conserve en garantie.

ENRICHISSEZ

VOS PLACEMENTS!

TRUST GENERAL

DÉPÔTS GARANTIS

10 1/8% 5 ans intérêt annuel
9 1/2% 3 ans intérêt annuel
8 3/4% 15 mois intérêt à l'échéance

Taux sujets à confirmation

FONDS DE PLACEMENT*

Actions canadiennes: 19,7 %
Obligations: 17,8 %
Hypothèques: 11,8 %
Actions américaines: 39,8 %

Rendement du 1er juillet 1985 au 30 juin 1986.

1/8%+ pour les personnes âgées de 60 ans et plus

*sur certificats dépôts garantis 1 à 5 ans

Succursales: Leval, Place du Carrefour 682-3200
Ville Mont-Royal, Centre Rockland 341-1414
Outremont, 1, Vincent d'Indy 739-3265
Mtl/Place Ville-Marie, Galerie des Boutiques 861-8383
Mtl/University, 1100, University 871-7200
Anjou, Place d'Anjou 355-4780
Rive-Sud, Place Fortbello 466-2500
Pointe-Claire, 955, boul. St-Jean 694-5670
Conseillers: Val d'Or 825-8101 • Ste-Thérèse 437-6677
• Duvernay 667-3333 • Mtl/Ahuntsic 382-8000
• Repentigny 871-7536 • Longueuil 651-9381
• St-Hubert 462-1880 • St-Yacinthe 773-7699
• Granby 378-8461

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Le couperet épargne les congés autofinancés

FISCALITE

GÉRALD SÉGUIN

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. M. Gérald Séguin, c.a., est associé du cabinet Coopers & Lybrand / Laliberté Lanctôt.

Le 26 février 1986, M. Michael Wilson a condamné à la guillotine les arrangements de paiement différé du traitement. Selon le ministre, ces arrangements provoquaient une érosion des recettes fiscales et fournissaient des avantages indus à certains particuliers.

Dans son discours sur le budget, Michael Wilson mentionnait également que cette mesure, destinée à imposer la rémunération sur une base courue plutôt que versée, ne toucherait toutefois pas les autres arrangements « lorsque les régimes de prestations aux employés ne sont pas conçus principalement pour reporter l'impôt ».

Le ministre des Finances fédéral a donné suite à son souci d'équité le 28 juillet 1986, alors qu'il a dévoilé un avant-projet de règlement prévoyant qu'un employé pourra conclure une entente concernant un congé sabatique autofinancé en différant jusqu'à concurrence de 30 % de son traitement. Le traitement ne serait imposé qu'au moment du versement.

Les règles prévues s'appliquent à toutes les ententes de paiement différé du traitement conclues entre employés et employeurs lorsqu'elles satisfont à certaines conditions.

C'est ainsi que toute entente passée après le 27 juillet 1986 échappera au couperet si les conditions suivantes sont réunies : 1. il est raisonnable de conclure des circonstances — notamment des conditions de l'entente et de toute convention y relative — que l'entente est passée non pas pour fournir des prestations à compter de la retraite, mais principalement pour permettre à l'employé de financer, en différant son traitement ou salaire, un congé obtenu de son employeur qui commence pas plus tard que six ans après que le traitement ou salaire a commencé à être différé ;

2. le montant du traitement ou salaire différé pour l'employé au cours d'une année d'imposition, conformément à toutes telles ententes, ne dépasse pas 30 % du montant du salaire ou traitement qu'il se serait vraisemblablement attendu à recevoir, sans tenir compte de ces ententes, au cours de l'année pour les services rendus à son employeur ;

3. l'entente prévoit que, tout au long de son congé, l'employé ne reçoit comme traitement ou salaire de son employeur ou d'une personne ou société, avec qui son employeur a un lien de dépendance, aucun autre montant que le traitement ou salaire différé avant le congé ;

4. l'entente prévoit que lorsque les montants différés conformément à ces termes : — a) sont détenus par une fiducie régie par un régime ou fonds qui se qualifierait à titre de régime de prestations aux employés aux

aqpfs

association québécoise de planification fiscale et successorale

— b) sont détenus par une personne non visée en a) ci-dessus, ou pour son compte, le montant des intérêts ou des autres suppléments qu'il est raisonnable de considérer comme courus au profit de l'employé pour une année d'imposition sera payé à l'employé au cours de cette année ;

5. l'entente prévoit que l'employé doit reprendre ses fonctions habituelles avec l'employeur après le congé pour y demeurer durant une période qui égale ou dépasse la durée de son congé ;

6. l'entente prévoit que, faute de l'entente de prendre un congé, tout montant détenu à son profit en vertu de l'entente lui sera payé conformément à celle-ci au cours de la première année d'imposition commençant après la date où l'employé aurait dû le commencer.

Les ententes passées avant le 28 juillet 1986 seront aussi exonérées s'il est raisonnable de conclure en égard aux circonstances qu'elles ont été passées non pas pour fournir des prestations à compter de la retraite, mais principalement pour permettre à l'employé de financer un congé obtenu de son employeur. Les montants différés dans ce cas doivent commencer avant 1987.

Les nouvelles dispositions s'appliquent aux années d'impositions 1986 et suivantes.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera en vente en septembre auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387, rue Saint-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7, au coût de \$10 plus \$2 de frais d'envoi. Téléphone : (514) 845-3124.

Stagnation économique, déficits croissants

Les États-Unis de l'euphorie au désenchantement

BERNARD GUETTA
du journal Le Monde

Il n'a fallu qu'un mois pour que le désenchantement succède à l'euphorie. L'Amérique est désormais saisie de doute sur la bonne santé de son économie. Rares sont encore ceux qui annoncent une récession pour demain, mais pour chacun des démocrates (crise économique croissante) au *Wall Street Journal* (l'insaisissable « rebond »), les raisons de s'inquiéter de la faiblesse de la croissance, ou du déficit du budget ou encore de la balance commerciale ne sont pas moins réelles.

À trois mois des élections parlementaires de novembre, cette morosité augmente les chances des démocrates de gagner les quatre sièges qu'il leur suffirait d'arracher aux républicains pour s'assurer le contrôle du Sénat, c'est-à-dire de l'ensemble du Congrès, puisque la morosité dont ils disposent à la chambre n'est pas menacée. La partie est en tout cas devenue assez serrée pour que M. Reagan ait décidé de s'enrayer pleinement dans la bataille dès la rentrée, en allant soutenir sur place de nombreux candidats de son parti.

Dès le lendemain de ces élections, l'Amérique va en effet entrer dans la campagne présidentielle de 1988, et le pouvoir de M. Reagan — auquel la Constitution interdit de briguer un troisième mandat — serait alors réduit à bien peu de chose s'il venait de surcroît à « perdre » le Sénat. Cette crainte n'est pas étrangère à la disponibilité qu'affiche en ce moment même la Maison-Blanche à conclure un accord de désarmement avec M. Gorbatchev. Cette souplesse est populaire, et la perspective d'un nouveau sommet, fin novembre ou début décembre, fournit un considérable atout électoral.

Plus profondément pourtant, ce que M. Reagan poursuit est l'espoir de laisser un souvenir durable dans l'histoire. Or, au moment où il devient évident que ce n'est pas sa politique économique qui lui permettra de réaliser ce rêve, la seule autre possibilité s'offrant à lui est de parvenir à une réduction — et non pas à une simple limitation — des armements nucléaires, en jouant de la volonté soviétique d'éviter d'avoir à relever trop vite le défi technologique et financier de la guerre des étoiles.

Cette démarche coûte à M. Reagan, car lui-même et nombre de ses collaborateurs, surtout, auraient de beaucoup préféré démontrer au Kremlin et au monde la totale supériorité des valeurs américaines en essoufflant l'URSS par la mise en place à vitesse accélérée d'un système de défense antimissiles. Dès l'année dernière pourtant, cette ambition avait été mise à mal par la catégorique refus du Congrès de faire porter sur les seules dépenses civiles l'austérité imposée par l'effort de réduction du déficit budgétaire.

Il n'était plus question dans ces conditions de mettre les bouchées



Photo AP

La situation est devenue assez serrée pour que le président Reagan ait décidé de s'enrayer pleinement dans la bataille dès la rentrée, en allant soutenir sur place de nombreux candidats de son parti.

doubles. Et le délai dans l'éventuel déploiement d'armes antimissiles, que M. Reagan se proposerait aujourd'hui d'offrir aux Soviétiques, en échange d'une réduction de 40 % des stocks nucléaires, lui est donc de toute manière largement imposé par la situation économique.

Que celle-ci s'assombrisse réuellement dans les prochains mois, et la marge de manoeuvre dont la Maison-Blanche disposera dans les négociations à venir se réduira face à M. Gorbatchev. Que la croissance effective en 1987 un bond de 4,5 %, comme l'espèrent certains conseillers économiques du président, et M. Reagan aura au contraire les moyens de tenir la barre haute avec une relative crédibilité.

La fin d'un mythe

À défaut d'oracle, on peut en revanche dater du 7 juillet dernier la disparition de l'euphorie qui avait prévalu depuis la fin de la récession,

début 1983. C'est ce jour-là que la Cour suprême a déclaré contraire à la Constitution la procédure des coupes automatiques prévue par la loi *Gramm-Rudman*, qui avait été promulguée, en décembre dernier, pour imposer, à coups de plafonds annuels dégressifs, un retour à l'équilibre budgétaire d'ici à 1991.

La raison de cet arrêt tient à ce que la loi confiait à un haut fonctionnaire dépendant du Congrès le soin de procéder à ces coupes — à parts égales dans les dépenses civiles et les militaires — au cas où un accord ne pourrait être trouvé entre les élus ou entre la Maison-Blanche et eux, sur les moyens de respecter les plafonds prévus. Cette disposition avait l'avantage d'éviter aux parlementaires de prendre leurs responsabilités en procédant à des choix politiques dangereux, mais revenait aussi à confier au législatif un pouvoir d'application que la Constitution réserve à l'exécutif.

Sitôt rendu l'arrêt qui l'invalideait,

un mythe s'est donc effondré : celui de la disparition rapide d'un déficit qui s'est élevé à \$212 milliards US pour la seule année 1985. Or, ce mythe, le Congrès avait voulu y croire, car il lui donnait l'illusion de pouvoir agir, et le président aussi, car il lui permettait de se targuer d'avoir imposé le réalisme au prix de sacrifices. L'opinion — y compris les milieux financiers — avait, dans ces conditions, fini par considérer qu'on tenait le bon bout.

Le réveil a été à la mesure de l'illusion. D'un coup, on a réalisé que le boulet du déficit allait peser longtemps encore sur l'économie, et que l'endettement fédéral allait donc continuer à s'accroître — très probablement moins vite que ces dernières années, mais bien au-delà néanmoins des \$2,100 milliards US atteints aujourd'hui.

Le 30 juillet, nouveau coup de tonnerre : le ministère du Commerce annonce que le déficit commercial a progressé en juin au rythme record et impressionnant de \$170 milliards US l'an, contre \$148 milliards US en 1985. Autrement dit, la baisse du dollar, déjà pourtant vieille de 18 mois, n'a pas encore commencé à freiner l'aggravation de cet autre déficit, dont la diminution progressive était, elle aussi, considérée comme acquise.

Cette déception, elle a des causes cernables : certains exportateurs étrangers, japonais notamment, ont digéré la différence de change pour conserver leur marché en tirant sur leurs marges bénéficiaires. En baisse d'un tiers par rapport aux autres grandes monnaies, le dollar s'est, en revanche, maintenu face aux devises de partenaires commerciaux aussi importants que le Canada, le Brésil, Taiwan ou la Corée.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de brevet et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT I-II-III)

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645

CAMPAGNE DE FINANCEMENT



COALITION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN ÉCONOMIE ET EN SCIENCES DE L'ADMINISTRATION DU QUÉBEC

« À la hauteur aujourd'hui des défis de demain »

SOUS LA PRÉSIDENTIE de

M. LAURENT PICARD

- Sensibilisation au virage technologique
- Promotion de la micro-informatique
- Meilleure formation des futur(e)s diplômé(e)s
- Entreprises plus compétitives

Pour information:
(514) 733-7196
1 (800) 361-1658

• La CESA est un organisme à but non lucratif inter-universitaire regroupant 35.000 étudiants(e)s.

VOTRE C.A....

une compétence sur laquelle vous pouvez compter

ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables agréés.
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureau 1200, 861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Société affiliée
Tremblay, Vaillancourt & Associés

BOURGOIS, MARSOLAIS & ASSOCIÉS

Comptables agréés
Jacques Bourgeois, C.A. à Raymond Soucheau, C.A.
Yvon Marsolaïs, C.A. — Claude Labelle, C.A.
André Montrain, C.A. — Marc Lavigne, C.A.
50 Place Crémazie, suite 910
Montréal, Québec, H2P 2T6 — Tél.: 384-7430

CARON, BÉLANGER, CLARKSON, GORDON

Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9,
(514) 875-6060
2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 550
Laval, H7T 1S9 — (514) 337-8105
1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700
Québec, G1R 5G4 — (418) 524-5151
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International
Présent dans 68 pays

CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS

Comptables agréés et conseillers en administration
1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A2 — 861-8531
Montréal, Longueuil, Québec, Hull, Chicoutimi, La Baie, Alma, Jonquières, Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chibougamau, La Malbaie
Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 86 autres pays

COGAN, LANDORI & DUBÉ

Comptables agréés
3901 Jean-Talon O, Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4 — 731-7851
Bureau à Ottawa

COUPAL, ST-HILAIRE / PEAT MARWICK

Comptables agréés
1155 boul. Dorchester ouest, Suite 2000, Montréal
H3B 2J9 — (514) 879-3400
Membre du Groupe Peat Marwick International,
présent dans 89 pays

LALIBERTÉ LANCTÔT COOPERS & LYBRAND

Comptables Agréés
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 — (514) 876-1500
2, Place Québec, Québec, G1R 2B5
(418) 522-7001
Membre du cabinet Cooper & Lybrand (International)

LEVITT, FELDSTEIN, DUBLIN, EPSTEIN PINSKY

Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A.
Jerry Dublin, C.A. — Fred Epstein, C.A.
Harold Pinsky, C.A.
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230

MAHEU NOISEUX

Comptables agréés
Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSalle, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec/St-Foy, Lévis, St-Anselme, Thetford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale
Société nationale: Mahou Noiseux/Collins Barrow
Société internationale: Fox Moore International

NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS

Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec
H3B 2W3 — Tél.: 861-9311
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél.: 668-6400
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 29 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 70 pays.

PETRIE RAYMOND

1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec)
H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740
Représentation internationale: JCI, Worldwide

PRICE WATERHOUSE

Comptables agréés
1100, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 2G4 — Tél.: (514) 879-5600
2, Place Québec, Québec G1R 2B5
Tél.: (418) 529-9181

RICHTER, USHER & VINEBERG

Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, F.C.A. — Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. — J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Marek, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. — Michael Frankel, C.A. — Jeffrey Mandel, C.A. — Harvey Zalchman, C.A. — Jack Stein, C.A. — Eric A. Rodier, C.A. — Daniel Danino, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH,

Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinharz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A.
La maison Trust Royal 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125
Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780

SAMSON BÉLAI

Comptables agréés
Bureau dans les principales villes du Québec et du Canada.
Affiliation internationale Moore, Stephens & Co.
Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515

WEISS, BRAZEAU, GAUVIN, DUMAIS & ASSOCIÉS

Comptables agréés
770, rue Sherbrooke ouest — Bureau 1100
Montréal (Québec) H3A 1G1 — Tél.: (514) 288-2020
385, rue De Rouville Belœil (Québec) J3G 1X1
Tél.: (514) 464-0300
38, boul. St-Viateur Rigaud (Québec) J0P 1P0
Tél.: (514) 451-5374
Affilié à Lavenhol & Howath
Société nationale
Membre de: Horwath & Horwath International
avec bureaux affiliés à travers le monde.

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE

Comptables agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittler, C.A. — Herbert E. Siblin, F.C.A. — Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. — Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Datchman, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. — Norman Jaskolka, C.A. — Michael Stern, C.A. — Howard I. Vineberg, C.A. — Ron Freeman, C.A. — Choula Ammar Hadid, C.A. — Stuart Ladd, C.A. — Eielbaz, C.A. — Howard A. Schneider, C.A. — Emilia Di Raddo, C.A. — James R. Baker, C.A. — Hermance Bernier, C.A. — Anat Benedict, C.A. — Lise Charbonneau, C.A. — Anthony J. Rother, C.A. — Puneet Mehta, C.A. — Robert Viau, C.A. — Robert Perreault, C.A. — Edward Fink, C.A. — Elyse Villermore, C.A. — Bernard Vinet, C.A. — Lise Charbonneau, C.A. — Anthony J. Rother, C.A. — Leon Levy, C.A. — Luigi Ruta, C.A. — David Rajchgot, C.A. — Lucie Desrochers, C.A. — Johanne Robichaud, C.A. — Robert Krebs, C.A. — Jeffrey Gerstein, C.A. — Stuart Brick, C.A. — Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, F.C.A. — Arnold I. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaph, C.A. — Gerald A. Sian, C.A. — Stanley Wener, C.A. — Brahm D. Levine, C.A. — Morris L. Fogelbaum, C.A. — Robert H. Zittler, C.A. — Henry Rosenhek, C.A. — Gilles Brouillet, C.A. — Robert A. Kleinman, C.A. — Donald J. Chazan, C.A. — Alain Matarasso, C.A. — Susan D. Laxer, C.A. — Eric J. Birenbaum, C.A. — Robert Staubin, C.A. — Chantal Desmarais, C.A. — Denis Deschamps, C.A. — Jean-Daniel Bréton, C.A. — Laurie Thompson, C.A. — Giovanni Coppola, C.A. — Pierre Barabry, C.A. — Luciano Ottorini, C.A. — Johanne Corriveau, C.A. — Yves Provost, C.A. — Dominique Tran, C.A. — Jonathan R. Bell, C.A. — Michel S. Cohen, C.A. — Pierre Lespérance, C.A. — Sylvia Itzhavik, C.A. — William Walks, C.A. — Pasquale De Marco, C.A. — Andrew Platias, C.A. — Alain Laurendeau, C.A. — Abraham J. Blitzer, C.A.
4115 Sherbrooke ouest, Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 935-1117

Ordre des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke ouest
7e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone (514) 288-3256

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Selon l'Association des fabricants La levée des quotas a entraîné une hausse des importations



Photo CP

Les importations de chaussures en cuir pour hommes ont augmenté de 47 % l'an dernier en raison de la levée des quotas, selon l'Association canadienne des fabricants de chaussures.

(PC) — Les importations de chaussures de cuir pour hommes ont augmenté de 47 % l'an dernier en raison de la levée des quotas, selon l'Association canadienne des fabricants de chaussures.

La forte hausse des importations n'a pas fait baisser les prix, mais elle a entraîné de nombreuses pertes d'emploi dans les ateliers canadiens, a déclaré Frances Kelly, porte-parole de l'association qui accordait une interview dans le cadre du Salon de la chaussure de Montréal.

En juillet 1985, le Tribunal canadien des importations recommandait que la plupart des quotas d'importation de chaussures soient abolis à la date de leur expiration, en novembre dernier.

L'organisme fédéral précisait que la hausse de prix des chaussures avait coûté aux consommateurs \$ 310 millions depuis l'entrée en vigueur des quotas en 1977, alors qu'il n'y avait pas eu de hausse notable de l'emploi.

Depuis lors, les commandes de chaussures pour hommes passées aux manufactures canadiennes ont baissé de 45,3 % et celles de bottes pour la même clientèle ont diminué de 27,1 %, a noté Terry Howe, président du comité des relations gouvernementales de l'association des fabricants de chaussures.

Il ne fait aucun doute que l'abolition des quotas cause des difficultés, comme l'explique Gerald Coté, président d'Unico Shoes de Saint-Pie-de-Bagot : « Nous avons

réussi à tenir le coup jusqu'à présent, mais il est douteux que l'industrie de la chaussure puisse survivre dans son ensemble au Canada, sans protection contre les pays qui subventionnent leur industrie. »

Selon Statistique Canada, le nombre d'emplois dans l'industrie est d'environ 13,400 contre 16,000 l'an dernier. Environ 28 % des 2,600 emplois supprimés ont été enregistrés au Québec.

Les fabricants se préparent en vue de la perte de protection des quotas de chaussures pour dames. Les quotas dans ce secteur doivent être réduits petit à petit et seront complètement abolis en 1987.

Jean-Marc Bruneau, président de Faber Shoes Inc. à Québec, signale que les manufacturiers de chaussures pour dames se sont lancés dans la production de nouvelles séries pour concurrencer les importations.

« Je suis inquiet, dit-il, mais nous faisons constamment des études de marché pour combler les créneaux que les importateurs n'occupent pas encore. »

L'industrie réduit également les frais de main-d'oeuvre.

La valeur totale des ventes de chaussures au détail au Canada a atteint \$ 1,8 milliard l'année dernière, comparativement à \$ 1,65 milliard en 1984. La valeur des livraisons sur le marché intérieur s'est chiffrée à \$ 800 millions, contre \$ 779 millions.

Les négociations entre Corporation des Tapis Peerless et Crossley Karastan sont rompues

PAUL DURIVAGE

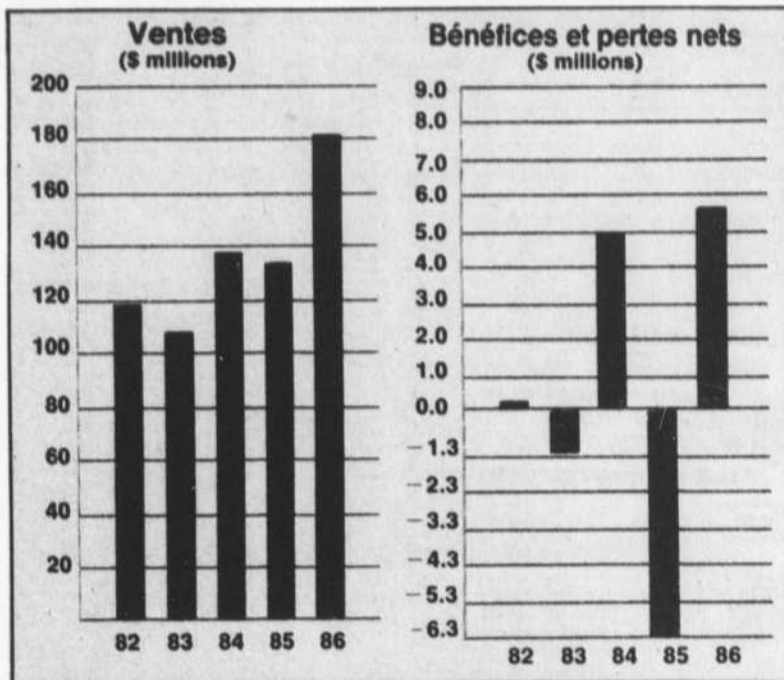
Les négociations pour l'acquisition de la société Crossley Karastan Carpet de Truro en Nouvelle-Écosse sont rompues, a déclaré hier le président de la Corporation des Tapis Peerless de Montréal, M. Bram Garber.

Rencontré à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires hier, M. Garber a été avare de commentaires, expliquant seulement que Peerless avait rompu toutes relations avec l'entreprise convoitée, n'ayant pu arriver à une entente. Le fait que l'entreprise ait été précédemment repêchée par une société d'État néo-écossaise à la suite de difficultés financières, n'a été nullement un empêchement, a-t-il encore ajouté.

Crossley, un fabricant de tapis touffetés et tricetés pour les secteurs résidentiel et commercial, a enregistré en 1985 une perte de \$ 292,000 sur un chiffre d'affaires de \$ 38,3 millions.

« Nous continuons d'examiner toutes possibilités d'acquisition et de diversification mais, comme on a pu le constater dans une récente transaction qui n'a pas abouti, Peerless considérera seulement des acquisitions qui lui seront profitables ainsi qu'à ses actionnaires », a par ailleurs déclaré M. Garber devant l'assemblée des actionnaires, faisant allusion à l'affaire Crossley.

M. Garber a expliqué à la presse qu'il y avait présentement beaucoup d'occasions pour des acquisitions.



L'entreprise cherche principalement à mettre la main sur des installations manufacturières additionnelles au Canada, bien qu'elle n'exclue pas une diversification dans le domaine des revêtements de plancher et autres équipements domestiques.

Peerless est à compléter son programme de modernisation à ses usines d'Acton Vale et de Wickham au Québec. Les \$ 6 millions engagés

cette année s'ajoutent aux \$ 21 millions dépensés au cours des cinq dernières années, ce qui, selon M. Garber, constitue le plus important programme d'immobilisations réalisé par l'industrie ces dernières années.

« Nous sommes convaincus qu'à la fin de notre programme de dépenses en immobilisation, nous aurons une entreprise de fabrication équilibrée, moderne et efficace, capable de ré-

pondre à la demande dans un avenir prévisible », lit-on dans le dernier rapport annuel.

L'entreprise vise pour l'exercice en cours un chiffre d'affaires de \$ 200 millions, ce qui constituerait une hausse de plus de 10 % sur le chiffre de l'exercice terminé le 28 février dernier. M. Garber n'a pas voulu se risquer sur une prévision de bénéfices, signalant seulement qu'il serait supérieur au chiffre de \$ 5,5 millions ou l'équivalent de \$ 1,38 par action obtenu l'année précédente.

Le premier trimestre est encourageant, bien que M. Garber se garde d'en tirer des projections. Les activités du fabricant de tapis ont entraîné un bénéfice net de \$ 1,45 million ou 25 cents par action sur des ventes de \$ 47,2 millions, au terme du premier trimestre terminé le 24 mai dernier. Ceci se compare à un bénéfice de \$ 421,000 et à des revenus de \$ 39 millions pour la même période de l'année précédente.

Notons que les actionnaires ont approuvé hier à la quasi-unanimité la proposition de fractionnement des actions ordinaires sur la base de deux pour trois. L'entreprise a présentement 5,8 millions d'actions en circulation, dont près de 60 % sont dispersées parmi le grand public.



LE PERE CLAUDE GROU, c.s.c.
NOUVEAU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

La congrégation de Sainte-Croix a tenu son chapitre général, durant le mois de juillet dernier, à l'université Notre-Dame, Indiana. Il était formé de délégués, pères et frères, représentant dix pays d'Europe, d'Amérique du sud et du nord, d'Asie et d'Afrique ou la communauté est engagée.

En plus de réviser les constitutions de la congrégation et de réajuster ses structures internationales, le chapitre avait pour tâche importante d'élire un nouveau supérieur général. Le P. Claude Grou, c.s.c. a été élu comme le dixième supérieur général des pères et des frères de Sainte-Croix.

Le père Grou est né à Saint-Laurent le 16 novembre 1941. Après son B.A. au collège de Saint-Laurent, il fut envoyé en Inde pour ses études théologiques à Bangalore, puis à Pune, où il obtint sa maîtrise. Il fut ordonné prêtre à Montréal, le 20 avril 1968.

De retour en Inde, il étudia la philosophie indienne et obtint une maîtrise de l'Université de Pune en 1970. Boursier de la «University Grant Commission», il acheva son doctorat en philosophie indienne contemporaine. En 1980, il revint au Canada. Norme responsable provinciale de la formation en 1981, il devient assistant provincial en 1982.

Un autre canadien le frère Gérard Dionne, c.s.c., a été réélu comme premier assistant général pour un deuxième mandat.

La vogue du cooler au vin a connu une ascension irrésistible en quelques années

NEW YORK (PC) — En quelques années à peine, la vogue du « cooler au vin » (wine cooler), cette boisson faite d'un mélange de vin blanc, de jus de citron et d'eau gazeuse, a connu une ascension irrésistible et fait les délices d'un nombre toujours croissant de consommateurs assoiffés.

La composition des coolers n'a rien de bien mystérieux et des spécialistes en vins affirment qu'il suffit d'un zeste d'effort et d'une pincée d'imagination pour reproduire chez soi, facilement et à moindre frais, la désaltérante boisson. Pourtant, les ventes grimpent en flèche.

« Ce n'est pas du tout comme l'an dernier », dit John Oliver, de la société canadienne Seagram Wine Co., à New York. La demande est « considérablement plus élevée, bien au-delà de nos prévisions ».

C'est un dénommé Michael Crete qui a, le premier, imaginé ce breuvage, qu'il a servi à l'occasion d'une réception sur une plage de Californie. Ça a été si populaire, a-t-il raconté par la suite à un journaliste de la télévision, « que je n'ai jamais eu une chance de jouer au ballon-volant ou au frisbee ce jour-là ».

Il a suffi à Michael Crete et à son associé Stuart Bewley d'embouteiller leur invention pour ramasser une véritable fortune grâce à la vente de leur marque California Cooler à la compagnie Brown-Forman pour \$ 55 millions US. Leur contrat prévoit d'autres revenus éventuels allant jusqu'à \$ 83 millions US.

Depuis ce temps, en cinq ans à peine, plus de 150 nouvelles marques de cooler ont fait leur apparition à travers l'Amérique du Nord.

Et les coolers au vin ont acquis une image de boisson saine, pauvre

en calories et appréciée des gens soucieux de leur santé, une réputation qu'ils ne méritent pas tout à fait, disent certains.

La plupart des coolers les plus populaires ont une plus grande teneur en calories que les boissons gazeuses ordinaires (non diététiques). De plus, leur proportion d'alcool atteint de 5 à 7 %, ce qui en fait des boissons sensiblement plus fortes que la majorité des bières.

« Les gens seraient vraiment surpris de la teneur en calories », déclare un représentant de la compagnie Anheuser-Busch, cité dans un article de la revue Market Watch. C'est un secret qu'il n'hésite guère à dévoiler, puisque sa propre entreprise vient de mettre sur le marché le premier cooler américain à basse teneur en calories.

D'après lui, une bouteille de 355 millilitres contient, en moyenne, plus de 200 calories. Par comparaison, selon les données d'Agriculture Canada, une bouteille équivalente de bière ne contient en moyenne que 150 calories, un verre de whisky et boisson gazeuse, 188 calories et une bouteille de coke de 300 ml, 115 calories.

Pour savoir si les coolers sont bons ou mauvais pour la santé, il faut d'abord évaluer ce que les consommateurs auraient bu, à défaut de cooler, soutient pour sa part Michelle Marcot, conseillère en alimentation auprès d'Agriculture Canada à Ottawa.

Par exemple, explique-t-elle, les gens qui substituent un cooler à du jus de fruit, de toute évidence, n'améliorent pas leur santé.

Par contre, ceux qui abandonnent le vin ou d'autres boissons plus fortes en faveur du cooler diminuent leur consommation d'alcool et avalent du

même coup un peu de jus de fruit, sans toutefois réduire leur absorption de calories.

La réputation de boisson saine du cooler au vin est si profondément enracinée, ajoute-t-elle, qu'elle a remarqué que certaines personnes, férues d'activité physique et persuadées de mener un style de vie sain, ingurgitaient une ou deux bouteilles de cooler en sortant de la salle d'exercices. « Vous en voyez un bon nombre comme ça dans les clubs de santé. Ce n'est tout simplement pas intelligent. »

L'industrie canadienne croit que les amateurs canadiens de coolers ont, plus que les Américains, tendance à consommer des coolers comme substituts à d'autres boissons alcoolisées, plutôt qu'à des boissons non alcoolisées.

Cela s'explique par le fait que dans plusieurs États des États-Unis, les coolers sont en concurrence avec les boissons gazeuses dans les épiceries. En revanche, au Canada, les coolers ne sont vendus qu'aux régions des alcools ou aux magasins de vins dans toutes les provinces, à l'exception du Québec.

Les ventes de coolers américains ont grimpé en flèche, passant de 130,000 caisses en 1982 à 40 millions de caisses l'an dernier. Au Canada, les ventes de l'an dernier atteignaient près de deux millions de caisses, contre 400,000 en 1984.

La vogue durera-t-elle ? John Oliver est persuadé qu'il ne s'agit pas uniquement d'une mode passagère. « Nous avons fait énormément de recherches et tout ce que nous voyons nous indique que ce n'est pas une mode », assure-t-il.

« Nous prévoyons au moins 10 ans de croissance ».

Provigo acquiert Octofruit

CLAUDE TURCOTTE

Provigo Distribution Inc. a fait l'acquisition de l'actif de la Compagnie Léo Gravel et Fils Inc., qui comprennent tout le réseau Octofruit, formé de 15 magasins sous franchise et de deux magasins corporatifs. C'est une entreprise qui a un chiffre d'affaires de \$ 16 millions et qui emploie 60 personnes.

Dans un communiqué, M. Yvan Bussièrès, président et directeur général de Provigo Distribution, a déclaré que « cette nouvelle acquisition s'inscrit dans le cadre de l'un des objectifs de Provigo Distribution, qui est d'occuper une position dominante dans chacun des segments de la distribution alimentaire au Québec ». On mentionne en outre dans le communiqué que Provigo Distribution devient ainsi le plus important distributeur québécois de fruits et légumes.

Pour sa part, le président-directeur général de Léo Gravel et Fils Inc., M. Jean-Claude Gravel, soutient que « grâce aux ressources humaines et financières de Provigo Distribution, Octofruit connaîtra un développement plus rapide ».

Léo Gravel et Fils est un pionnier



de la distribution de fruits et légumes. Fondée en 1959, elle a lancé la bannière Octofruit en 1977 et adopté la formule des franchises en 1980. M. Gravel continuera d'assumer la direction d'Octofruit.



La Compagnie Seagram Ltée
AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par la présente donné qu'un dividende de vingt-cinq cents (0,25\$) l'action en monnaie des États-Unis sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie a été déclaré payable le 15 septembre 1986 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 22 août 1986.

Les actionnaires peuvent recevoir le paiement de ces dividendes en monnaie du Canada ou en monnaie des États-Unis, à leur gré.

Les actionnaires résidant au Canada recevront le paiement de leurs dividendes en fonds canadiens si moins d'avoir demandé de recevoir le paiement en fonds américains, les actionnaires ne résidant pas au Canada recevront le paiement de leurs dividendes en fonds américains à moins d'avoir demandé le versement en fonds canadiens. Les actionnaires qui veulent recevoir le paiement de leurs dividendes dans l'autre monnaie offerte doivent signifier leur choix par écrit à la Compagnie Trust Royal, Services aux sociétés, 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Québec H3B 1S6 au plus tard le 22 août 1986. Dans le cas des versements en fonds canadiens le taux de change sera celui qui est affiché par la Banque du Canada à midi le 22 août 1986.

Par ordre du Conseil d'Administration,
MICHAEL C.L. HALLOWS,
Secrétaire.

Montréal, Québec,
le 5 août 1986.



CHARTIER, MOISAN & ASSOCIÉS INC.

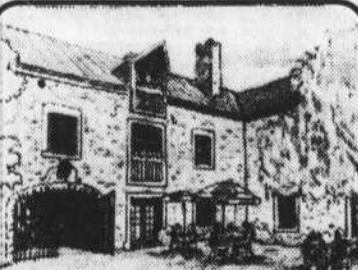
déménagera ses bureaux et
occupera la totalité de l'immeuble
sis au 8400, rue Bougainville

Léopold a agi à titre d'expert-conseil
auprès du locataire

Léopold

Expert-conseil auprès de l'utilisateur d'espace.

Léopold, Consultants Immobiliers Inc.



Dans le superbe décor des
ÉCURIES YOUVILLE
témoin de 200 ans d'histoire

Grillades
et fruits de mer

gibbys

298, Place d'Youville, Vieux Montréal
282-1837
et St-Sauveur-des-Monts

LES SERVICES PUBLICS EN ACTIVITÉ

MONTREAL

Activité modérée
MONTREAL (PC) - L'activité a été modérée hier à la Bourse de Montréal et l'indice général a terminé la journée en progrès de 2,05 points.

Les pétroliers ont enregistré un gain de 13,64 à 1104,39, les forestières 11,24 à 1904,47, les industrielles 4,00 à 1392,08 et les numéraires 1,92 à 1271,91. À l'inverse, les services publics ont retrévis de 3,40 à 1372,10 alors que les bancaires étaient inchangés à 1432,60.

En tout, 3.782.300 actions ont changé de main contre 4.567.640 la veille.

Le titre Cascades, en hausse de 1-4 à 118-3/4 s'est traité à 126,45 exemplaires. Placer Développement a cédé 1-2 à 227-3/4 et 44.800 actions ont été brassées.

Parmi d'autres valeurs activement traitées, Steinberg A a gagné 1-3/4 à 441-1/4, Unigesso B 3-8 à 55-8, Alcan 3-8 à 442-7/8, Inco 1-4 à 817-3/4 et Noranda Mines 1-4 à 818-3/4.

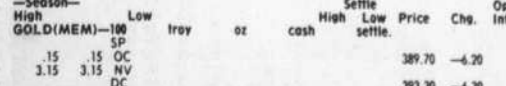
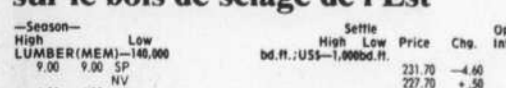
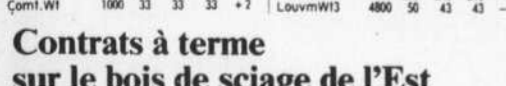
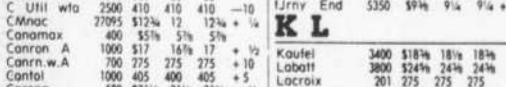
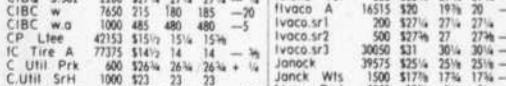
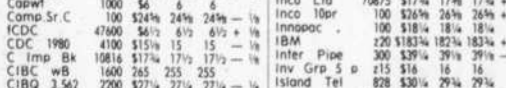
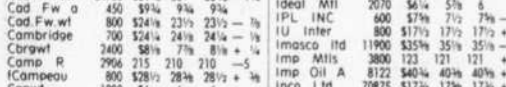
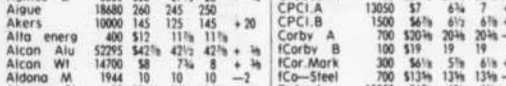
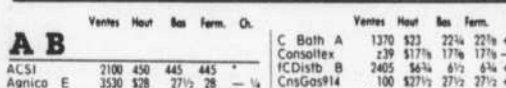
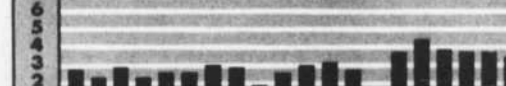
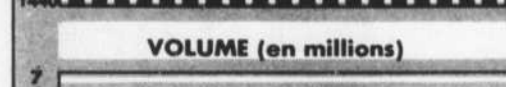
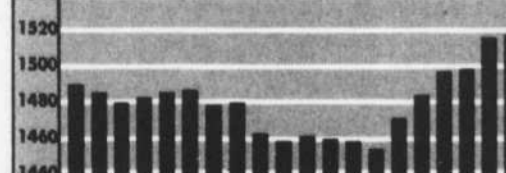
Canadian Tire A a perdu 1/8 à 165-1/2 et 189 en hausse et 122 stabiles.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with 4 columns: XCM MARCHÉ, XCO HYDRO-CARBURE, XCB BANCAIRE, XCM MINÉRIE MÉTAUX. Values: 1519,81, 1104,38, 1432,60, 1271,91.

Table with 4 columns: XCM PRODUITS FORESTIERS, XCM MINÉRIE MÉTAUX. Values: 165, 1124, 1904,47, 1271,91.

Table with 4 columns: XCM PRODUITS FORESTIERS, XCM MINÉRIE MÉTAUX. Values: 165, 1124, 1904,47, 1271,91.



M.N

Table of stock prices for various companies under M.N section.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

71,94 CENTS US

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Options

Table of options prices for various companies.

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

Table of futures contracts for lumber.

Options SUR L'OR

Table of gold options prices.

Options SUR L'OR

Table of gold options prices.

Options SUR L'OR

Table of gold options prices.

Options SUR L'OR

Table of gold options prices.

DIVIDENDES

Table of dividends for various companies.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

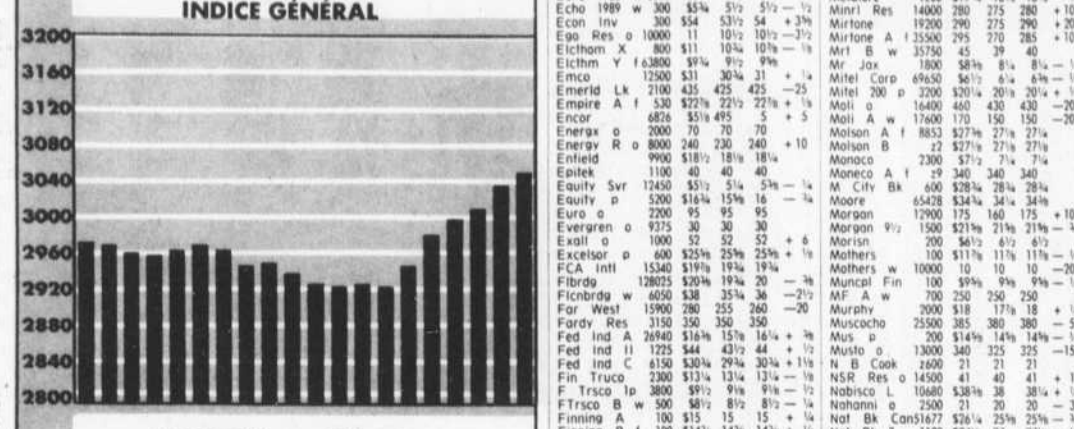
LE TORONTO

Les cours fleussent
TORONTO (PC) — Un fléchissement des cours s'est produit hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a cédé 3,47 points, à 3048,43.

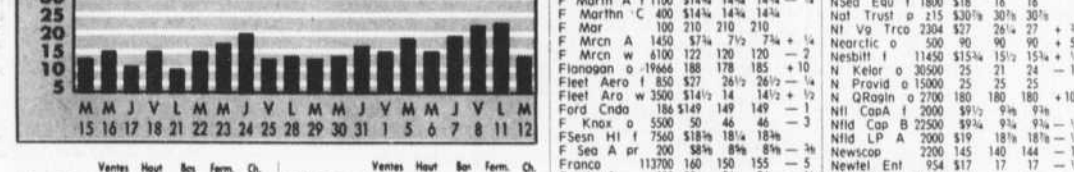
Quelque 16,42 millions d'actions ont été échangées au lieu de 23,95 millions le jour précédent.

Table with 3 columns: TSE 300 (3048.43), Aurifères (4581.06), Pétrole et gaz (2606.60). Includes sub-sections for Variations des titres, Produits industriels, and Produits de consommation.

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



Yentes Haut Bas Fern. Ch.

Table of stock prices for various companies including A.G.F.M., A.M.C.A., and others.

Yentes Haut Bas Fern. Ch.

Table of stock prices for various companies including A.M.C.A., A.M.C.A., and others.

Yentes Haut Bas Fern. Ch.

Table of stock prices for various companies including A.M.C.A., A.M.C.A., and others.

Yentes Haut Bas Fern. Ch.

Table of stock prices for various companies including A.M.C.A., A.M.C.A., and others.

NEW YORK

Hausse générale

NEW YORK (AP) — Une hausse générale des cours a été observée mardi à la Bourse de New York.

L'indice Dow Jones des industrielles a enregistré un gain de 24,33 points et marquant 1.835,49 au terme de la séance.

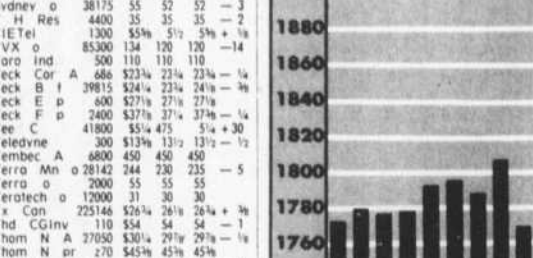
Parmi les titres canadiens échangés, Alcan a gagné 3-8 à \$307,8; Inco 1-4 à \$127,8; Northern Telecom 1-8 à \$29,5-8; Seagram 1-2 à \$60 et Varity 1-8 à \$2.

Par contre, Canadian Pacific Ltd a cédé 1-8 à \$11 et McIntyre Mines 1-2 à \$26 1-2.

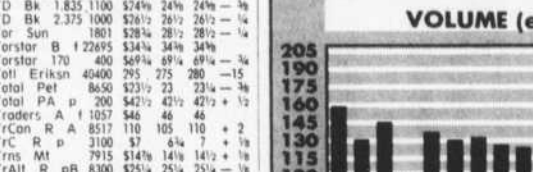
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table showing market indices: Dow Jones Industriel (24,33), Dow Jones Transport (10,75), Services publics (1,49).

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



Yentes Haut Bas Fern. Ch.

Table of stock prices for various companies including AMR, ASA, and others.

Yentes Haut Bas Fern. Ch.

Table of stock prices for various companies including AMR, ASA, and others.

Yentes Haut Bas Fern. Ch.

Table of stock prices for various companies including AMR, ASA, and others.

Yentes Haut Bas Fern. Ch.

Table of stock prices for various companies including AMR, ASA, and others.

NEW YORK

Hausse générale

NEW YORK (AP) — Une hausse générale des cours a été observée mardi à la Bourse de New York.

L'indice Dow Jones des industrielles a enregistré un gain de 24,33 points et marquant 1.835,49 au terme de la séance.

Parmi les titres canadiens échangés, Alcan a gagné 3-8 à \$307,8; Inco 1-4 à \$127,8; Northern Telecom 1-8 à \$29,5-8; Seagram 1-2 à \$60 et Varity 1-8 à \$2.

Par contre, Canadian Pacific Ltd a cédé 1-8 à \$11 et McIntyre Mines 1-2 à \$26 1-2.

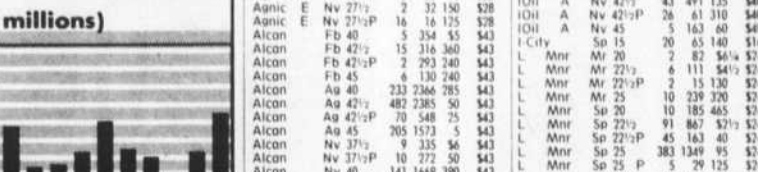
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table showing market indices: Dow Jones Industriel (24,33), Dow Jones Transport (10,75), Services publics (1,49).

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



Yentes Haut Bas Fern. Ch.

Table of stock prices for various companies including AMR, ASA, and others.

Yentes Haut Bas Fern. Ch.

Table of stock prices for various companies including AMR, ASA, and others.

Yentes Haut Bas Fern. Ch.

Table of stock prices for various companies including AMR, ASA, and others.

Yentes Haut Bas Fern. Ch.

Table of stock prices for various companies including AMR, ASA, and others.

LE DOLLAR CANADIEN

Le dollar canadien a clôturé hier en hausse de 20-100 et a visé 81,30 contre le dollar américain.

La livre sterling a monté de 29-100 à \$2,0662.

Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 11-100 à \$0,7194 et le sterling 5-100 à \$1,4865.

LE DOLLAR CANADIEN

Le dollar canadien a clôturé hier en hausse de 20-100 et a visé 81,30 contre le dollar américain.

La livre sterling a monté de 29-100 à \$2,0662.

Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 11-100 à \$0,7194 et le sterling 5-100 à \$1,4865.

ST

Table of stock prices for various companies including ST, ST, and others.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

LA CROISSANCE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with 3 columns: Indice général, Volume (en millions), Variations des titres. Values: 1421.54, 13.3, 19.64, 2.0.

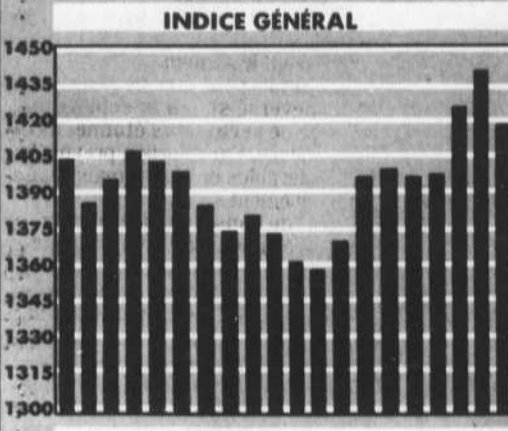


Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

L'OR

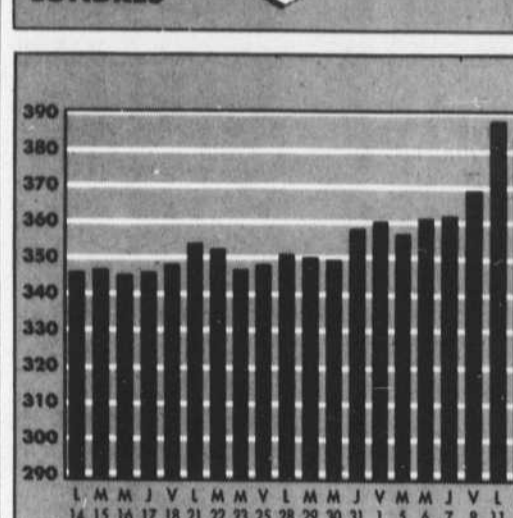


Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

Table with 3 columns: Yentes, Hausse, Baisse. Lists various stock indices and their daily movements.

TABLEAU DE BORD

Table with 3 columns: Emplois, Revenus, Inventaires. Shows economic indicators for May and June.

Table with 3 columns: Bâtiment et Travaux Publics. Shows construction and public works data.

Table with 3 columns: Énergie. Shows energy production and consumption data.

Table with 3 columns: Commerce Extérieur. Shows export and import data.

Table with 3 columns: Production. Shows various production metrics.

Table with 3 columns: Ventes. Shows sales data for various categories.

Table with 3 columns: Bestiaux. Shows livestock prices and trends.

Table with 3 columns: Obligations. Shows bond market activity.

Table with 3 columns: Benefices. Shows corporate earnings data.

Table with 3 columns: Yentes. Shows sales data for various categories.

Table with 3 columns: Yentes. Shows sales data for various categories.

Table with 3 columns: Yentes. Shows sales data for various categories.

Table with 3 columns: Yentes. Shows sales data for various categories.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Large table listing various mutual funds with columns for name, value, and change.

L'ARGENT

Table listing various financial instruments and their prices.

DEVISES

Table listing exchange rates for various international currencies.

SPORTS

BASEBALL

Table with baseball schedules for Ligue Nationale and Ligue Américaine, listing teams and game times.

Table showing league standings for Ligue Nationale, including columns for Section Est, Section Ouest, and various team statistics.

Table showing league standings for Ligue Américaine, including columns for Section Est and Section Ouest.

Table showing league standings for Ligue Américaine, including columns for Section Est and Section Ouest.

FOOTBALL

Table with Canadian football schedules for Ligue Canadienne, listing teams and game times.

Table showing league standings for Ligue Canadienne, including columns for Section Est and Section Ouest.

Table showing league standings for Ligue Canadienne, including columns for Section Est and Section Ouest.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) - "A fine mess" 7 h 30, 9 h 20. ASTRE II: "Karate kid" 7 h, 9 h. ASTRE III: "Howard the duck" 7 h 15, 9 h 20. ASTRE IV: "Cobra" 7 h 10, 9 h. BERRI I: (288-2115) - "Moment de vérité" 12 h, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15. BERRI II: "Histoires officielles" 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45. BERRI III: "Les anges sont pliés en Dieu" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. BERRI IV: "3 hommes et un couffin" 1 h 30, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 15. BERRI V: "Histoires officielles" 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15. BONAVENTURE I: (861-2725) - "Haunted honeymoon" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h. BONAVENTURE II: "Labyrinth" 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 20. BROSSARD I: (465-5906) - "Cobra" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h. BROSSARD II: "Les anges sont pliés en Dieu" 12 h 25, 2 h 35, 4 h 45, 7 h, 9 h 15. BROSSARD III: "Retour à l'école" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. CINEMA CAPITOL: (849-0041) - "Sac de nouilles" 12 h 45, 2 h 35, 4 h 25, 6 h 15, 8 h 05, 9 h 55. CINEMA CHATEAUGUAY I: (688-0141) - "Retour à l'école" 6 h 55, 8 h 40. CINEMA CHATEAUGUAY II: "L'enfer" 7 h, 8 h 40. CARTIER-LAVAL: (663-5124) - "Les anges sont pliés en Dieu" 7 h, 9 h 15. CHAMPLAIN I: (524-1685) - "Retour à l'école" 1 h, 1 h 20. CHAMPLAIN II: "Cobra" 7 h, 9 h.

Ses coéquipiers le respectent et le vénèrent comme un drapeau Andre Dawson, le véritable leader des Expos

MICHAEL GURRIE

(PC) - Pour Andre Dawson, le compte à rebours est commencé et la fusée risque d'éclater d'un instant à l'autre.

Dans quelques jours, le voltigeur aura dix ans d'expérience dans les ligues majeures et les Expos ne pourront plus l'échanger sans son consentement. Même si le directeur général Murray Cook persiste à dire qu'il n'est pas question d'échanger Dawson, les rumeurs de transaction circulent encore et toujours. Dawson écoule présentement l'année d'option d'un contrat de cinq ans.

« Un échange peut souvent être bénéfique pour un joueur », affirme le principal intéressé, tout en précisant qu'il ne fait pas allusion spécialement à son cas, mais qu'il parle en général.

« Lorsqu'il y a un conflit entre un joueur et la direction de l'équipe, comment voulez-vous qu'un athlète arrive à se concentrer et à donner son plein rendement? », poursuit Dawson, avant de conclure succinctement: « Tout le monde a besoin de changer d'air à un moment ou l'autre de sa carrière ».

Même si le refus s'étiquette, Dawson est le véritable meneur des Expos. Ses coéquipiers le respectent et le vénèrent comme un drapeau.

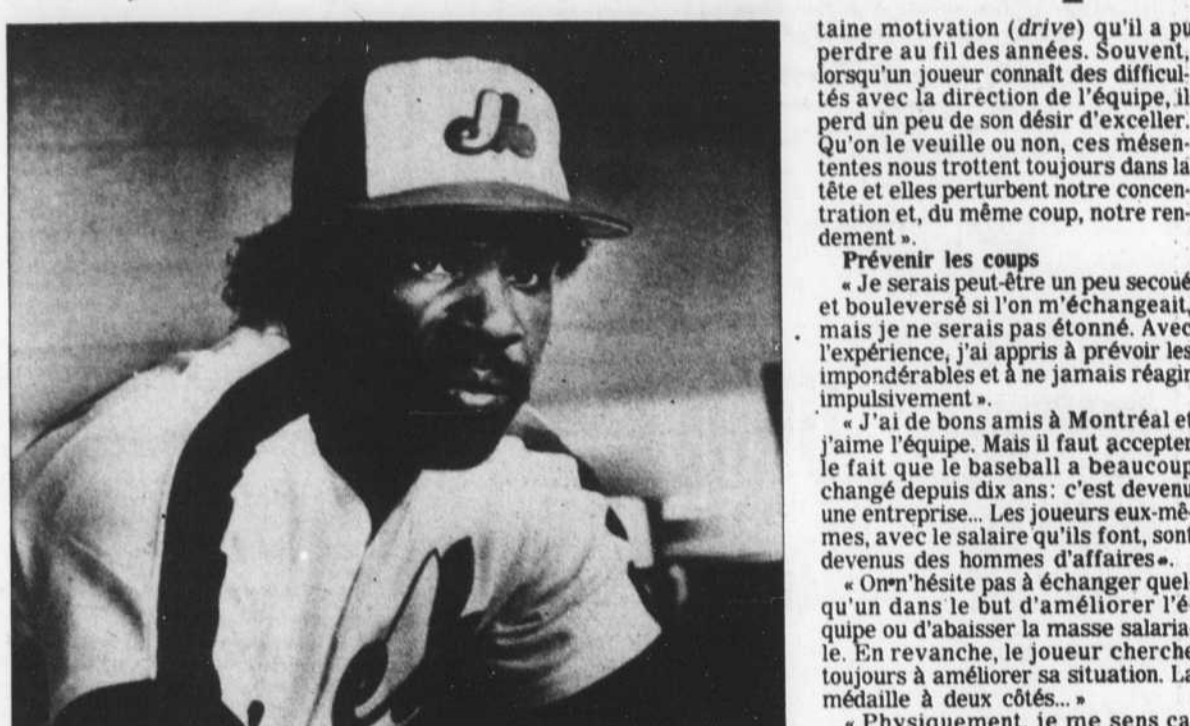
Silencieux, stoïque même par moments, il prêche par l'exemple, sans fanfane et, surtout, sans envolées oratoires. « Je ne suis pas du genre 'rah-rah-rah' », affirme-t-il sur un ton très sérieux.

« C'est mon oncle (Theodore Taylor, un ancien voltigeur de l'organisation des Pirates de Pittsburgh) qui m'a initié au baseball. Il m'a acheté mon premier gant à l'âge de cinq ans et il m'a inscrit dans une ligue organisée dans la région de Miami ».

« J'ai toujours connu du succès, mais j'ai aussi investi beaucoup de temps et d'efforts à perfectionner mes talents. Que ce soit au football, au baseball ou au basket-ball, je n'étais jamais satisfait et je travaillais constamment afin de m'améliorer ».

« J'ai commencé à penser que je pourrais faire carrière au baseball lorsque les dépêches se sont mises à m'observer de plus près à l'école secondaire. Mais à ma dernière année, j'ai subi une blessure assez sérieuse au genou en jouant au football et ce n'est qu'après trois ans d'université que j'ai été repêché (choix de 11e ronde des Expos, 251e au total) ».

Sans hésitation « Je n'ai pas hésité à signer un contrat. C'était mon rêve. J'ai toujours



Le compte à rebours est commencé et dans quelques jours les Expos ne pourront plus échanger Andre Dawson sans son consentement.

su que je possédais le talent nécessaire et j'espérais seulement qu'une équipe me donne la chance de jouer. Quand on est jeune, on a surtout peur de passer inaperçu... »

« On parle beaucoup de qualités physiques, mais le baseball est d'abord et avant tout un sport intelligent. Il faut savoir s'adapter et assimiler des nouvelles données à tous les jours. Chaque situation est différente et chaque jeu nécessite une concentration et une attention particulières ».

« Tout à l'air facile du haut des gradins. On a souvent l'impression qu'il ne se passe rien sur le terrain, mais c'est faux: il faut constamment être sur le qui-vive, penser, calculer, anticiper... Je ne pense pas qu'il existe un autre sport qui exige autant mentalement ».

« Je me considère chanceux d'avoir passé si peu de temps dans les ligues mineures (un an à Lethbridge et 114 matches à Québec et Denver), mais je n'ai pas été surpris de faire le saut assez rapidement. Le baseball universitaire est presque du même calibre que celui des ligues mineures ».

« Dans les mineures, j'ai surtout appris à reconnaître les lanceurs, c'est-à-dire à différencier une glissante d'une rapide, une tombante d'une courbe. J'ai aussi appris à ne

pas me laisser intimider par les lanceurs. La compétition est très forte là-bas et les 'vétérans' essaient constamment d'intimider les plus jeunes ».

« Je dirais que je possède trois qualités principales qui m'ont permis de percer: le dévouement, l'endurance et la concentration. Dans les majeures, je ne pense pas qu'on puisse parler d'apprentissage. À ce niveau, on n'a plus vraiment beaucoup à apprendre: notre carrière est tracée et il s'agit tout simplement de donner le meilleur de soi-même à chaque fois qu'on est appelé à jouer ».

Aucune appréhension « Je ne sais pas ce que c'est que d'être échangé. Je sais qu'il faut s'y attendre à un moment ou l'autre de sa carrière et que ça peut être bénéfique dans certains cas. Tout le monde a besoin de changer d'air à un certain moment. Les transactions font partie du métier et je n'appréhende pas le jour où je serai appelé à changer d'équipe ».

« Je suis content d'avoir passé toute ma carrière à Montréal. La direction m'a fait confiance et c'est elle, après tout, qui m'a donné ma première chance en 1976. Mais parfois, en changeant d'air, d'environnement, un joueur est susceptible de retrouver un certain élan, une cer-

taine motivation (drive) qu'il a pu perdre au fil des années. Souvent, lorsqu'un joueur connaît des difficultés avec la direction de l'équipe, il perd un peu de son désir d'exceller. Qu'on le veuille ou non, ces mésententes nous trottent toujours dans la tête et elles perturbent notre concentration et, du même coup, notre rendement ».

Prévenir les coups « Je serais peut-être un peu secoué et bouleversé si l'on m'échangeait, mais je ne serais pas étonné. Avec l'expérience, j'ai appris à prévoir les impondérables et à ne jamais réagir impulsivement ».

« J'ai de bons amis à Montréal et j'aime l'équipe. Mais il faut accepter le fait que le baseball a beaucoup changé depuis dix ans: c'est devenu une entreprise... Les joueurs eux-mêmes, avec le salaire qu'ils font, sont devenus des hommes d'affaires ».

« On n'hésite pas à échanger quelqu'un dans le but d'améliorer l'équipe ou d'abaisser la masse salariale. En revanche, le joueur cherche toujours à améliorer sa situation. La médaille à deux côtés... »

Physiquement, je me sens capable de jouer pendant encore quatre ou cinq saisons. D'ailleurs, c'est l'objectif que je me suis fixé. Je ne veux pas prolonger ma carrière davantage. J'ai 32 ans et je ne tiens pas à quitter le baseball en boitant ».

« Je ne tiens pas non plus à laisser une empreinte particulière ou à passer à l'histoire. Les consécration comme Cooperstown (Temple de la renommée) ne relèvent pas de moi ».

Drogue et leadership « Ce que j'aimerais toutefois pour le bien du baseball, c'est qu'on règle une fois pour toute la question des drogues. Pour un, je surveille attentivement mes coéquipiers pour être certains qu'ils ne connaissent pas de problèmes de ce genre ».

« Évidemment, cela suppose que j'exerce une certaine influence sur eux, mais je trouve qu'on met un peu trop d'emphasis sur le terme leadership lorsqu'on parle de moi. Si une équipe connaît une bonne saison et qu'un joueur se distingue particulièrement, on lui décerne presque automatiquement le titre de 'leader'. Ça ne veut rien dire ».

« Je ne suis pas le genre de joueur qui s'excite et qui gueule constamment. J'ai une approche beaucoup plus effacée ».

« Je sais toutefois que mes coéquipiers me respectent. J'ai parfois l'impression que c'est parce que je suis un vieux routier. Je fais mon possible pour inspirer et aider les jeunes de l'équipe à se développer. En retour, ils me respectent. Ce n'est pas une question de leadership ».



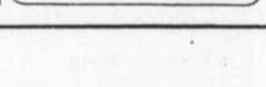
Les trappeurs

Table listing statistics for various players under the heading 'Les trappeurs'.

Les lanceurs

Table listing statistics for various players under the heading 'Les lanceurs'.

Le tabagisme menace votre santé



SUR SCENE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) - Jazz tous les soirs - spectacles à 10h, 11h 30, et 00h 45. Les Lundis soirs Jam Session avec Cisco Normand. BAR CENTRE-VILLE: 280 est Ste-Catherine, Montréal (849-4555) - Mo, le 13 août. BAR 2080: 2080 rue Clark, Montréal (285-0007) - Live Jazz tous les soirs à 22h. Tous les mardis soirs, Jam Session, à 22h - Michael Gauthier, guitariste de jazz, en spectacle du jeu au dim. à compter de 22h. BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808) - La Boîte à Lily: Souper avec Marie-Félicie Raymond, qui fait revivre les grands noms de la chanson française, du 23 juillet au 16 août, du mar. au sam. à 21h. CENTRE D'ARTS D'ORFORD: 801-118, autoroute des Cantons de l'Est, Orford (819-843-3981) - Salle Gilles Lefebvre: Concert-étudiant, le 13 août à 20h. CENTRE DE LA NATURE: 901 ave. Parc, LaVal - Le Village des Arts de Laval, 23 maisonnettes présentant l'art sous divers aspects, spectacles sur la scène en plein air, ateliers de travail en présence du public et animation les 15-16-17 août et 22-23-24 août, les ven. à 19h, les sam. et dim. à 14h. CHRIST CHURCH CATHEDRAL: Ste-Catherine et Université, Montréal - Concert de Danielle Dubé, à l'orgue, le 13 août à 12h 30. CITÉ DES ARTS ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES: Vieux-Port, au bas de la rue St-Laurent, Montréal - Images du futur + sélection internationale des meilleures images et vidéos faites par ordinateur, 10 pays, 800 œuvres, ouvert tous les jours de 10h à 22h, jusqu'au 8 sept. CLUB BALLAULTS: 4372 Ste-Laurent, Montréal (845-5447) - Tous les soirs, musique populaire africaine, de 21h à 03h. CLUB L'ÉTOILE: 1200 Bishop (861-4656) - Tous les soirs en 3e ligne. ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE: Cour Intérieure, 5030 St-Denis, Montréal (849-6593) - « Donu » m. en. en. René-Richard Cyr, du lun. au sam. 20h 30, en prolongation jusqu'au 16 août. ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Montréal (521-4191) - L'Atelier-Studio Kaleidoscope présente « Comme par hasard une femme nommée Elizabeth ». Quasi par traduction du nom: Elisabeth de Dario Fo, par caso de Valeria Tassa, m. en. s. Michel Forges, à compter du 6 août. LE GRAND HOTEL: 777 Université, Montréal (879-

1370) - Bar Tour de Ville: Le Quatuor de Claudia Katri, du 1 juillet au 28 septembre, du mar. au dim. de 21h à 02h. HÔTEL MERIDIAN: 4 complexe Desjardins, Montréal (285-1450) - Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Claude Folsy, du lun. au ven. de 17h à 22h - Fred Neylor, du mar. au sam. de 20h à 24h. HÔTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656) - Charles Bensaouan, lun. au ven. 17h à 21h - Carol Parisien, mer. au sam. 21h à 01h. LA CROISSETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) - Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h à 23h. LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) - Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim. LE PORTAGE: Hôtel Bonaventure, Montréal (878-2332) - Motown, avec le Power Play Motown Revue, du 5 au 16 août, mar. au jeu. 21h 30 à 23h 30, ven. et sam. 22h à 24h. L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) - Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h. MAISON DE LA CULTURE MAISONNEUVE: 4120 Ontario est (872-2200) - La nouvelle compagnie théâtrale: « Un regard en coulisses » du 17 juin au 31 août. MAISON TRESTLER: chemin de la Commune, Dorion (455-6290) - Concert de Yves G. Préfontaine, clavés, œuvres de Bach, Duphy, Balastre et Liszt, le jeu. 14 août à 20h. ORATOIRE SAINT-JOSEPH: 3800 chemin Reine-Marie, Montréal (733-8211) - Concert spirituel, Lucien Poirier à l'orgue, le 13 août à 20h. ORBIT: 3981 St-Laurent ste 125, Montréal (845-8564) - Orbit E, présente « 8 dames and a clown » de Carlo Alacchi, le tout est présenté en français, en anglais, et en italien, jumelé à des musiciens sur scène, du 13 au 16 août à 21h. PARC DELORME: 6020 Boul. Robert, St-Léonard - Janitors Animated, groupe de musique électro-acoustique, le 13 août à 20h 30. PLANÉTARIUM DOW: 1000 St-Jacques, Montréal (872-4530) - Le ciel ce soir - tous les lundis, spectacle français, 20h 30, spectacle anglais, mar. au ven. 12h 30, 19h 30, sam. 13h, 15h 30, 19h 30, dim. 14h 15, 19h 30. LE REINE ELIZABETH: Salle Arthur, 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511) - « Irma la douce » comédie musicale, jusqu'en octobre, du mar. au dim. RESTAURANT LA FORGE: 8375 Christophe-Columb, Montréal (727-3729) - Soupers-dansant avec

45, 17 h 35, 19 h 25, 21 h 15. COMPLEXE DESJARDINS II: "Retour vers le futur" 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15. COMPLEXE DESJARDINS III: "Médécine pour femmes seules" 12 h 15, 15 h 15, 18 h 15, 21 h 15 - "Les jeunes bourgeoises" 13 h 05, 16 h 55, 19 h 55. COMPLEXE DESJARDINS IV: "Brazil" 12 h 45, 15 h 25, 18 h 05, 20 h 45. COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Montréal (822-2229) - "Au-delà du 606 parallèle" 7 h, 9 h. CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) - "The killing fields" 20 h. CRÉMAZIE: (388-4210) - "Le déclin de l'empire américain" 12 h 30, 2 h 30, 5 h, 7 h, 9 h 30. DAUPHIN I: (721-6080) - "Pirates" 7 h, 9 h 20. DAUPHIN II: "Souvenirs d'Afrique" 8 h. DORVAL I: (631-8587) - "Aliens" 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 35. DORVAL II: "Great mouse detective" 12 h 55, 2 h 35, 4 h 15 - "Friday 13th, part 6" 6 h 05, 7 h 50, 9 h 35. DORVAL III: "The trans formers" 12 h 40, 2 h 40, 4 h - "Ruthless people" 7 h 15, 9 h 15. DÉCARIE I: (341-3190) - "Howard the duck" 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 30. DÉCARIE II: "Back to school" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h. ÉLYSÉE I: (842-6053) - "Le coupleau dans l'eau" 7 h 20, 9 h 20. ÉLYSÉE II: "Neige" 7 h 15, 9 h 15. FAIRVIEW I: (697-8095) - "Ferris Bueller's day off" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15. FAIRVIEW II: "Flight of the navigator" 12 h 10, 2 h, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20. GREENFIELD I: (671-6129) - "Ferris Bueller's" fr. 7 h 05, 9 h 20. GREENFIELD 2: "Top gun" fr. 7 h 15, 9 h 20. GREENFIELD 3: "One crazy summer" 6 h, 7 h 55, 9 h 50. IMPÉRIAL: (288-7102) - "Aliens" 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 35. JEAN-TALON (725-7000) - "Moment de vérité" 6 h 30, 8 h 30. KENT (489-9707) - "Flight of the navigator" 7 h 30, 9 h 20. KENT II: "Ruthless people" 7 h 15, 9 h 15, 11 h. L'AUTRE CINÉMA (722-1451) - "Gina" 7 h - "Métropolis" 7 h 30 - "Le confort et l'indifférence" 9 h 15 - "Passion" 9 h 30. LAVAL (688-7776) - "Aliens" 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 35. LAVAL II: "Friday 13th, part 6" 12 h 50, 2 h 35, 4 h 20, 6 h 05, 7 h 50, 9 h 35. LAVAL III: "The trans formers" 12 h 40, 2 h 40, 4 h - "Top gun" 7 h 15, 9 h 25. LAVAL IV: "Ruthless people" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15. LAVAL V: "Ferris Bueller's" fr. 12 h 50, 2 h 55, 5 h, 7 h 05, 9 h 10. LAVAL-ODEON I: (687-5207) - "Moment de vérité" 7 h 15, 9 h 30. LAVAL-ODEON II: "Nothing in common" 7 h 30, 9 h 45. LA LAURIE: 5117 ave. Parc (495-4231) - "La diagonale du fou" 5 h, 7 h 15, 9 h 30 (8 au 28 août). LOEW'S I: (861-7437) - "Heart burn" 12 h 50, 3 h 50, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 30. LOEW'S II: "Flight of the navigator" 12 h 10, 2 h, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20. LOEW'S III: "Ruthless people" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10. LOEW'S IV: "Great mouse detective" 12 h 55, 2 h 35, 4 h 15 - "Running scared" 7 h 15, 9 h 20. LOEW'S V: "Shadow of Killmanjaro" 1 h, 3 h 5 h, 7 h, 9 h.

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: Upton, sortie 147 autoroute 20 (514-549-5828) - Voisin voisin + de Christian Bédard, du mar. au dim. 19h 30, jusqu'au 31 août - "L'île de Res" + de Richard Blackburn, spectacle de marionnettes géantes, du mar. au dim. 21h 30, jusqu'au 31 août. THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 rue Wellington, Hull (819-76699) - Reprise d'un grand succès - P.S. ton chat est mort + de James Kirkwood, adaptation de André Couston, m. en s. Gilles Provost, jusqu'au 30 août, du mar. au ven. 20h 30, le sam. à 19h, et 22h. THÉÂTRE DE MARJOLAINE: Eastman (514-297-2860) - « La traversée surprise » m. en s. Larry Michel, du mar. au ven. à 20h30, sam. à 19h et 22h30, du 21 juin au 24 août. THÉÂTRE DE LA MAURICIE: St-Mathieu de Shawinigan (819-539-5451) - « Waiter » m. en s. Gilbert Dumas, du mar. au ven. à 20h30, sam. 19h30 et 22h30, du 21 juin au 30 août. THÉÂTRE D'ÉTÉ DE BÉLOËL: 600 rue Richelieu, BÉLOËL (464-4722) - « Relaxe Max relaxe » m. en s. de Larry Michel, Demers, les mer. jeu. ven. à 20h30 et sam. 19h et 22h, du 17 juin au 30 août. THÉÂTRE D'ÉTÉ MANOIR RICHELIEU: Pointe-au-Pic (1-800-463-2613) - « Old Orchard ?... Connais pas » m. en s. Régent Coderre, du mar. au sam. à 21h, du 20 juin au 29 août. THÉÂTRE D'ÉTÉ VILLE-MARIE: Témissincamp (622-1362) - « Hé, que le monde est petit ! » m. en s. de Bernard Lotfi, du mar. au ven. à 20h30, du 29 juin au 31 août. THÉÂTRE DE LA CHEVRERIE: St-Fortunat (819-344-2402) - « Le portif-monnaie » m. en s. de Jacques Rossi, du mar. au ven. à 20h30, sam. 19h et 22h, du 18 juin au 30 août. THÉÂTRE DE L'ÉCLUSE: 190 Laurier St-Jean-Richelieu (348-5312) - « L'Amérique à sec ou les cerises sont mûres » m. en s. Chéline Hallée, du mar. au dim. à 20h30, du 20 juin au 31 août. THÉÂTRE DE L'HÔTEL-CHEVALER: Ste-Adèle (1-800-363-2452) - « Bobopine » m. en s. Larry-Michel Demers, du mar. au dim. à 20h30, du 11 juin au 30 août. THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: 1645, ch. Du Chenal-du-Moine à Ste-Anne-de-Sorel (1-800-363-9458) - « Hauts fidèles » m. en s. Monique Dupucelle, mar. au ven. 20h30, sam. 21h, du 12 juin au 23 août. THÉÂTRE DU MONT AVILA: Mont-Avila (861-6578) - « Ça vaut 100 piastres » m. en s. Guy Miragault, du mar. au ven. à 20h 30, sam. 19h 30, 22h 30, du 25 juin au 30 août. THÉÂTRE DE STE-ADELE: Ste-Adèle (875-6334) - « Vendredi soir » m. en s. Robert Lalonde, du mar. au ven. à 20h30, sam. à 19h30 et 22h, du 18 juin jusqu'au 31 août. THÉÂTRE PERCE-REVE: 9 Rang Actif, Victoriaville (752-5070) - « L'enlèvement », comédie de F. Weber, du jeu. au dim. à 20h30, du 20 juin au 31 août.

TELEVISION

Table with television schedules, including columns for time slots (12.00, 13.00, etc.) and program titles.

SPORTS

EN BREF...

■ Steve Carlton avec les White Sox

CHICAGO (AP) — Comme prévu, les White Sox de Chicago ont réclamé, hier après-midi, au repêchage, le vétéran lanceur gaucher Steve Carlton.

La formation de la Ligue américaine a aussitôt fait appel à ses services puisque Carlton était le lanceur partant en soirée contre les Tigers de Detroit.

Carlton, âgé de 41 ans, qui a remporté 319 victoires dans les ligues majeures, a conservé une fiche de 4-8 cette saison en 16 rencontres avec les Phillies de Philadelphie. Il avait été congédié le 25 juin.

■ Les Rough Riders signent Tod Dillon

OTTAWA (PC) — Les Rough Riders d'Ottawa ont engagé le quart-arrière Tod Dillon pour une durée de trois ans plus une année d'option. Il appartenait aux Generals du New Jersey, de la USFL, même s'il n'a jamais disputé un match pour cette équipe, après avoir été pendant deux ans le réserviste de Jim Kelly avec les Gamblers de Houston, soit avant que les deux formations ne complètent leur fusion. Il a complété 160 de ses 305 passes tentées en deux ans. À la suite de cette acquisition, la direction de l'équipe a congédié le quart-arrière J.C. Watts.

■ Entente entre la LNH et ses joueurs

TORONTO (PC) — Les membres de l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey ont ratifié le nouveau contrat de travail de cinq ans conclu le 24 juillet dernier avec les propriétaires d'équipes. 80 % des joueurs ont retourné leur bulletin de vote jusqu'à maintenant et 98 % de ceux-ci se sont prononcés en faveur de la nouvelle entente. Le nouveau contrat double le fonds de pension des joueurs et modifie considérablement la clause de compensation en cas d'embauche d'un joueur autonome. Ainsi, une équipe sera maintenant dédommagée par l'obtention d'un ou plusieurs choix au repêchage et, selon le cas, d'une somme d'argent en cas de perte d'un joueur. Ceux-ci sont classés selon leur salaire et les mieux payés, par exemple, vaudront deux choix de première ronde et \$100 000.

■ Dernière saison de Tony Perez

CINCINNATI (AP) — Le vétéran Tony Perez a annoncé qu'il prendrait sa retraite à la fin de la saison mais il s'attend à demeurer dans l'organisation des Reds de Cincinnati à titre d'instructeur ou de dépêqueur. « Je me suis fait à l'idée que c'était ma dernière campagne », a révélé le vétéran de 44 ans, qui fut un des joueurs les plus populaires de l'histoire des Expos.

■ Dieter Brock au rancart

ANAHEIM (AP) — Les Rams de Los Angeles seront privés des services du quart-arrière Dieter Brock pour une période de quatre à six semaines. Brock s'est déchiré un cartilage au genou gauche dans une partie d'avant-saison contre Houston, la semaine dernière. Il a été opéré ce matin et son retour au jeu ne pourra s'effectuer avant la mi-septembre.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645

Internationaux de tennis du Canada

Bonneau éliminé en première ronde

TORONTO (PC) — Le Lavallois Stéphane Bonneau, seul Québécois inscrit au tableau final des Internationaux de tennis du Canada, tournoi doté d'une bourse globale de \$525,00, a été éliminé hier dans sa rencontre de première ronde.

Bonneau, 109e mondial, a subi la défaite face au Sud-Africain Christo Steyn par le pointage de 6-4 et 7-6, (7-4 au bris d'égalité).

Après un échange de bris de ser-

vice au début de la manche initiale, les deux joueurs ont gardé l'avantage du service jusqu'au septième jeu quand Steyn, classé 67e au monde, l'a emporté sur sa troisième balle de bris pour mener 4-3. Il a par la suite conclu à 6-4 à l'aide d'un as.

Après des bris consécutifs aux 2e et 3e jeux du deuxième set, les adversaires ont conservé leur service pour porter le compte à 6-6 et forcer la tenue d'un bris d'égalité.

Steyn a rapidement pris l'avantage 4-0, puis Bonneau a effectué une superbe remontée jusqu'à 4-5, mais son rival a gagné les deux points suivants pour remporter la bataille.

Bonneau a bien joué, mais semblait souvent incapable de conclure avec un coup gagnant après avoir construit l'échange. Et, tandis que Steyn remportait facilement les jeux où il avait le service, le Québécois de 24 ans était souvent à la peine.

« J'aurais pu, j'aurais dû remporter ce match, commentait cependant Bonneau après la défaite. En deuxième manche, nous faisons jeu égal, mais quelques décisions de juge de ligne m'ont été défavorables à

des moments cruciaux, ce qui a fait la différence ».

Bonneau a refusé d'utiliser sa blessure au dos comme excuse. « Ça me nuisait surtout au retour de service, parce que je ne pouvais m'étirer pour frapper les balles un peu éloignées, mais ça ne m'a pas fait perdre le match ».

Après quatre mois au circuit mondial, Bonneau avait pris deux semaines de vacances pour reposer son dos. Mais cinq jours d'entraînement intensif ont fait réapparaître la douleur et Bonneau ne sait au juste à quoi s'attendre. Pour l'instant, il prévoit prendre part aux qualifications des Internationaux des États-Unis dans deux semaines.

Sports aquatiques

Le Canada défend son titre

MADRID (PC) — Des adeptes de la nage synchronisée venant de 25 pays entreprennent ce matin les championnats du monde de sports aquatiques dans la nouvelle piscine de Madrid, avec l'intention de détrôner les Canadiens.

Plus tard aujourd'hui, les cérémonies d'ouverture officielles prendront place à la Plaza de Toros. Natation, plongeon et water-polo, pour la première fois féminin, suivront au programme de la compétition de 11 jours. Un total de 1500 athlètes venant de 62 pays viseront l'obtention de 42 médailles d'or.

L'entraîneur de l'équipe canadienne, Debbie Muir, sera mieux en mesure d'évaluer la compétition quand les 159 inscrites auront complété leurs figures imposées.

« Il est difficile de prévoir la politique des juges dans un sport semblable tant que le déroulement des épreuves n'a pas commencé », a-t-elle expliqué.

Le Canada, les États-Unis et le Japon devraient remporter toutes les médailles, en solo, duo et équipe. Le Canada domine actuellement la scène mondiale dans les trois catégories, grâce à Carolyn Waldo, 21 ans, démenagée de Beaconsfield à Calgary, qu'accompagne Michelle Cameron en duo. Sa seule adversaire sérieuse sera l'Américaine Sarah Josephson, 22 ans, qui compétitionnera avec sa sœur jumelle en duo.

Waldo n'a pas perdu en solo depuis sa deuxième place, derrière l'Américaine Tracie Ruiz, aux Jeux olympiques de Los Angeles. Aux Jeux du Commonwealth, le Canada avait délégué la Montréalaise Sylvie Fréchette, qui a rafilé la médaille d'or, Waldo et Cameron ayant triomphé en duo. Elles n'ont jamais connu la défaite depuis qu'elles évoluent ensemble, soit en 1985.

Cameron souffre cependant d'une sinusite depuis quelques jours. Elle n'est pas la seule ennuyée par la maladie puisqu'environ le quart de la délégation canadienne, pourtant en Espagne depuis la fin des Jeux du Commonwealth, au début du mois, souffre de gastro-entérite. Le recordman mondial Alex Baumann compte parmi les victimes.

Une température voisine des 40 degrés rend la tâche difficile aux compétiteurs.

Le vétéran joueur de water-polo George Gross Jr, fils d'un journaliste sportif de Toronto, sera le premier porte-drapeau canadien issu de l'équipe de water-polo.



Stéphane Bonneau, de Laval, a été éliminé en première ronde des Internationaux de tennis, hier, s'inclinant 6-4 et 7-6 devant la Sud-Africain Christo Steyn.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Conseillers législatifs bilingues

29 2005 - 49 4005

La section française du bureau des conseillers législatifs du MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL recherche trois avocats bilingues qui exerceront les fonctions de conseillers législatifs. Les personnes choisies devront, dans le cadre du programme de traduction des lois et règlements de l'Ontario, faire la révision juridique des traductions, en travaillant en étroite collaboration avec les traducteurs et les conseillers linguistiques; assurer l'exactitude juridique et l'uniformité des textes traduits; agir en qualité de conseiller législatif en langue française auprès du gouvernement, de la Législature et de ses comités; rédiger les versions françaises des projets de loi et des règlements; effectuer des recherches en matière de terminologie nouvelle et répondre aux demandes de renseignements relatives aux versions françaises des lois et règlements.

Lieu de travail: Toronto.

Exigences: Membre de la Société du barreau du Haut-Canada (les candidats qui ne sont pas encore membres de cette Société devront le devenir dans les douze mois suivant leur nomination); connaissance de la common law et du droit comparé; bonne connaissance des lois de l'Ontario et de celle du Canada; excellente connaissance du français, particulièrement du vocabulaire juridique; aptitudes à communiquer en anglais et en français; expérience en rédaction législative et connaissance du style de la rédaction française dans une compétence bilingue un atout.

Faire parvenir votre demande avant le 8 sept. 1986 à: Dossier AG-656B/86, Direction des ressources humaines, Ministère du Procureur général, 18, rue King est, 14e étage, Toronto (Ontario) M5C 1C5

Chances d'embauche égales pour tous



Fonction publique
Ontario

Une maison d'édition et de distribution
québécoise recherche un(e)

DÉLÉGUÉ(E) PÉDAGOGIQUE

Le ou la candidat(e) choisi(e) devra:

- visiter les collèges, les universités et les librairies;
- rencontrer les conseillers pédagogiques et les enseignants pour présenter le matériel didactique du niveau primaire et secondaire;
- préparer et exécuter sous la supervision du directeur du Service pédagogique, un plan de marketing par région et pour l'ensemble du territoire.

Le ou la candidat(e)

- a un diplôme d'études collégiales en lettres ou sciences humaines (une formation en psycho-pédagogie ou en lettres serait un atout important);
- a plus de 25 ans;
- communique facilement et fait preuve d'une grande curiosité intellectuelle;
- est libre de voyager souvent;
- maîtrise parfaitement le français écrit et parlé.

Nous offrons:

- un salaire fixe (selon l'expérience);
- un compte de dépenses;
- une voiture;
- une commission de fin d'année;
- de nombreux avantages sociaux.

Faire parvenir une lettre d'offre de services et un curriculum vitae avant le 15 août 1986, à

Dossier 1327
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal H2Y 3S6



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
DE MONTRÉAL



OUTRE-MER

L'École Polytechnique de Montréal, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), est à la recherche d'un professeur de génie mécanique pour assumer les responsabilités suivantes à l'École polytechnique de Thiès au Sénégal à compter du 1er septembre 1986.

Qualifications:

- Posséder un doctorat en sciences appliquées ou une maîtrise en sciences appliquées ou l'équivalent.
- Posséder au moins trois ans d'expérience dans l'enseignement et la recherche au niveau universitaire.

Fonctions:

- Dispenser trois des quatre cours suivants:
 - Thermodynamique appliquée
 - Méthodologie du design
 - Plomberie et applications de tuyauterie
 - Compresseurs, moteurs et turbines
- Diriger des projets de fin d'études et encadrer les étudiants
- Participer à des projets de recherche.

Tous les candidats doivent être citoyens canadiens ou immigrants reçus, avoir une connaissance parfaite du français parlé et écrit. Des indemnités pour affectation à l'étranger et des logements sont prévus pour la durée du séjour. Le candidat choisi doit s'engager pour une période d'un an. La candidature sera soumise à l'ACDI et aux autorités locales pour approbation.

Les personnes intéressées devront faire en sorte que leur demande accompagnée d'un curriculum vitae parvienne au plus tard le 19 août 1986 à:

M. Jacques Martin
Responsable du recrutement
Projet de l'E.P.T.
Service de la Coopération internationale
E.P.M.
C.P. 6079, Succursale "A"
Montréal, QC. H3C 3A7

Dirigez une équipe
de ventes dynamique

Membre d'un groupe multinational, cette société fabrique des produits chimiques spécialisés. Sa clientèle: industrielle, commerciale et institutionnelle. Relevant du président, vous dirigerez son équipe de ventes comme...

Directeur régional des ventes

Vous stimulerez cette équipe par votre dynamisme, votre acharnement et votre connaissance de la vente industrielle directe. Votre mandat: recruter, former et motiver votre personnel afin de surpasser les objectifs établis.

Vos produits, très connus, dominent l'échelle des prix. L'équipe est très autonome, ambitieuse et décidée. Capitalisez sur vos talents de gestion des ventes en milieu industriel et dirigez un groupe important. Projet 60722. Confidentialité assurée.

LA SOCIÉTÉ CALDWELL
INTERNATIONALE

Calgary 265-8780 Dusseldorf 329391 London 834-7966 Montréal 849-5357 Ottawa 238-3256 Toronto 920-7702 Vancouver 669-3550 Zurich 211-2750

Des horizons prometteurs
dans les Cantons de l'Est

Cette société, la plus importante du genre au Canada, a tout pour réussir: elle fabrique, importe et distribue des articles de loisirs auprès des grandes chaînes et des grossistes. Pour seconder le président, elle recherche un cadre qui a fait ses preuves et qui entend bien continuer d'évoluer comme...

Directeur des ventes

L'entreprise a une usine à la fine pointe du progrès, une réputation impeccable et d'excellentes perspectives commerciales. Vous vous occuperez d'une clientèle importante et prendrez une part active à la mise au point des produits, à la conception des emballages et à la publicité. Vous pourrez peut-être même accéder à la direction générale et devenir actionnaire de l'entreprise.

Vous avez une vaste expérience de la vente et de la gestion des produits. À vous de réussir. Projet 60720. Confidentialité assurée.

LA SOCIÉTÉ CALDWELL
INTERNATIONALE

Calgary 265-8780 Dusseldorf 329391 London 834-7966 Montréal 849-5357 Ottawa 238-3256 Toronto 920-7702 Vancouver 669-3550 Zurich 211-2750